

Atlas de Biodiversité Communale de Grand Poitiers

Recensement des mares du territoire

Bilan années 2022 - 2023



Atlas de Biodiversité Communale de Grand Poitiers

Recensement des mares du territoire

Bilan années 2022-2023

Grand Poitiers communauté urbaine

Direction Générale Espace public
Direction Hygiène publique - Qualité environnementale
Centre d'activités Milieux Naturels

Coordination, rédaction et cartographie

Lucie TEXIER

Inventaires

Nicolas BRIEAU (Flore)
Antonin JULES (Odonates)
Alice CHERON, Samuel DUCEPT et Miguel GAILLED RAT (Amphibiens)

Références à utiliser : Vienne Nature, 2023. *Atlas de biodiversité communale de Grand Poitiers – Recensement des mares*. Vienne Nature. Fontaine-le-Comte, 149 p.

Vienne Nature

Société de Protection de la Nature et de l'Environnement dans la Vienne
14 rue Jean Moulin – 86240 Fontaine-le-Comte
Tél. 05 49 88 99 04
E-mail. contact@vienne-nature.fr
www.vienne-nature.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX.....	3
LISTE DES FIGURES	3
LISTE DES TABLEAUX.....	3
PRÉAMBULE	4
I. PRÉSENTATION DU SITE D'ÉTUDES	5
II. RECENSEMENT DES MARES À PARTIR DES ORTHOPHOTOS.....	6
II.1. DEFINITION.....	6
II.2. METHODOLOGIE.....	6
II.3. RESULTATS	6
III. DESCRIPTION DES MARES COMMUNALES.....	10
III.1. METHODOLOGIE.....	10
III.2. RESULTATS	10
IV. INVENTAIRE FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE SUR 24 MARES COMMUNALES.....	15
IV.1. METHODOLOGIE.....	15
IV.1.1. Inventaire de la flore	15
IV.1.2. Inventaire des amphibiens.....	15
IV.1.3. Inventaire des odonates	16
IV.2. RESULTATS	16
IV.2.1. Inventaire de la flore	16
IV.2.2. Inventaire des amphibiens.....	17
IV.2.3. Inventaire des odonates	18
V. GESTION ET RESTAURATION DES MARES	19
V.1. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX LIÉS À L'ENTRETIEN DES MARES	19
V.2. ACTIONS DE GESTION ET DE RESTAURATION.....	19
V.2.1. Surveiller et limiter le développement des hélophytes (Massettes, Roseaux, Iris, Carex...).....	20
V.2.2. Curage doux.....	21
V.2.3. Élaguer les arbres alentour.....	21
V.2.4. Surveiller et limiter le développement des saules	21
V.2.5. Gestion de la végétation des mares les plus fermées.....	22
V.2.6. Gestion des lentilles.....	22
V.2.7. Gestion de la jussie	22
V.2.8. Gestion des poissons.....	22
V.2.9. Gestion des déchets.....	23
V.2.10. Réimpermeabiliser une mare	23
V.2.11. Reprofilage des berges en pente douce.....	23
V.2.12. Ne pas introduire d'espèces animales et végétales.....	23
V.2.13. Entretien des berges.....	24
V.3. CALENDRIER DES ACTIONS DE GESTION ET DE RESTAURATION.....	25
VI. CRÉATION DE MARES.....	26
VI.1. RENFORT DE LA TRAME BLEUE	26
VI.2. PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES.....	26
VI.3. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.....	28
VI.3.1. Choix de l'emplacement et de son alimentation en eau	28
VI.3.2. Quel type de mare ? Taille et forme	29
VI.3.3. Période de création.....	29

VII. PLAN D'ACTION MARES	30
VII.1. PRESENTATION DES FICHES COMMUNALES	30
VII.2. PLAN D'ACTION COMMUNAL	31
VII.2.1. Beaumont-Saint-Cyr	32
VII.2.2. Béruges.....	33
VII.2.3. Biard	34
VII.2.4. Bignoux.....	35
VII.2.5. Bonnes	36
VII.2.6. Buxerolles	37
VII.2.7. Celle-Levescault	38
VII.2.8. Chasseneuil-du-Poitou	39
VII.2.9. Chauvigny.....	45
VII.2.10. Cloué.....	50
VII.2.11. Coulombiers.....	51
VII.2.12. Croutelle	54
VII.2.13. Curzay-sur-Vonne	55
VII.2.14. Dissay.....	56
VII.2.15. Fontaine-le-Comte.....	59
VII.2.16. Jardres	62
VII.2.17. Jaunay-Marigny.....	63
VII.2.18. Jazeneuil	68
VII.2.19. La Chapelle-Moulière.....	69
VII.2.20. La Puye	74
VII.2.21. Lavoux.....	75
VII.2.22. Ligugé	76
VII.2.23. Liniers.....	77
VII.2.24. Lusignan	78
VII.2.25. Mignaloux-Beauvoir	81
VII.2.26. Migné-Auxances	92
VII.2.27. Montamisé	94
VII.2.28. Poitiers.....	95
VII.2.29. Pouillé.....	99
VII.2.30. Rouillé.....	100
VII.2.31. Saint-Benoît	103
VII.2.32. Sainte-Radegonde	106
VII.2.33. Saint-Georges-Lès-Baillargeaux	107
VII.2.34. Saint-Julien-L'ars.....	108
VII.2.35. Saint-Sauvant	109
VII.2.36. Sanxay	125
VII.2.37. Savigny-Lévescault	126
VII.2.38. Sèvres-Anxaumont.....	130
VII.2.39. Tercé	133
VII.2.40. Vouneuil-sous-Biard	135
CONCLUSION.....	136
BIBLIOGRAPHIE	137
ANNEXES.....	139

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation de la zone d'étude.....	5
Figure 2. Comblement anthropique d'une mare sur la commune de Jazeneuil.....	7
Figure 3. Nombre de mares par commune sur le territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine. .	9
Figure 4. Nombre de mares disparues par communes sur le territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine	9
Figure 5. État de conservation des 40 mares communales de Grand Potiers Communauté urbaine..	11
Figure 6. Localisation des mares communales du territoire de Grand Poitiers Communauté Urbaine.	13
Figure 7. État de conservation des mares communales du territoire de Grand Poitiers Communauté Urbaine.	14
Figure 8. Localisation des 24 mares communales ayant fait l'objet d'un diagnostic écologique complet.....	15
Figure 9. Trame bleue mare de Grand Poitiers CU et localisation des mares communales (état de conservation).....	27
Figure 10. Exemple de plan de mare à créer.	29

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Nombre de mares recensées par communes sur le territoire de Grand Poitiers.	8
Tableau 2. Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriées par mare.	16
Tableau 3. Liste des amphibiens inventoriés sur les 24 mares communales de GPCu en 2023 et leurs statuts.....	17
Tableau 4. Liste des odonates inventoriés sur les 24 mares communales de GPCu en 2022 et leurs statuts.....	18
Tableau 5. Correspondance des n° de mares communales dans les communes de Grand Poitiers CU.	20

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la reconquête de la biodiversité, Vienne Nature s'implique, en partenariat avec les acteurs locaux, dans l'élaboration et la mise en œuvre d'action pour sa prise en compte. C'est la raison pour laquelle Vienne Nature a souhaité s'associer avec Grand Poitiers Communauté Urbaine (GPCu) pour la mise en œuvre d'actions dans le cadre d'un Atlas de la Biodiversité Communal (ABC) sur son territoire.

L'une des actions portées par Vienne Nature en 2022 et 2023 concerne le recensement des mares sur le territoire de Grand Poitiers. Les mares sont de petites étendues d'eau stagnante façonnées par l'homme, indépendantes des réseaux hydrographiques et alimentées par les eaux pluviales. Malgré leur faible superficie (< 2000 m²), ces milieux aquatiques sont considérés aujourd'hui comme de véritables îlots de biodiversité. Une enquête départementale réalisée entre 1998 et 2002 par Vienne Nature a mis en évidence une disparition de 37 % d'entre elles de nos campagnes au cours des 20 dernières années. Autrefois utilisées pour de multiples fonctions (abreuvoir, rouissage, réserve de poissons, etc.), l'urbanisation, les modifications des pratiques agricoles et, à terme, leur abandon sont les principales causes de leur disparition. Aujourd'hui, on estime leur nombre à près de 13 500 dans le département et à 2 000 sur le territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine. Leur répartition suit principalement la nature des sols avec une quasi-absence dans les terrains calcaires très perméables et une densité importante, voire très importante, dans les terres de brandes et de bornais imperméables et souvent gorgées d'eau l'hiver.

Les mares constituent des habitats indispensables pour la conservation d'espèces végétales et animales inféodées à ces milieux aquatiques stagnants. Il s'agit notamment de zones de prédilection pour la reproduction de la plupart des amphibiens (espèces protégées) ou d'odonates visés par le plan d'action régional (déclinaison du PNA odonate).

Au sein de la Trame bleue définie sur le territoire de Grand Poitiers, les mares ont été identifiées comme un réservoir de biodiversité. Néanmoins, l'état de conservation de ces mares n'est pas connu, mais il est fort probable que certaines mares subissent des dégradations (comblement naturel et artificiel, pollution, etc.), qui ont un impact sur la continuité écologique sur biodiversité de ce type de milieu. La conservation, la protection et la restauration des mares, le cas échéant, sont donc essentielles pour garantir leur fonctionnalité écologique, tant pour la reproduction que pour le déplacement des espèces.

Les objectifs de cette action sont :

- Le recensement des mares du territoire de Grand Poitiers à partir des orthophotos,
- La définition d'un plan d'action de restauration et de création de mares sur le territoire.

I. PRÉSENTATION DU SITE D'ÉTUDES

Le territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine s'étend sur une superficie d'environ 1073 km² et englobe près de la moitié des habitants du département de la Vienne.

Ce grand territoire se situe au centre du département et comprend 40 communes (Figure 1) : Beaumont Saint-Cyr, Béruges, Biard, Bignoux, Bonnes, Buxerolles, Celle-Lévescault, Chasseneuil-du-Poitou, Chauvigny, Cloué, Coulombiers, Crotelle, Curzay-sur-Vonne, Dissay, Fontaine-le-Comte, Jardres, Jaunay-Marigny, Jazeneuil, La Chapelle-Moulière, La Puye, Lavoux, Ligugé, Liniers, Lusignan, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Pouillé, Rouillé, Saint-Benoît, Saint-Georges-lès-Baillargeaux, Saint-Julien-l'Ars, Saint-Sauvant, Sainte-Radégonde, Sanxay, Savigny-Lévescault, Sèvres-Anxaumont, Tercé et Vouneuil-sous-Biard.

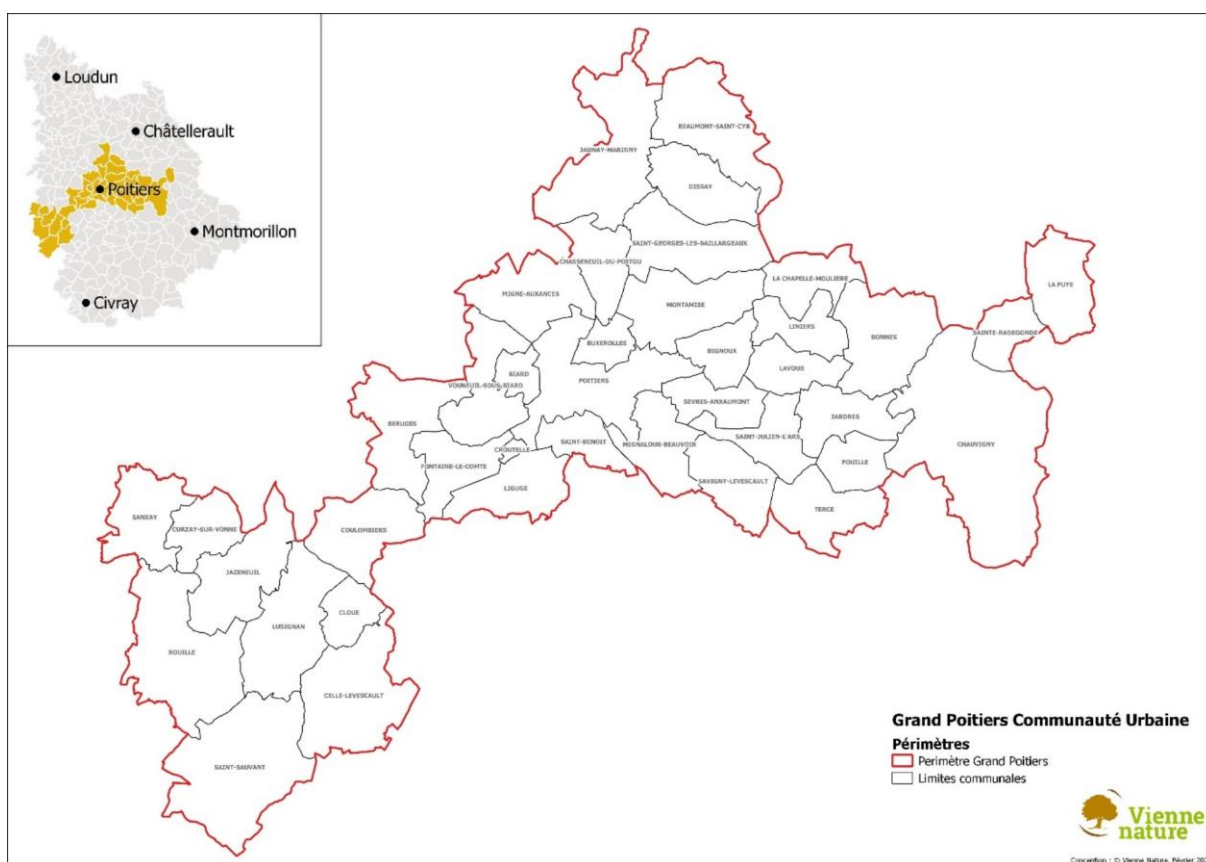


Figure 1. Localisation de la zone d'étude.

II. RECENSEMENT DES MARES À PARTIR DES ORTHOPHOTOS

II.1. DEFINITION

Dans le cadre d'un inventaire des mares du Poitou-Charentes, mené entre 1998 et 2022, une recherche bibliographique avait été effectuée pour définir ce qu'était une « mare ».

La définition retenue était celle de Delphine Jammes (1996) :

« Une mare est une étendue d'eau stagnante :

- de surface inférieure ou égale à 2000 m² ;
- de profondeur inférieure ou égale à 2 m, de manière à ce que toutes les couches d'eau soient sous l'action du rayonnement solaire et que les plantes puissent s'enraciner sur tout le fond ;
- de formation naturelle ou artificielle, dans des dépressions imperméables, en contexte rural, périurbain, voire urbain ;
- alimentée par les eaux pluviales, parfois phréatiques, constituant un réseau hydrographique indépendant des ruisseaux et rivières, auquel participent les eaux parvenant à la mare par des voies artificielles (canalisations, rigoles, fossés) ;
- sans alimentation ni écoulement d'eau permanent et susceptible de s'assécher en été par "grandes chaleurs". »

II.2. METHODOLOGIE

Une première campagne de recensement des mares avait été effectuée à l'échelle du département de la Vienne en 2010 (Vienne Nature, 2010). Ce recensement avait été réalisé à l'aide des cartes IGN au 1/25000 et des photos aériennes au 1/5000 de 2007. Chaque mare identifiée sur ces fonds de carte avait été pointée et géolocalisée à l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG).

À partir du logiciel QGIS et des dernières campagnes de photo aériennes (2020), le pointage des mares du territoire de Grand Poitiers Communauté Urbaine a été mis à jour.

II.3. RESULTATS

La première campagne de recensement des mares avait mis en évidence la présence de 2001 mares sur le territoire de Grand Poitiers Communauté Urbaine dont certaines avaient été identifiées comme réservoir de biodiversité (LPO Poitou-Charentes, Vienne Nature, 2020).

L'analyse des photos aériennes plus récentes a permis d'actualiser cette première campagne de recensement et de **cartographier 2235 mares à l'échelle du territoire de Grand Poitiers Communauté Urbaine.**

Les photos aériennes de 2010 ont une résolution de meilleure qualité que celles de 2007, ce qui a permis de mettre en évidence des mares qui n'étaient pas visibles en 2007 et qui ont donc été ajoutées. De même, une meilleure connaissance du territoire et un pointage systématique des mares observées dans le cadre de différentes études menées sur le territoire permettent de mettre à jour cette base de données « mares ».

À l'inverse, certaines mares ont été supprimées, car elles ont disparu, soit parce qu'elles se sont comblées naturellement faute d'entretien, soit parce qu'elles ont été comblées par l'homme (Figure 2).



Figure 2. Comblement anthropique d'une mare sur la commune de Jazeneuil.

L'analyse des différentes sources de données et des différents fonds de carte met en évidence une disparition d'environ 10 % des mares sur le territoire de Grand Poitiers en 20 ans. La commune de Chauvigny est celle où le plus grand nombre de mares ont disparu (Tableau 1, Figure 4).

Les communes qui comptent plus de 100 mares sur leur territoire sont les communes de Beaumont Saint-Cyr (riveraine de la Réserve du Pinail), de Chauvigny et de Fontaine-le-Comte (Figure 3). Un grand nombre de mares ont été créées sur cette dernière dans le cadre des mesures compensatoires suite à la création de la ligne LGV-SEA.

Il est évident qu'un inventaire exhaustif de toutes les mares sur l'ensemble du territoire est difficile à obtenir, puisque certaines mares n'apparaissent pas sur les cartes IGN ou sur les photos aériennes, notamment les mares de faibles surfaces, les mares créées récemment ou encore les mares situées en milieu forestier. Concernant ces dernières, le nombre est nettement sous-estimé, car une étude effectuée en 2021 sur les mares d'un massif forestier en Vienne a montré que 70 % d'entre elles n'étaient indiquées sur aucun fond de carte (Vienne Nature, 2021).

Cependant, l'analyse des photos aériennes et des SCAN 25 permet d'avoir une base et de tendre vers un inventaire le plus complet possible. Les mares inventoriées peuvent ainsi être intégrées comme éléments ponctuels du paysage dans le PLUi de Grand Poitiers, ce qui permettra de préserver et de protéger ces milieux aquatiques essentiels à de nombreuses espèces.



Mare non communale localisée sur la commune de Mignaloux-Beauvoir

Photo : Thérèse Bois-Rousseau

Tableau 1. Nombre de mares recensées par communes sur le territoire de Grand Poitiers.

Nom de la commune	Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans
BEAUMONT SAINT-CYR	641	3	0,47 %
BERUGES	58	5	7,94 %
BIARD	6	2	25,00 %
BIGNOUX	22	0	-
BONNES	67	11	14,10 %
BUXEROLLES	2	1	33,33 %
CELLE-LEVESCAULT	37	0	-
CHASSENEUIL-DU-POITOU	15	2	11,76 %
CHAUVIGNY	142	29	16,96 %
CLOUE	12	2	14,29 %
COULOMBIERS	81	11	11,96 %
CROUTELLE	3	0	-
CURZAY-SUR-VONNE	18	1	5,26 %
DISSAY	66	5	7,04 %
FONTAINE-LE-COMTE	120	12	9,09 %
JARDRES	23	5	17,86 %
JAUNAY-MARIGNY	46	2	4,17 %
JAZENEUIL	43	7	14,00 %
LA CHAPELLE-MOULIÈRE	39	1	2,50 %
LA PUYE	58	7	10,77 %
LAVOUX	18	4	18,18 %
LIGUGE	38	14	26,92 %
LINIERS	38	7	15,56 %
LUSIGNAN	48	14	22,58 %
MIGNALOUX-BEAUVOIR	81	7	7,95 %
MIGNE-AUXANCES	10	0	-
MONTAMISE	31	5	13,89 %
POITIERS	19	3	13,64 %
POUILLE	27	1	3,57 %
ROUILLE	43	5	10,42 %
SAINT-BENOIT	15	3	16,67 %
SAINTE-RADEGONDE	29	5	14,71 %
SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX	34	1	2,86 %
SAINT-JULIEN-L'ARS	36	12	25,00 %
SAINT-SAUVANT	29	2	6,45 %
SANXAY	56	10	15,15 %
SAVIGNY-LEVESCAULT	58	12	17,14 %
SEVRES-ANXAUMONT	16	7	30,43 %
TERCE	61	9	12,86 %
VOUNEUIL-SOUS-BIARD	49	12	19,67 %
TOTAL - Territoire de Grand Poitiers Communauté Urbaine	2235	239	9,66 %

Toutes les mares cartographiées au sein du territoire de Grand Poitiers communauté urbaine ont été intégrées à une couche SIG « Localisation_mares_Grand_Poitiers_VienneNature_2022_VF » fournie aux services techniques de Grand Poitiers (Annexe 1).

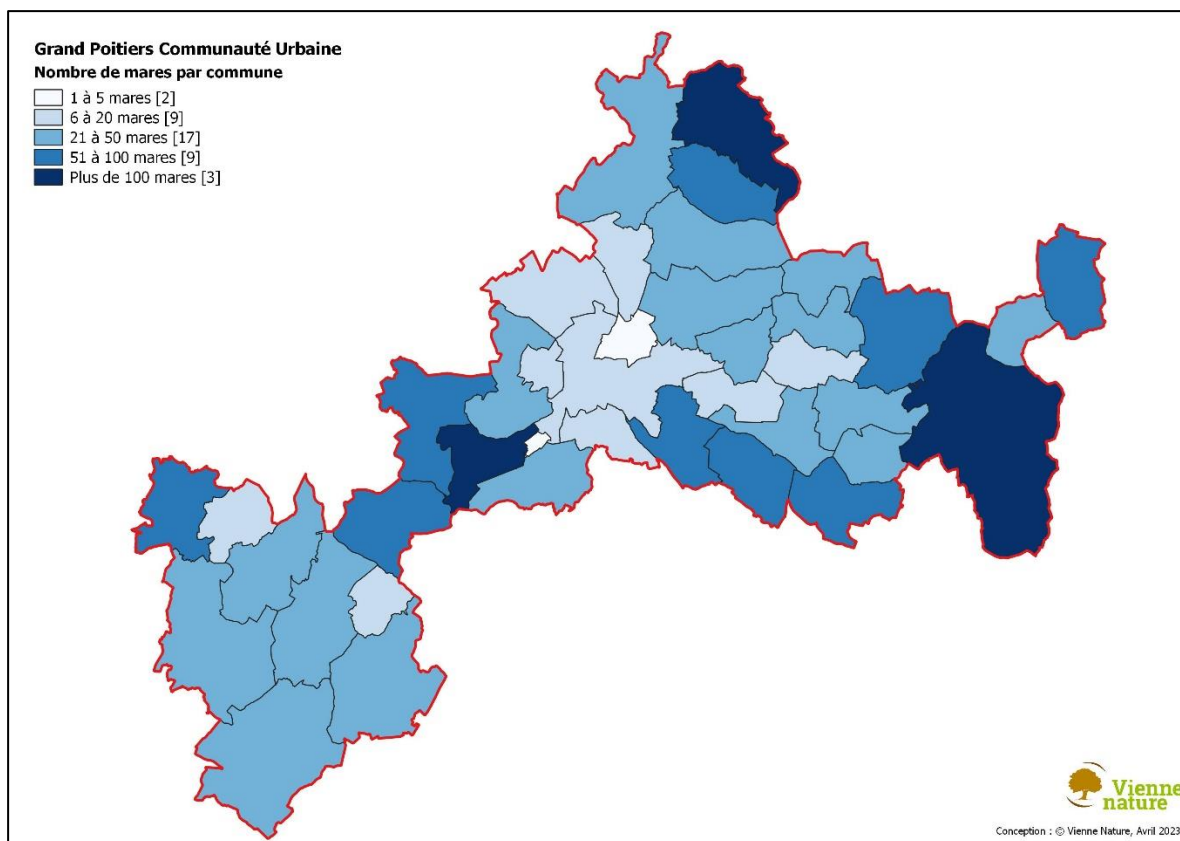


Figure 3. Nombre de mares par commune sur le territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine.

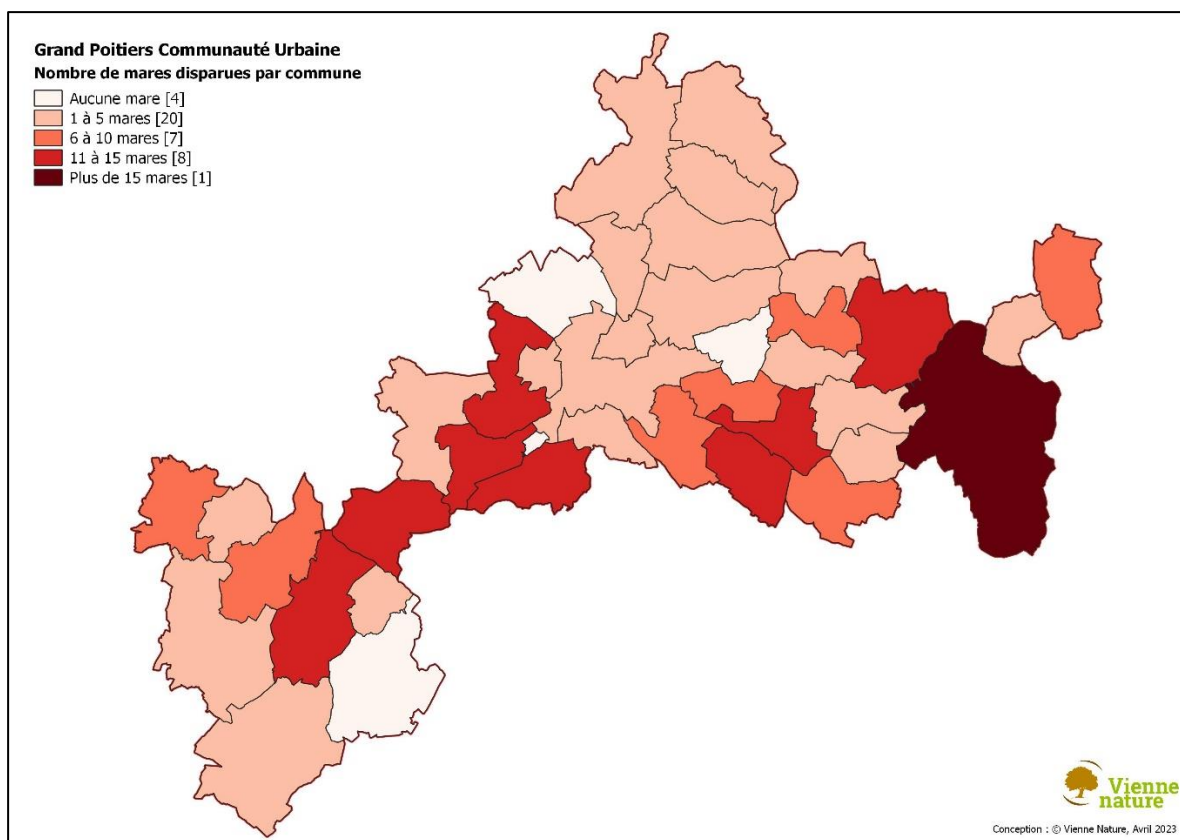


Figure 4. Nombre de mares disparues par communes sur le territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine

III. DESCRIPTION DES MARES COMMUNALES

III.1. METHODOLOGIE

Grâce à la couche SIG des parcelles communales fournies par les services techniques de Grand Poitiers, il a été possible de mettre en évidence les mares communales, autrement dit celles se trouvant au sein des parcelles appartenant aux communes, en faisant une jointure sous le logiciel QGIS.

Chacune des mares communales a fait l'objet d'une visite de terrain et d'une description. **La localisation précise de la mare est celle fournie par les coordonnées géographiques en Lambert 93.** L'intitulé du lieu-dit correspond à celui le plus proche de la mare inscrit sur la carte IGN au 1/25000. Les visites de terrain ont été réalisées essentiellement entre janvier et avril 2022. Pour les mares visitées en janvier, cette période ne correspond pas aux conditions optimales d'évaluation de certains critères écologiques. C'est pourquoi l'évaluation de la colonisation herbacée des mares visitées en janvier ne correspond qu'à une estimation, celle-ci ayant été totalement différente si la visite avait été effectuée au printemps.

Différents critères ont été notés : typologie, environnement proche, taille, profondeur, pente, colonisation herbacée dans la mare, colonisation arbustive et arborée sur les berges, épaisseur de vase, fond de la mare, berge, pollution, comblement, état de conservation et potentialité écologique.

La typologie des mares correspond à celle décrite dans le cadre de l'inventaire régional des mares du Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Natures, 2003), qui s'appuie sur l'environnement proche de la mare. Il existe 7 types de mares :

- les mares forestières,
- les mares de lisière,
- les mares de prairie,
- les mares de culture,
- les mares de village,
- les mares d'ornement,
- les mares de lande et de brande.

III.2. RESULTATS

L'analyse avec le logiciel QGIS des couches « mares » et « parcelles communales » a permis de mettre en évidence 43 mares communales. Toutes ces mares ont fait l'objet d'une visite de terrain pour vérifier qu'elles existaient toujours et ont fait l'objet d'une fiche descriptive présentée dans le chapitre plan d'action communal.

L'ensemble des critères relevés sur les mares communales ont été intégrés à une couche SIG « Mares_communales_ABC_Grand_Poitiers » fournie aux services techniques de Grand Poitiers (Annexe 2).

Sur les 43 mares visitées, 3 d'entre elles avaient disparu (Figure 6) :

- Une mare indiquée sur la carte IGN de 2007 et localisée dans un bosquet sur la commune de Liniers ;
- Une mare indiquée sur la carte IGN de 2020 et localisée sur la commune de Dissay ;
- Une mare inventoriée en 2009 dans le cadre de l'inventaire des points d'eau de Communauté d'Agglomération de Poitiers (Vienne Nature, 2009) sur la commune de Vouneuil-sous-Biard.



Mare de Vouneuil-sous-Biard inventoriée en 2009 en mauvais état de conservation

Photo : Lucie Texier (Vienne Nature)



Travaux réalisés en 2022 à l'endroit où se trouvait la mare de Vouneuil-sous-Biard en 2009

Photo : Lucie Texier (Vienne Nature)

L'appréciation des critères relevés sur le terrain a permis d'évaluer l'état de conservation des 40 mares communales existantes en trois catégories : Bon, Moyen et Mauvais (Figure 5 et Figure 7).

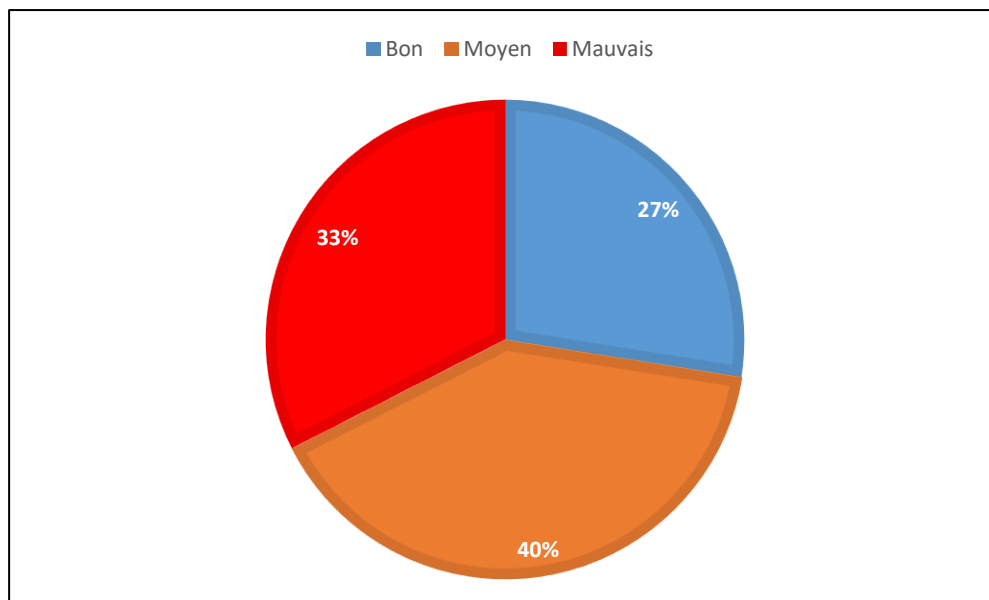


Figure 5. État de conservation des 40 mares communales de Grand Poitiers Communauté urbaine.

– **Bon** : les mares sont dans un état de conservation acceptable et ne nécessitent pas ou peu d'interventions pour conserver leur bon fonctionnement. Elles représentent des habitats favorables pour l'établissement et le maintien de la biodiversité affiliée à ces milieux. Une attention particulière devra cependant être maintenue afin de conserver la fonctionnalité de ces milieux et de surveiller leur dégradation naturelle ou anthropique. **11 mares communales (27 %)** ont été évaluées en bon état de conservation au sein du territoire de Grand Poitiers.

– **Moyen** : l'état de conservation de ces mares se dégrade et la fermeture de ces milieux pourrait intervenir à moyen terme si aucune action n'est mise en place. La pérennité de ces mares est principalement atteinte par une surabondance de végétation ou de bois mort. **16 mares communales (40 %)** ont été évaluées en état de conservation moyen au sein du territoire de Grand Poitiers.

– **Mauvais** : cette catégorie regroupe les mares dont l'état de conservation est le plus dégradé. Les habitats présents et le fonctionnement des mares sont grandement altérés ou risquent de l'être à court terme. Elles sont en grande partie fortement envahies de végétation et/ou de ligneux et l'accès à la lumière est très faible. Sans intervention sur ces mares, leur comblement pourrait intervenir rapidement. Des interventions sont indispensables pour qu'elles puissent retrouver leur bon fonctionnement. Il s'agira ici principalement de rouvrir les milieux. **13 mares communales (33 %)** ont été évaluées en mauvais état de conservation au sein du territoire de Grand Poitiers.

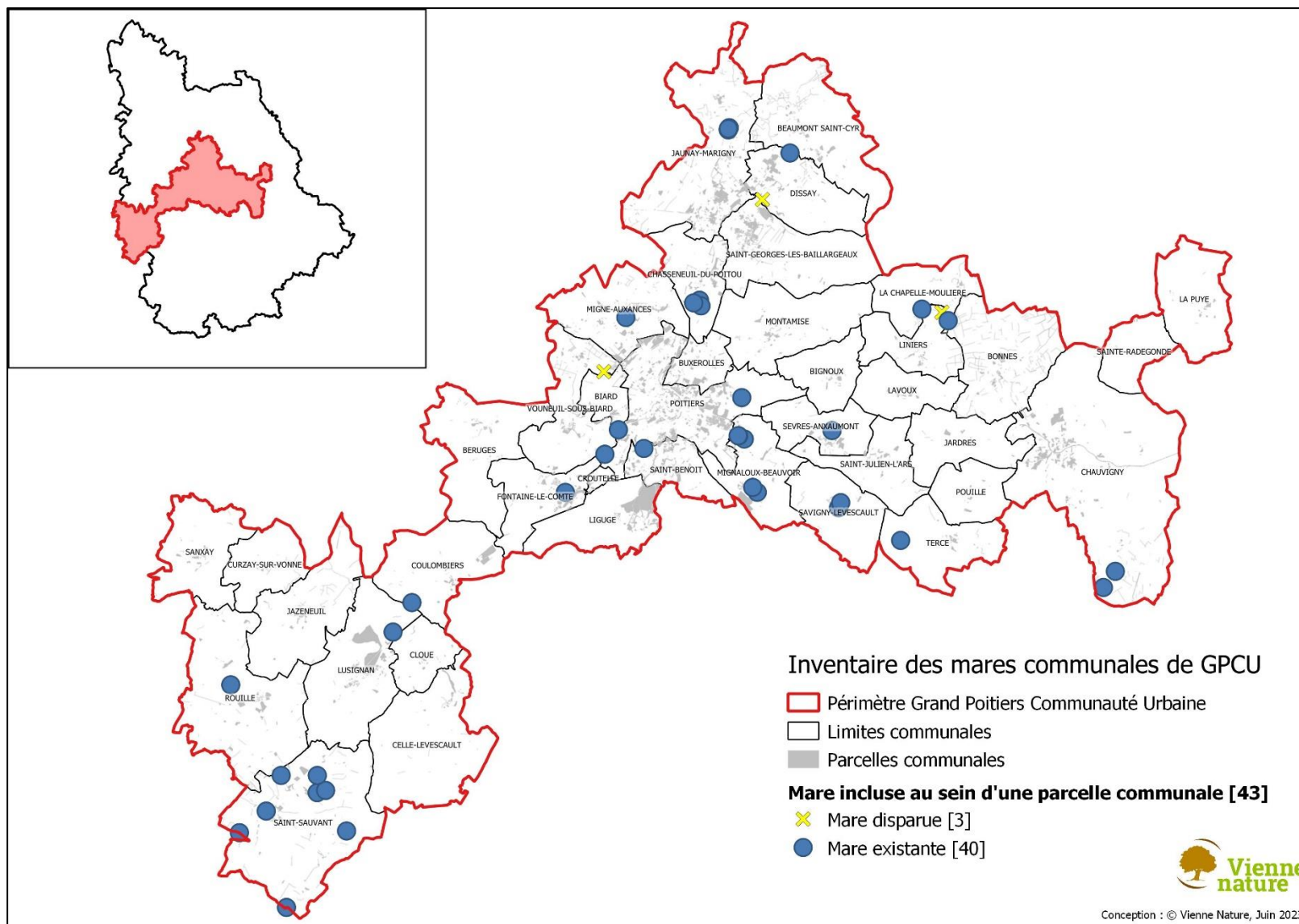


Figure 6. Localisation des mares communales du territoire de Grand Poitiers Communauté Urbaine.

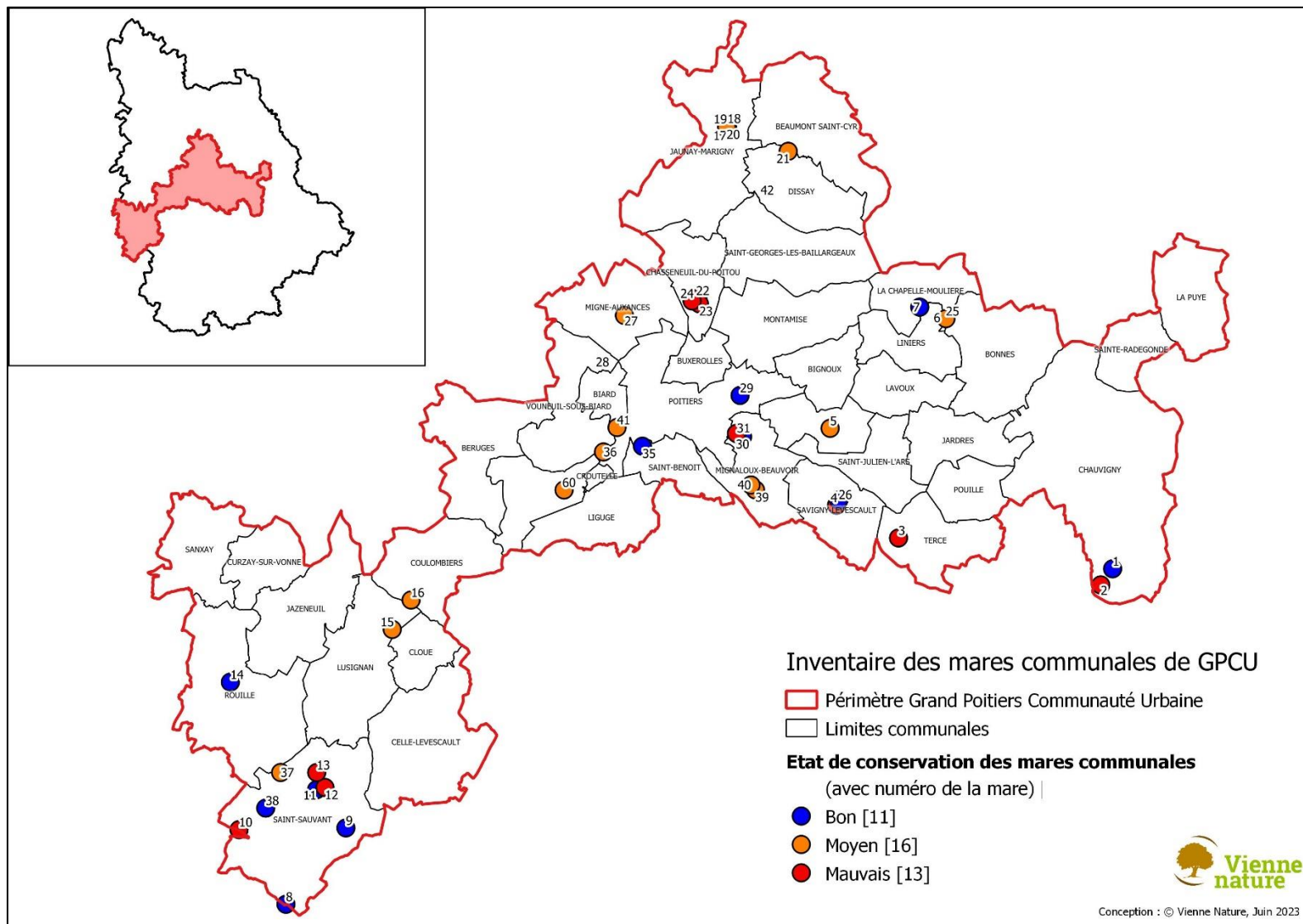


Figure 7. État de conservation des mares communales du territoire de Grand Poitiers Communauté Urbaine.

IV. INVENTAIRE FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE SUR 24 MARES COMMUNALES

Sur les 40 communales, 24 ont été sélectionnées (Figure 8) et ont fait l'objet d'un diagnostic écologique complet comprenant un inventaire floristique et faunistique (amphibiens et odonates) et des préconisations de gestion et de restauration.

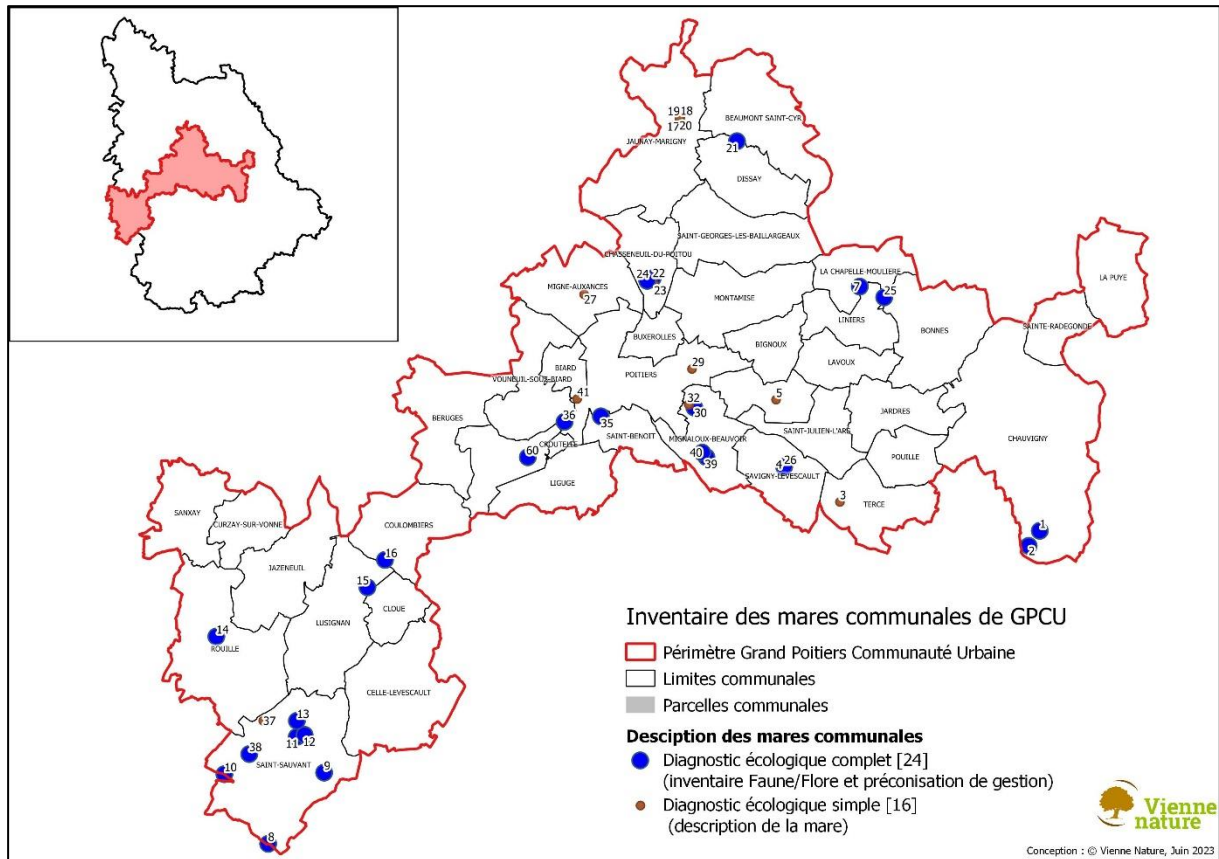


Figure 8. Localisation des 24 mares communales ayant fait l'objet d'un diagnostic écologique complet.

IV.1. METHODOLOGIE

IV.1.1. INVENTAIRE DE LA FLORE

Chaque mare a fait l'objet d'un relevé floristique réalisé entre mai et juin 2022.

IV.1.2. INVENTAIRE DES AMPHIBIENS

L'inventaire des amphibiens se fait généralement par détection visuelle (adulte, ponte) et par l'écoute du chant des mâles pour ce qui concerne les Anoures. S'agissant d'animaux aux mœurs nocturnes, les passages ont été réalisés de nuit au niveau des mares sélectionnées, lors de la période de reproduction au printemps. Deux passages spécifiques ont ainsi été réalisés de nuit entre mars et avril 2023.

La détermination des espèces a été réalisée par :

- écoute nocturne des chants,
- observation nocturne des adultes en période de reproduction à l'aide d'un phare,

- observation directe des adultes (diurne),
- recherche de pontes.

IV.1.3. INVENTAIRE DES ODONATES

Les odonates sont liés par les exigences écologiques de leurs larves, aux milieux aquatiques. Ils ont été déterminés soit à partir de l'observation directe des imagos (adultes), soit par la récolte et la détermination des exuvies (dépouilles larvaires) à l'occasion d'une sortie par mare communale entre mai et juin 2022.

IV.2. RESULTATS

IV.2.1. INVENTAIRE DE LA FLORE

Au total, 69 espèces ou groupes d'espèces floristiques ont été inventoriés au sein des 24 mares ayant fait l'objet d'un diagnostic écologique complet. Les 3 espèces ou groupes d'espèces les plus observés sont : la Massette à larges feuilles *Typha latifolia L., 1753* (13 mares), le Jonc glauque *Juncus inflexus L., 1753* (12 mares) et les Saules *Salix L., 1753* (12 mares).

À noter la présence d'une espèce exogène hautement envahissante découverte sur la mare n°13 : la jussie *Ludwigia peploides (Kunth) P.H.Raven, 1964*

8 mares des 24 mares inventoriées abritent au minimum 10 espèces ou groupes d'espèces floristiques et 2 aucune espèce floristique (Tableau 2). Ces deux mares étant très ombragées, elles ne permettent pas à la flore aquatique de s'y développer.

Tableau 2. Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriées par mare.

Numéro de la mare	Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés
1	7
2	7
7	15
8	2
9	7
10	0
11	7
12	2
13	11
14	7
15	10
16	5
21	3
22	10
24	9
25	0
26	5
30	16
35	13
36	8
38	8
39	10
40	8
60	10

IV.2.2. INVENTAIRE DES AMPHIBIENS

Sur les 24 mares prospectées, **11 espèces d'amphibiens** ont été détectées sur les 19 espèces présentes dans le département de la Vienne (Vienne Nature, 2020), auxquelles s'ajoute le complexe des Grenouilles vertes (Tableau 3).

Toutes ces espèces sont protégées sur le plan national (Arrêté ministériel du 8 janvier 2021 fixant les listes des Amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection) et **5 sont inscrites à l'Annexe 4** (protection stricte) de la Directive Habitat-Faune-Flore (Directive européenne 92/43/CEE), **dont une également inscrite à l'Annexe 2** de cette même directive (espèce d'intérêt communautaire) : **le Triton crêté *Triturus cristatus*** inventorié sur une seule des mares communales.

Le Triton palmé et la Grenouille agile sont les deux espèces les plus observées, respectivement sur 15 et 9 des 24 mares suivies.

Tableau 3. Liste des amphibiens inventoriés sur les 24 mares communales de GPCu en 2023 et leurs statuts.

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	nb de mares
Urodèles								
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	N		LC	LC		C	2
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	N	A ₂ , A ₄	NT	NT	D	AC	1
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	N	A ₄	NT	NT	D	C	3
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	N		LC	LC		TC	15
Triton de Blasius	<i>Triturus hyb. Blasius</i>	N		-	NA	D	AR	1
Anoures								
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	N	A ₄	LC	NT		AC	2
Péloodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	N		LC	NT	D	AC	3
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	N		LC	LC		TC	5
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	N	A ₄	NT	NT	D	C	1
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	N	A ₄	LC	LC		TC	9
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	N	A ₅	LC	NA		TC	1
Grenouille verte indéterminée	<i>Pelophylax sp.</i>	N		-	-	-	-	8

PN : Protection nationale : **N**

DH : Directive Habitat : **A₂** annexe II, **A₄** annexe IV, **A₅** annexe V de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore »

LRN : Liste rouge nationale (2015) : **CR** danger critique d'extinction, **EN** en danger, **VU** vulnérable, **NT** quasi menacée, **LC** préoccupation mineure, **DD** données insuffisantes, **NA** non applicable

LRPC : Liste rouge Poitou-Charentes (2016) : **CR** danger critique d'extinction, **EN** en danger, **VU** vulnérable, **NT** quasi menacée, **LC** préoccupation mineure, **DD** données insuffisantes, **NA** non applicable

ZNIEFF : Espèce déterminante (2018) : **D** en Poitou-Charentes, **D86** en Vienne

IDD : Indice de distribution départemental (2022) : **TC** Très Commun, **C** commun, **AC** assez commun, **PC** Peu Commun, **AR** assez rare, **R** rare,

TR très rare, **E** Exceptionnel, **NR** Non Revu, **D** disparu, **I** Introduit

Nb de mares : Nombre de mares où l'espèce a été observée sur les 24 mares suivies

La quasi-totalité des mares inventoriées abrite au moins une espèce d'amphibien, il n'y a que deux mares où aucun amphibien n'a été observé : mares n°24 et n°35 (Annexe 4).

La moyenne est de 2 espèces d'amphibiens par mare, les mares abritant la plus grande diversité avec un minimum de 5 espèces sont les mares n°9, 14 et 38.

IV.2.3. INVENTAIRE DES ODONATES

Au total, **17 espèces d'odonates** ont été inventoriées sur les 24 mares suivies (Tableau 4). Toutes ces espèces sont relativement communes dans le département de la Vienne (Vienne Nature, 2022). Seule une espèce est dite « patrimoniale », la Cordulie bronzée *Cordulia aenea*, espèce déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes.

Les trois espèces les plus observées sont : l'Agrion jouvencelle *Coenagrion puella* (14 mares), la Libellule déprimée *Libellula depressa* (14 mares) et l'Agrion élégant *Ischnura elegans* (9 mares).

Tableau 4. Liste des odonates inventoriés sur les 24 mares communales de GPCu en 2022 et leurs statuts.

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	Nb de mares
Zygoptères								
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>			LC	LC		TC	3
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>			LC	LC		AC	1
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>			LC	LC		TC	5
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>			LC	LC		C	5
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>			LC	LC		C	9
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>			LC	LC		AC	2
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>			LC	LC		C	14
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>			LC	NT		AC	3
Anisoptères								
Aesche printanière	<i>Brachytron pratense</i>			LC	NT		PC	1
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>			LC	LC		C	6
Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>			LC	LC		AC	1
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>			LC	NT	D	AC	1
Libellule quadrimaculée	<i>Libellula quadrimaculata</i>			LC	NT		AC	5
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			LC	LC		C	14
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>			LC	LC		C	1
Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i>			LC	LC		C	1
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>			LC	LC		C	1

PN : Protection nationale : **N**

DH : Directive Habitat : **A₂** annexe II, **A₄** annexe IV, **A₅** annexe V de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore »

LRN : Liste rouge nationale (2016) : **CR** danger critique d'extinction, **EN** en danger, **VU** vulnérable, **NT** quasi menacée, **LC** préoccupation mineure, **DD** données insuffisantes, **NA** non applicable

LRPC : Liste rouge Poitou-Charentes (2018) : **CR** danger critique d'extinction, **EN** en danger, **VU** vulnérable, **NT** quasi menacée, **LC** préoccupation mineure, **DD** données insuffisantes, **NA** non applicable

ZNIEFF : Espèce déterminante (2018) : **D** en Poitou-Charentes, **D86** en Vienne

IDD : Indice de distribution départemental (2022) : **TC** Très Commun, **C** commun, **AC** assez commun, **PC** Peu Commun, **AR** assez rare, **R** rare, **TR** très rare, **E** Exceptionnel, **NR** Non Revu, **D** disparu, **I** Introduit

Nb de mares : Nombre de mares où l'espèce a été observée sur les 24 mares suivies

Aucune espèce d'odonate n'a été découverte sur 6 des 24 mares suivies (Annexe 5) : mare n°2, 10, 12, 24, 30 et 39.

La moyenne est de 3 espèces d'odonates par mare, les mares abritant la plus grande diversité avec un minimum de 7 espèces sont les mares n°7 (8 espèces), n°15 (9 espèces) et n°35 (7 espèces).

V. GESTION ET RESTAURATION DES MARES

En l'absence de gestion, les mares ont tendance à se combler naturellement, entraînant la perte d'un site potentiel pour les espèces y effectuant une partie de leur cycle biologique (amphibiens, libellules, insectes aquatiques...).

Pour éviter qu'une mare ne se comble naturellement, des mesures de gestion peuvent être mises en œuvre en prenant soin de respecter des périodes d'intervention n'impactant pas les espèces protégées qui pourraient être présentes, telles que les amphibiens. **Un accompagnement pendant la phase de chantier par un expert écologue est recommandé.**

V.1. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX LIÉS À L'ENTRETIEN DES MARES

Afin d'éviter au maximum les impacts négatifs des actions de gestion sur la faune, la flore et les habitats, il est préférable **d'intervenir de septembre à décembre**. Une intervention plus précoce peut également être envisagée si les mares sont complètement asséchées. De la même manière, pour les interventions dans la mare (réouvertures par exemple) les périodes en assec sont également préférables.

Dans le cas d'une intervention en fin de période favorable (novembre - décembre), il est nécessaire de réaliser un passage nocturne avant les travaux dans la mare. En effet, sur cette période, si les conditions météorologiques sont favorables, les urodèles peuvent déjà avoir rejoint ces milieux pour préparer leur saison de reproduction (salamandre tachetée et triton palmé notamment). Attention, l'action de capture et de déplacement des individus d'espèce protégée (même sur quelques mètres) nécessite l'obtention d'une autorisation de capture à demander auprès des services de l'État.

D'un point de vue réglementaire, les mares sont protégées principalement par leur caractère d'habitat de reproduction des espèces d'amphibiens et notamment des amphibiens listés dans l'annexe IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore ».

C'est l'arrêté ministériel du 8 janvier 2021 qui transpose cette directive en droit français et protège ces espèces et leurs habitats. L'article 2 alinéa 2 de cet arrêté stipule :

« 2° [...] Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, **la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux**. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée [...] ».

V.2. ACTIONS DE GESTION ET DE RESTAURATION

Les actions de gestion les plus courantes à mettre en œuvre pour la conservation d'une mare en bon état de fonctionnement sont listées dans les chapitres suivants. Il est également rappelé le numéro de la mare pouvant être concernée par l'action décrite. Un tableau récapitulatif des mares communales concernées en précisant la commune est présenté dans le Tableau 5.

L'ensemble des mares communales est présenté sous forme de fiche par commune dans le chapitre plan d'action communal.

Tableau 5. Correspondance des n° de mares communales dans les communes de Grand Poitiers CU.

Numéro de la mare	Communes
1	CHAUVIGNY
2	
3	TERCE
4	SAVIGNY-LEVESCAULT
5	SEVRES-ANXAUMONT
7	LA CHAPELLE-MOULIÈRE
8	SAINT-SAUVANT
9	
10	
11	
12	
13	
14	ROUILLE
15	LUSIGNAN
16	COULOMBIERS
17	JAUNAY-MARIGNY
18	
19	
20	
21	DISSAY
22	CHASSENEUIL-DU-POITOU
23	
24	
25	LA CHAPELLE-MOULIÈRE
26	SAVIGNY-LEVESCAULT
27	MIGNE-AUXANCES
29	POITIERS
30	MIGNALOUX-BEAUVOIR
31	
32	
33	
34	
35	SAINT-BENOIT
36	POITIERS
37	SAINT-SAUVANT
38	
39	MIGNALOUX-BEAUVOIR
40	MIGNALOUX-BEAUVOIR
41	POITIERS
60	FONTAINE-LE-COMTE

V.2.1. SURVEILLER ET LIMITER LE DEVELOPPEMENT DES HELOPHYTES (MASSETTES, ROSEAUX, IRIS, CAREX...)

Mares concernées : n°1, 7, 9, 14, 26 et 35

Certaines mares possèdent pour le moment quelques zones de végétation hélophyte nécessaires à de nombreuses espèces faunistiques (abri, source de nourriture, support de ponte...). Il est important de les préserver, mais aussi de surveiller et de canaliser, le cas échéant, leur développement.

En effet, si une grande partie de la mare venait à être envahie par ces plantes hélophytes (plantes ayant les pieds dans l'eau et la tête au soleil), alors il ne restera que peu d'eau libre et le milieu aura tendance à se refermer.

Période d'intervention : septembre - décembre

V.2.2. CURAGE DOUX

Mares concernées : n° 2, 10, 12, 13, 21, 22, 24, 25, 36, 39, 40

Du fait d'une importante accumulation de matière organique dans le fond (chute de feuilles des arbres...) et d'un manque de micro-organismes permettant leur dégradation, certaines mares sont envasées. L'accumulation de matière organique peut également être propice au développement d'algues filamenteuses.

Un curage doux est donc nécessaire pour extraire une partie de cette vase qui s'accumule.

Cette opération peut être réalisée à l'aide d'une mini-pelle ou en organisant un chantier bénévole. Si elle est réalisée par une mini-pelle, alors elle doit être faite délicatement, afin de ne pas surcreuser la mare et risquer ainsi de crever la couche imperméable. De même, la mare ne doit pas être curée en totalité, car elle constitue un lieu de vie important pour de nombreuses espèces.

Les produits issus du curage (vase) doivent être stockés à proximité de la mare pendant quelques jours afin de permettre aux invertébrés de regagner le milieu aquatique. Par la suite, il est important de l'exporter. Les vases étant très riches en matière organique, il vaut mieux éviter de les mettre sur les rives ou sur les écoulements d'eau alimentant la mare, sinon il y a un risque d'eutrophisation rapide. Elles peuvent en revanche enrichir les potagers et les cultures.

Les travaux seront réalisés en début d'automne pour limiter l'impact sur les espèces et notamment les amphibiens qui sont des espèces protégées.

Période d'intervention : septembre - novembre

V.2.3. ÉLAGUER LES ARBRES ALENTOUR

Mares concernées : n°10 et 25

Un ombrage trop important et l'accumulation de feuilles mortes et de branches contribuent au manque d'oxygène de la mare, empêchant la végétation aquatique et des berges de se développer, et par conséquent limitent l'installation de nombreuses espèces animales.

Si l'épais feuillage des arbres qui entourent la mare entraîne un ombrage trop important sur celle-ci et empêche les rayons du soleil d'atteindre la surface de l'eau, alors il est conseillé d'élaguer certaines branches, pour créer une ouverture dépourvue de végétation arborée, afin de laisser pénétrer la lumière au niveau de la surface de l'eau et des bords de la mare.

Il est nécessaire de dégager en priorité les côtés sud et est pour obtenir un ensoleillement des deux tiers de la surface de la mare.

La lumière favorisera le développement de la végétation caractéristique des mares et de leurs abords.

Période d'intervention : septembre - octobre

V.2.4. SURVEILLER ET LIMITER LE DEVELOPPEMENT DES SAULES

Mare concernée : n°8

Si les saules se développent trop, il faudra déraciner à la main les jeunes semis ou en dessoucher les saules plus âgés. Attention, si la mare est située dans une saulaie, elle ne doit pas être dégagée sur l'ensemble du pourtour. Dans tous les cas, on peut conserver des fourrés de saule sur la berge pour favoriser certaines espèces animales et quelques jeunes pousses dans l'eau (à entretenir) pour créer des supports de ponte et des reposoirs pour les libellules.

Période d'intervention : toute l'année

V.2.5. GESTION DE LA VEGETATION DES MARES LES PLUS FERMEES

Mares concernées : n° 12, 22, 24, 30, 36, 39, 40 et 60

Les mares sont envahies par des plantes héliophytes, ce qui limite l'expression de la diversité biologique caractéristique de ce type de milieu.

Il est donc proposé d'ouvrir les mares en réalisant un arrachage de la végétation (ou à défaut de les couper à la base) par tiers tous les deux ans sur 6 ans.

Cette opération peut être réalisée à l'aide d'une mini-pelle ou en organisant un chantier bénévole. Si elle est réalisée par une mini-pelle, alors elle doit être faite délicatement, afin de ne pas surcreuser la mare et risquer ainsi de crever la couche imperméable.

La végétation arrachée sera stockée à proximité de la mare pendant quelques jours permettant aux invertébrés de regagner le milieu aquatique.

Période d'intervention : septembre - octobre

V.2.6. GESTION DES LENTILLES¹

Mares concernées : n° 2 et 11

Les lentilles d'eau, petites plantes flottantes très couvrantes, empêchent la lumière de pénétrer dans la mare. Afin de limiter l'envahissement de la surface par les lentilles, un écrémage est nécessaire pour permettre à la lumière d'atteindre le fond de la mare et d'apporter de l'oxygène à l'eau. Les lentilles peuvent être récoltées à l'aide d'un râteau et d'une épuisette et seront déposées sur les berges quelques jours, pour permettre à la faune de regagner le milieu aquatique. Certains insectes et amphibiens pouvant rester prisonniers, il faudra fouiller pour libérer les animaux piégés.

Période d'intervention : septembre - octobre

V.2.7. GESTION DE LA JUSSIE

Mare concernée : n°13

Pour limiter l'envahissement de la jussie, procéder à un arrachage de la plante. L'arrachage peut se faire mécaniquement ou manuellement. L'arrachage mécanique est plus rapide, mais peut produire des boutures et des repousses de la plante. La mare n'étant pas très grande, l'arrachage manuel pourrait être privilégié.

Période d'intervention : septembre - octobre

V.2.8. GESTION DES POISSONS

Mares concernées : n°15, 16

Les poissons font partie intégrante de la biodiversité des milieux aquatiques. Cependant, si l'objectif est d'accueillir une faune diversifiée (amphibiens, invertébrés), il faudra prévoir de limiter leur présence, car ce sont des prédateurs et en cas de densité importante, ils peuvent également avoir un impact sur la végétation aquatique qui est à la base de la richesse biologique d'une mare.

¹ La méthode de gestion des algues vertes est la même que celle des lentilles d'eau

Pour retirer les poissons présents dans une mare, une vidange de celle-ci est nécessaire. Les captures à la senne ou à la nasse ne permettent souvent pas d'éliminer tous les poissons dans les mares assez grandes ou avec une couche importante de vase. Les hérons sont souvent des alliés utiles pour éliminer les poissons réfugiés dans peu d'eau.

Période d'intervention : septembre – octobre

V.2.9. GESTION DES DECHETS

Mare concernée : n°40

Les déchets jetés dans une mare peuvent constituer des pièges pour les animaux et nuisent à la bonne qualité de l'eau, il est donc important de retirer tous les déchets présents dans une mare. La solution est d'organiser un chantier de nettoyage en ramassant et triant les déchets pour les exporter ensuite dans un centre de recyclage. Attention aux déchets dangereux (coupants, etc.).

Période d'intervention : septembre - octobre

V.2.10. REIMPERMEABILISER UNE MARE

Mare concernée : n°13

Si la couche imperméable d'une mare venait à être percée suite à des travaux de curage par exemple, la mare ne sera plus en capacité de retenir l'eau, il sera donc nécessaire de la rendre imperméable.

Pour réimpermeabiliser une mare naturelle (comme la mare n°13), il est possible de faire un apport en argile au fond de celle-ci.

Période d'intervention : septembre - novembre

V.2.11. REPROFILAGE DES BERGES EN PENTE DOUCE

Mares concernées : n° 8, 15, 21

Si la mare présente des bords abrupts ne permettant pas à la végétation de s'installer, il faut rectifier les berges pour les adoucir. L'objectif est à la fois de favoriser la végétation des bords des eaux et de permettre à la faune d'atteindre ou de sortir de la mare.

Redessiner les contours de la mare pour créer des rives sinueuses propices au développement de micro-habitats pour la faune et la flore.

Adoucir les pentes des berges côté nord (les plus ensoleillées) en respectant un angle de 30° maximum, en basculant la crête du talus dans l'eau. Si ce n'est pas possible, on peut envisager la création de plages (creusement du sol au niveau de la berge sur 2 m à 5 m de large et sur une profondeur environ égale à la moitié de celle de la mare).

Période d'intervention : septembre - novembre

V.2.12. NE PAS INTRODUIRE D'ESPECES ANIMALES ET VEGETALES

Mares concernées : toutes

Au sein des mares, qui sont en général de petites surfaces, il est rappelé qu'il ne faut absolument pas introduire d'espèces animales, tels les poissons, des écrevisses, ni d'espèces végétales. Ces

introductions, lorsqu'elles ont lieu, sont source de très grands déséquilibres biologiques qui ne profitent pas à la biodiversité de la mare.

Période d'intervention : toute l'année

V.2.13. ENTRETIEN DES BERGES

Mares concernées : toutes

Afin d'assurer un équilibre biologique maximum aux mares, il faut préserver une bande enherbée ou végétalisée autour de celle-ci. Cette zone servira de zone tampon pour les eaux de ruissellement, mais également de zone refuge pour la faune. Pour cela, une seule fauche par an sera réalisée sur tout ou partie des berges et de la bande enherbée.

On peut également mettre en place une gestion différenciée des berges, en diversifiant les habitats (possibilité de conserver quelques tas de branches sur les berges, un entassement de pierres...).

Période d'intervention : septembre – décembre

V.3. CALENDRIER DES ACTIONS DE GESTION ET DE RESTAURATION

Actions de gestion et de restauration	Période dans l'année												Mare concernée																																		
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	1	2	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	21	22	24	25	26	30	35	36	38	39	40	60											
Surveiller et limiter le développement des hélophytes													x		x		x					x								x		x															
Curage doux														x				x		x	x					x	x	x	x				x				x		x	x							
Élaguer les arbres alentour																		x												x																	
Surveiller et limiter le développement des saules																	x																														
Gestion de la végétation des mares les plus fermées																					x							x	x			x		x				x	x	x							
Gestion des lentilles														x						x																											
Gestion de la jussie																						x																									
Gestion des poissons																							x	x																							
Gestion des déchets																																												x			
Réimpermeabilisé une mare																						x																									
Reprofilage des berges en pente douce																		x					x		x																						
Ne pas introduire d'espèces animale et végétale													x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Entretien des berges													x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

VI. CRÉATION DE MARES

VI.1. RENFORT DE LA TRAME BLEUE

Comme évoqué précédemment, les mares constituent des milieux de prédilection pour de nombreuses espèces faunistiques qui y trouvent des conditions favorables pour tout ou partie de leur cycle biologique. Si la gestion et la restauration des mares existantes sont un premier levier pour contribuer à la préservation des espèces inféodées à ces milieux aquatiques, un autre levier consiste à créer de nouvelles mares. Ces nouvelles mares auront pour objectif de renforcer des réseaux de mares déjà en place, mais également de reconnecter des réseaux de mare entre elles pour rétablir des échanges entre les populations visées (amphibiens, odonates, etc.). Sur le territoire de Grand Poitiers, les mares ont été identifiées comme un réservoir de biodiversité au sein de la Trame bleue. La création de nouvelles mares contribuera à renforcer cette Trame bleue.

À partir de la couche SIG de localisation des mares de Grand Poitiers (Annexe 1), une zone tampon de 500 m, correspondant à un rayon de déplacement moyen des amphibiens, a été dessinée autour de chacune des mares permettant de définir une Trame bleue mare sur le territoire de Grand Poitiers (Figure 9). Elle permet de visualiser les secteurs sans mares qui pourraient être visés pour des créations. Le maintien et le renforcement de cette trame bleue mare permettront de garantir des échanges intra populationnels des amphibiens et des odonates et contribueront à leur conservation.

Les communes de Grand Poitiers CU sont propriétaire de parcelles. Cette maîtrise foncière communale pourrait faciliter la création de nouvelles mares, si les sols le permettent (sols argileux). Pour chaque commune du territoire, des zones de création de mares ont été proposées là où la maîtrise foncière est acquise (Cf. VII Plan d'action communale). Cependant, les zones proposées n'ont pas fait l'objet de visite pour déterminer la topographie et la nature du sol. Avant de se lancer dans la création de mares au sein de ces parcelles, une visite pour identifier la nature du sol sera nécessaire.

VI.2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La création de mares devra être compatible avec le PLUi de Grand Poitiers CU (en cours de révision) et du règlement sanitaire départementale qui stipule dans l'Article 92² :

« Qu'il est interdit de créer une mare à moins de 35 mètres :

- des sources et forages ;
- des puits ;
- des aqueducs transitant des eaux potables en écoulement libre ;
- des installations de stockage souterraines ou semi-enterrées des eaux destinées à l'alimentation humaine ou animale, ou à l'arrosage des cultures maraîchères ;
- à moins de 50 mètres des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs ou des établissements recevant du public, à l'exception des installations de camping à la ferme. »

² Règlement Sanitaire départemental de la Vienne – Arrêté préfectoral n°79-ASS/S452 du 31/12/1979 modifié. ARS — DD86
Pôle Santé Environnementale — Mise à jour : 2017

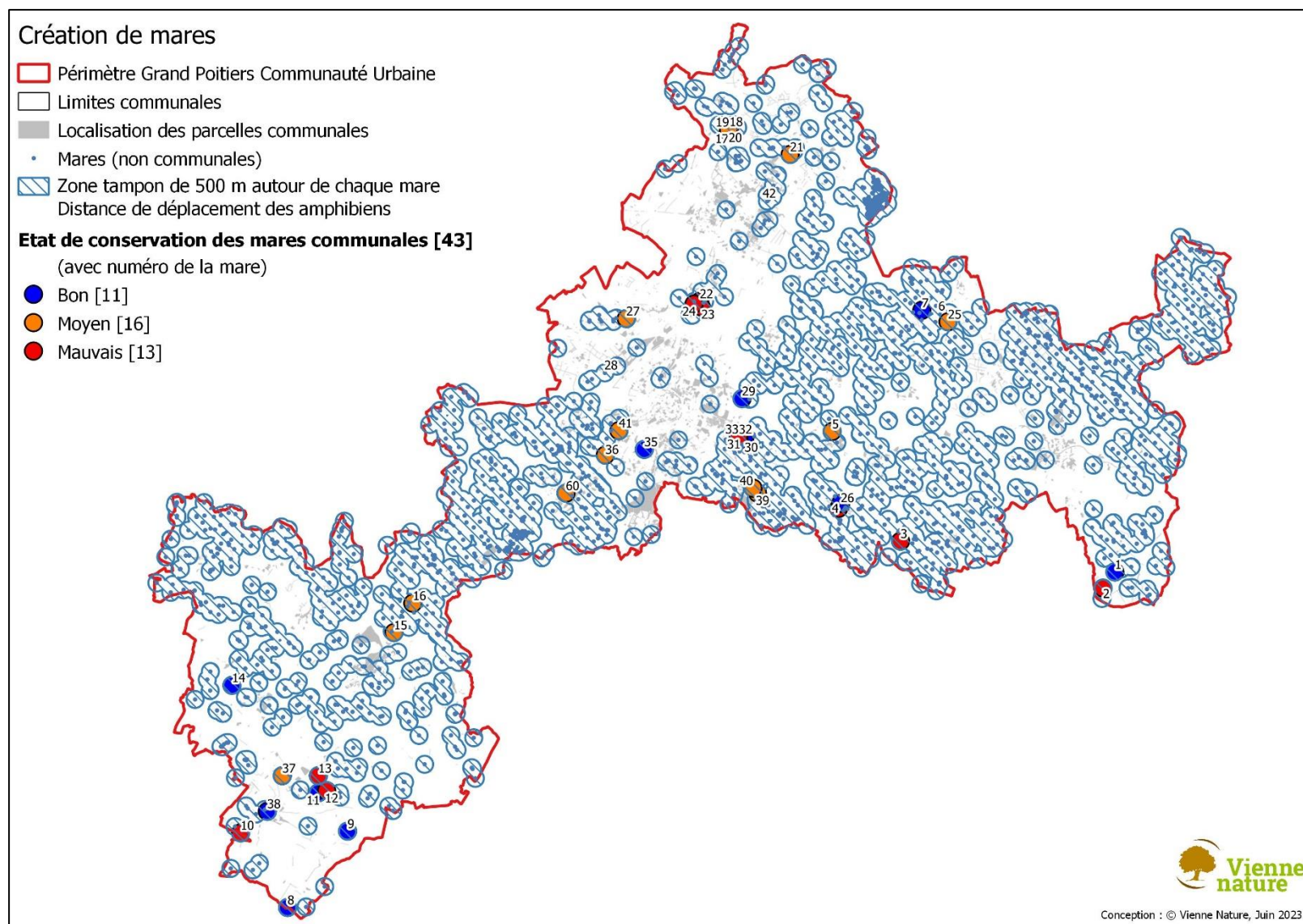


Figure 9. Trame bleue mare de Grand Poitiers CU et localisation des mares communales (état de conservation).

VI.3. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

VI.3.1. CHOIX DE L'EMPLACEMENT ET DE SON ALIMENTATION EN EAU

Une mare est une étendue d'eau stagnante, permanente ou temporaire, de faible profondeur et de surface inférieure ou égale à 2000 m². Il est recommandé de choisir avec attention, sans se précipiter, un emplacement pour créer une mare. Prendre le temps d'observer le terrain, la topographie, les plantes présentes, la nature du sol, les milieux alentour, permettra de déterminer l'endroit le plus favorable qui aura les caractéristiques nécessaires pour assurer un bon fonctionnement, un résultat satisfaisant, et pérenne. Il est d'ailleurs peut-être plus astucieux et plus simple de réhabiliter une ancienne mare qui aurait été comblée !

L'alimentation en eau de la mare est également un facteur déterminant. Il est préférable de créer une mare dans un point bas d'une parcelle où l'impluvium (zone de captage des eaux pluviales) est le plus important. L'eau peut également venir de fossés.

Pour assurer leur maintien en eau, les mares créées devront être réalisées au sein de sols imperméables adaptés tels que :

- Les terres de bornais (sols pauvres lessivés riches en argile),
- Les terres de brandes (sols pauvres),
- Les terres rouges à châtaigniers (sols bruns argilo-limoneux).

Un ensoleillement d'au moins six heures par jour à la belle saison sera bénéfique : lumière et chaleur sont indispensables au bon développement de la végétation aquatique et à l'équilibre biologique de la mare.

De plus, on évitera de créer des mares à proximité immédiate de routes importantes. En effet, dans le cas où elles seraient colonisées par des populations d'amphibiens, il ne faudrait pas que le choix de la localisation de la mare entraîne une mortalité routière lors des migrations printanières et automnales.



Mare créée dans le cadre des mesures compensatoires LGV sur la commune de Fontaine-le-Comte

Photo : Miguel GAILLEDROT – Vienne Nature

VI.3.2. QUEL TYPE DE MARE ? TAILLE ET FORME

Des mares de surface comprise entre 150 et 600 m² seront privilégiées. La profondeur et la pente sont deux facteurs particulièrement importants qui conditionneront avant tout la qualité de la mare et son intérêt écologique (Figure 10). Les formes courbes, sinueuses, avec berges irrégulières et profondeurs variées sont à privilégier. Des plages en pentes douces (<5 % soit 5 cm de dénivelé par mètre) de 2 à 5 mètres (si possible), ou des banquettes ou paliers successifs avec une faible profondeur d'eau auront comme avantage de permettre à une flore diversifiée et particulière de s'y développer, à de nombreux animaux d'en profiter (zone de ponte, abreuvoir pour divers animaux...). Les pentes douces, outre le fait d'offrir un habitat de transition, permettent d'éviter à la mare de devenir un piège mortel pour certains animaux.

Idéalement, une profondeur d'eau de 80 à 120 cm est à rechercher dans la zone la plus profonde : une telle profondeur permet d'avoir une mare moins sensible aux variations de température et d'oxygène et de conserver des zones libres dépourvues de végétation aquatique. C'est donc un point important à ne pas négliger, qui limitera les assèchements trop rapides et ralentira le comblement naturel.

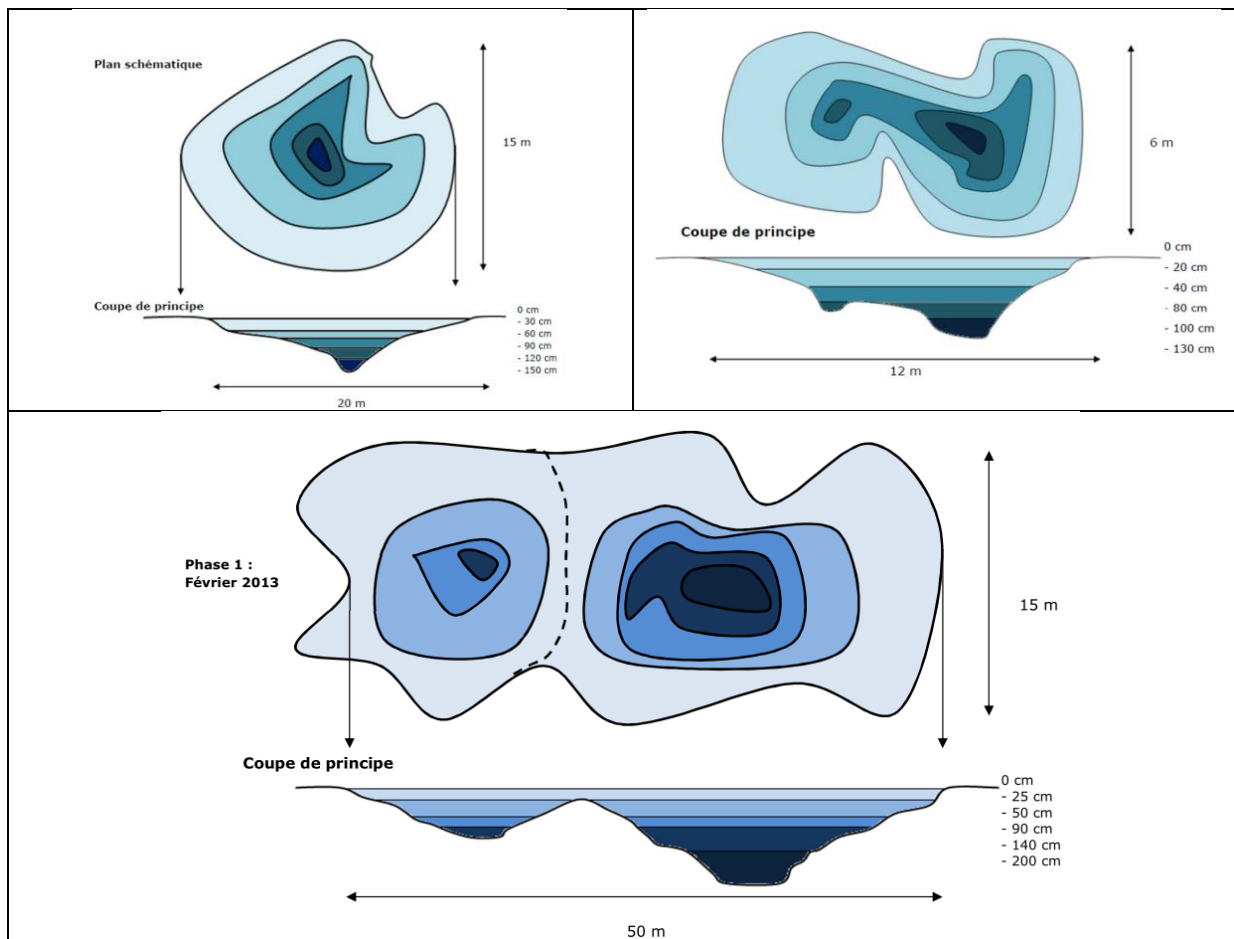


Figure 10. Exemple de plan de mare à créer.

VI.3.3. PERIODE DE CREATION

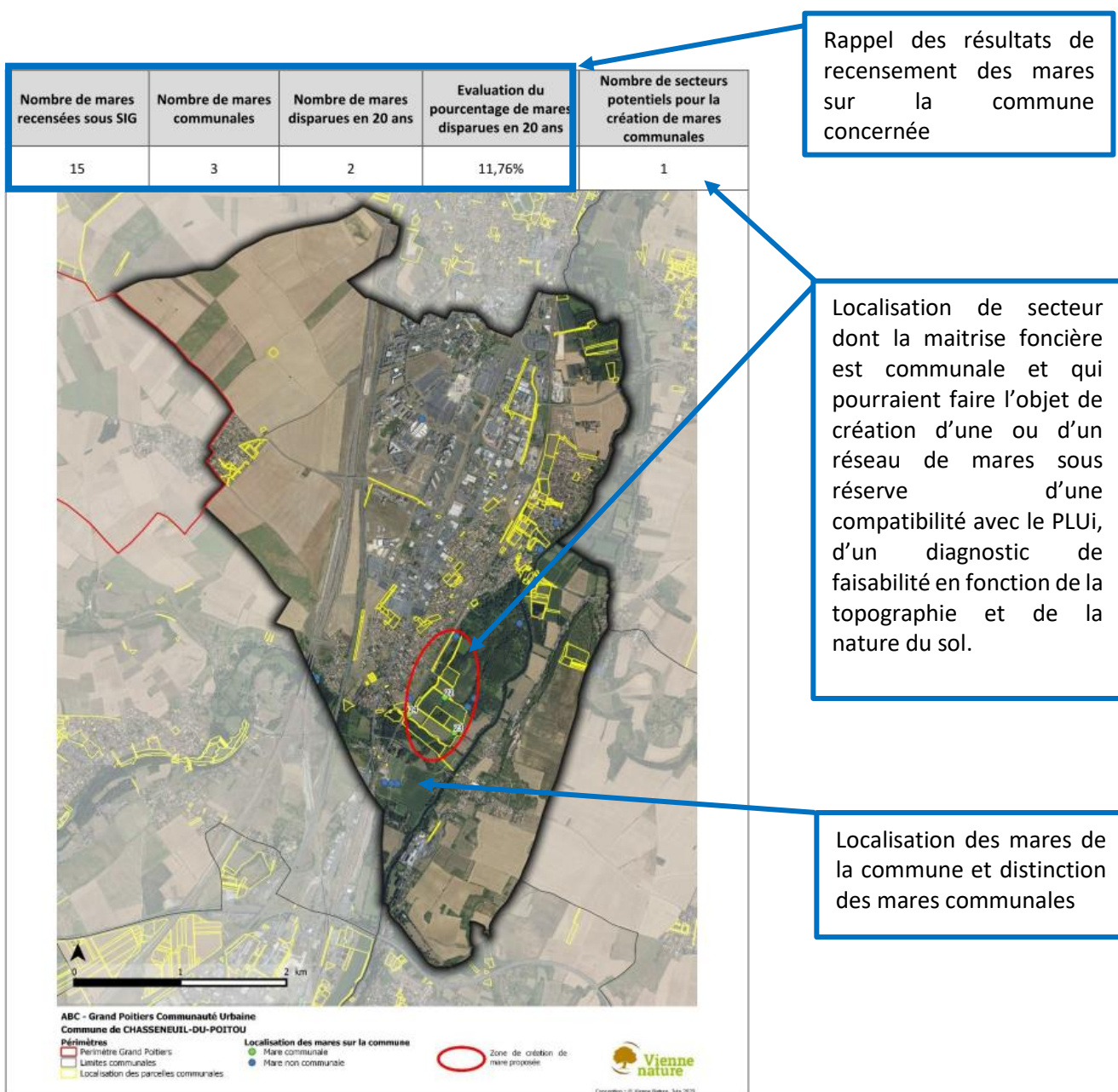
Les travaux de création sont à mener de préférence en fin d'été jusqu'à fin octobre, afin de profiter au maximum des pluies de l'arrière-saison.


VII. PLAN D'ACTION MARES

VII.1. PRESENTATION DES FICHES COMMUNALES

À partir des phases de recensement, du diagnostic des mares communales et de la localisation des parcelles communales, une fiche descriptive communale a été élaborée présentant l'ensemble des résultats. Cette fiche communale peut être considérée comme une base de plan d'action communale de restauration et de création de mares. Une animation auprès des communes et un accompagnement de la mise en œuvre de ces plans d'action communaux devront être mis en œuvre par Grand Poitiers CU.

Présentation des fiches communales :



 <p>MARE n°22 – Photo : L. TEXIER Date de visite : 05/04/2022</p> <p>Source de la donnée : ECOGEE, 2015</p>	<p>Coordonnées : Long LB93 : 498573.1 Lat LB93 : 6618721.7</p>																																													
	<p>Commune : CHASSENEUIL-DU-POITOU Lieu-dit : La Grande Rivière Référence cadastrale : 0 AH 425 Typologie : Mare de lisière Situation : bosquet Environnement à moins de 100 m : prairies, bois, culture Taille : 5 à 50 m² Etat de conservation : mauvais Potentialité écologique moyenne</p>																																													
<p align="center">DESCRIPTION</p> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : 11-20 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : Iris jaune, Joncs</p> <p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non</p> <p>Espèces envahissantes : Points noirs :</p> <p>Remarque : Mare qui s'assèche facilement et qui est envahi de végétation (Iris et carex principalement)</p>																																														
<p align="center">Préconisation de gestion</p> <p>Curer la mare pour retirer une partie de la vase qui empêche d'avoir un bon niveau d'eau. Rouvrir la mare en retirant une partie de la végétation sur 1/3 et garder le reste pour servir de zone refuge.</p> <p>Actions de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Curage doux - Gestion de la végétation des mares les plus fermées - Ne pas introduire d'espèces animale et végétale - Entretien des berges - Agrandir la surface de la mare (100 à 200 m²) 																																														
<p align="center">Inventaire floristique</p> <p>Date du relevé : 03/06/2022 Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 10</p> <p><i>Iris pseudacorus L., 1753, Lysimachia vulgaris L., 1753, Carex acutiformis Ehrh., 1789, Althaea officinalis L., 1753, Humulus lupulus L., 1753, Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790, Quercus robur L., 1753, Populus L., 1753, Fraxinus excelsior L., 1753, Epilobium L., 1753</i></p>																																														
<p align="center">Inventaires faunistiques</p> <p>Amphibiens : Aucune donnée bibliographique – 2 espèces observées en 2023 Date des relevés : 02/03/2023 et 03/04/2023</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom français</th> <th>Nom scientifique</th> <th>PN</th> <th>DH</th> <th>LRN</th> <th>LRPC</th> <th>ZNIEFF</th> <th>IDD</th> <th>ANNEE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="9">Urodèles</td> </tr> <tr> <td>Triton palmé</td> <td><i>Lissotriton helveticus</i></td> <td>N</td> <td></td> <td>LC</td> <td>LC</td> <td></td> <td>TC</td> <td>2023</td> </tr> <tr> <td colspan="9">Anoures</td> </tr> <tr> <td>Grenouille verte indéterminée</td> <td></td> <td>N</td> <td></td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>2023</td> </tr> </tbody> </table> <p><small>Légende : voir Erreur ! Source du renvoi introuvable. page Erreur ! Signet non défini.</small></p>		Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNEE	Urodèles									Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	N		LC	LC		TC	2023	Anoures									Grenouille verte indéterminée		N		-	-	-	-	2023
Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNEE																																						
Urodèles																																														
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	N		LC	LC		TC	2023																																						
Anoures																																														
Grenouille verte indéterminée		N		-	-	-	-	2023																																						
<p>Odonates : Aucune donnée bibliographique – 1 espèce observée en 2022 Date du relevé : 15/06/2022</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom français</th> <th>Nom scientifique</th> <th>PN</th> <th>DH</th> <th>LRN</th> <th>LRPC</th> <th>ZNIEFF</th> <th>IDD</th> <th>ANNEE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="9">Zygoptères</td> </tr> <tr> <td>Agrion à larges pattes</td> <td><i>Platycnemis pennipes</i></td> <td></td> <td></td> <td>LC</td> <td>LC</td> <td></td> <td>TC</td> <td>2022</td> </tr> </tbody> </table> <p><small>Légende : voir Erreur ! Source du renvoi introuvable. page Erreur ! Signet non défini.</small></p>		Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNEE	Zygoptères									Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>			LC	LC		TC	2022																		
Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNEE																																						
Zygoptères																																														
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>			LC	LC		TC	2022																																						

Présentation des mares communales : photographie, localisation, description

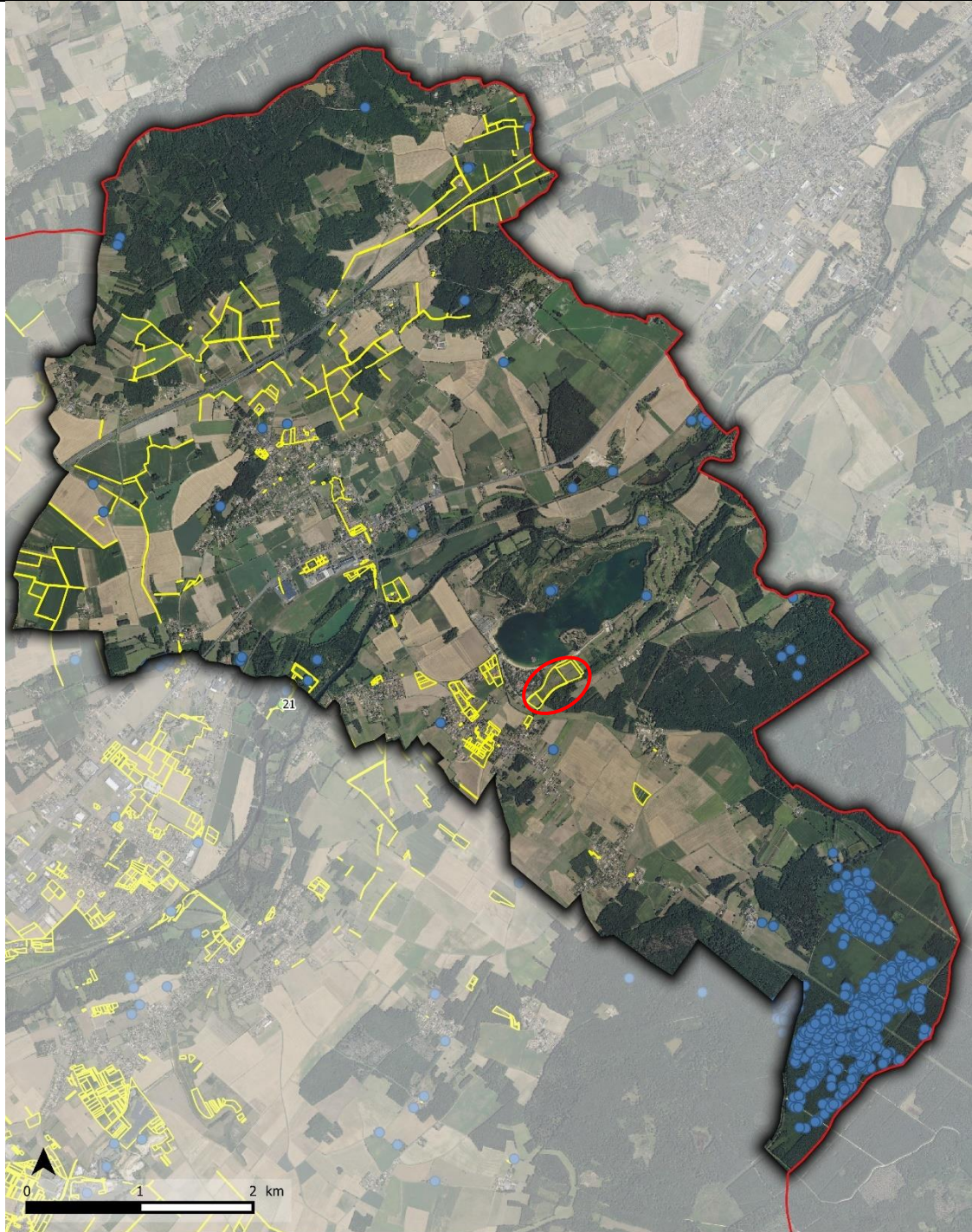
Proposition d'action de gestion sur la mare en fonction des enjeux identifiés

Bilan des résultats des diagnostics écologiques

VII.2. PLAN D'ACTION COMMUNAL

VII.2.1. BEAUMONT-SAINT-CYR

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
641	0	3	0,47 %	1



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de BEAUMONT-SAINT-CYR

Périmètres
 Périmètre Grand Poitiers
 Limites communales
 Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune
● Mare communale
● Mare non communale

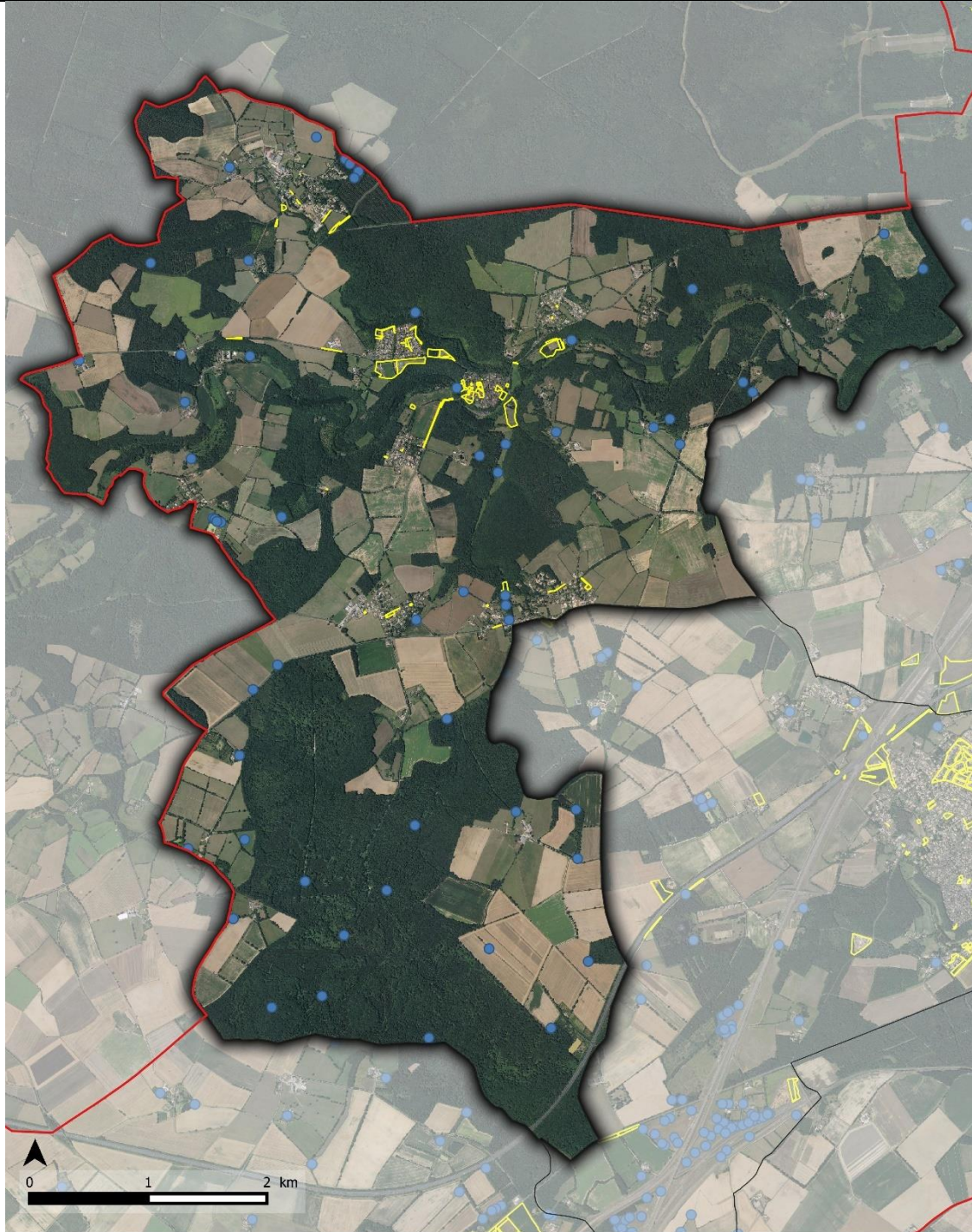
Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

VII.2.2. BERUGES

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
58	0	5	7,94 %	0



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de BERUGES

Périmètres
 Périmètre Grand Poitiers
 Limites communales
 Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune
● Mare communale
● Mare non communale

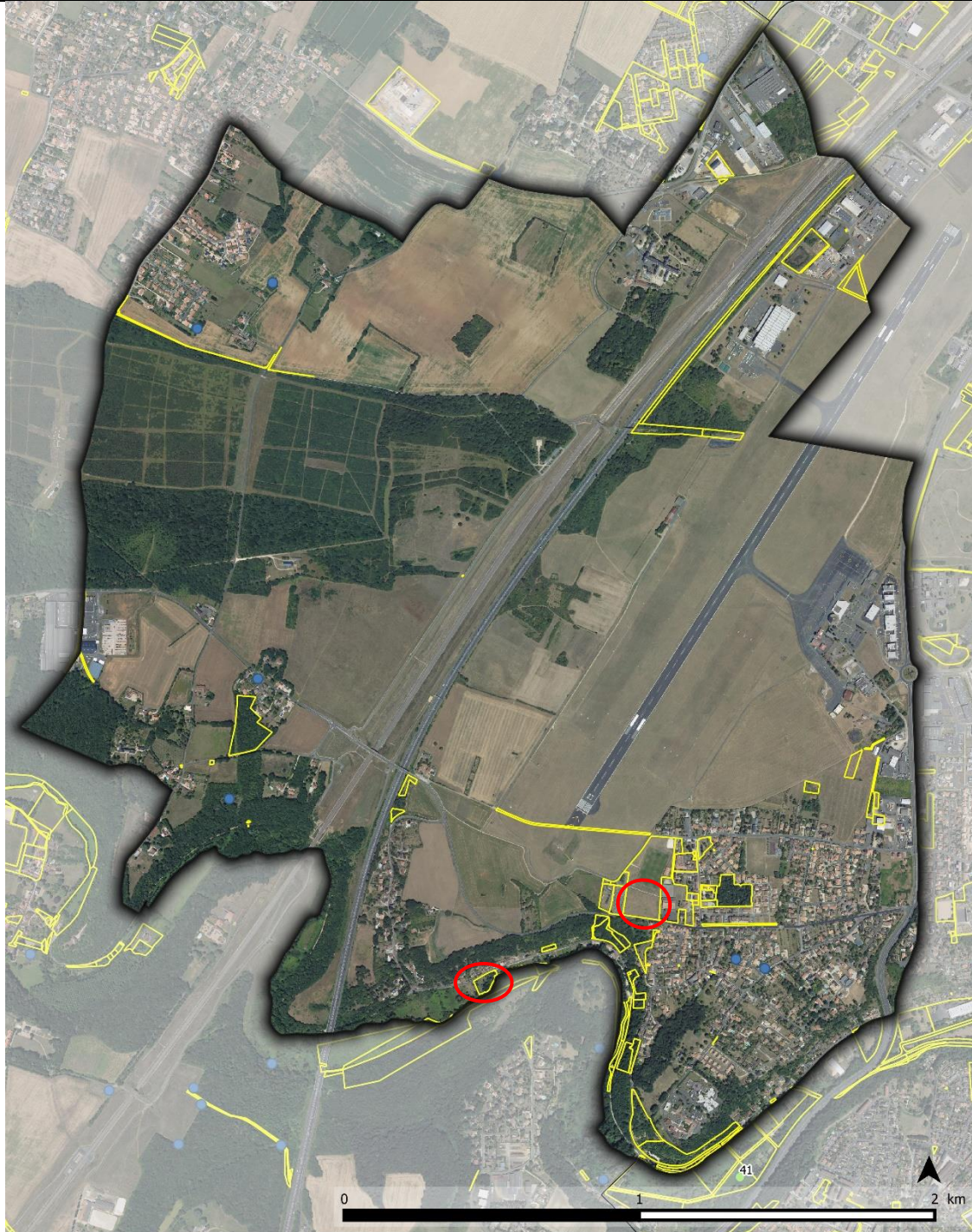
Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

VII.2.3. BIARD

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
6	0	2	25,00 %	2



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de BIARD

- Périmètres**
- Périmètre Grand Poitiers
 - Limites communales
 - Localisation des parcelles communales

- Localisation des mares sur la commune**
- Mare communale
 - Mare non communale

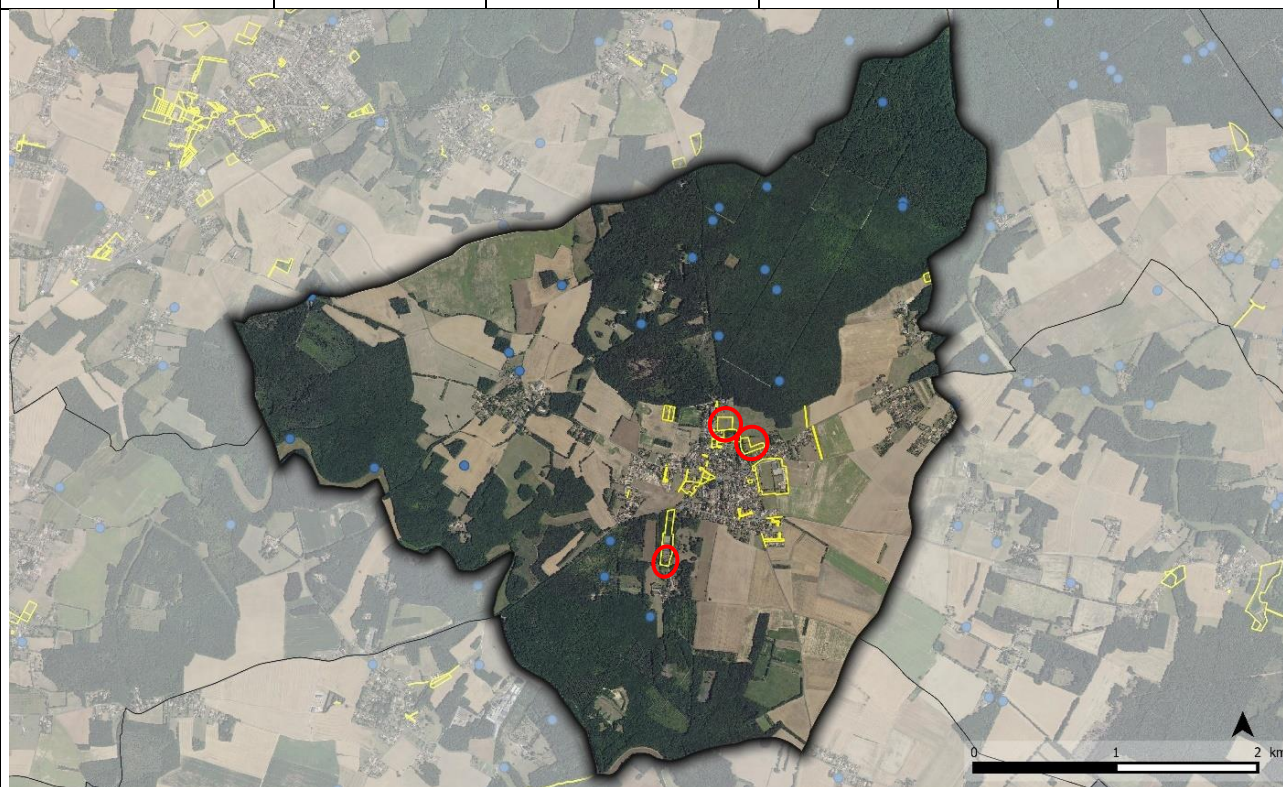
- Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

VII.2.4. BIGNOUX

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
22	0	0	-	3



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de BIGNOUX

Périmètres

- Périmètre Grand Poitiers
- Limites communales
- Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune

- Mare communale
- Mare non communale

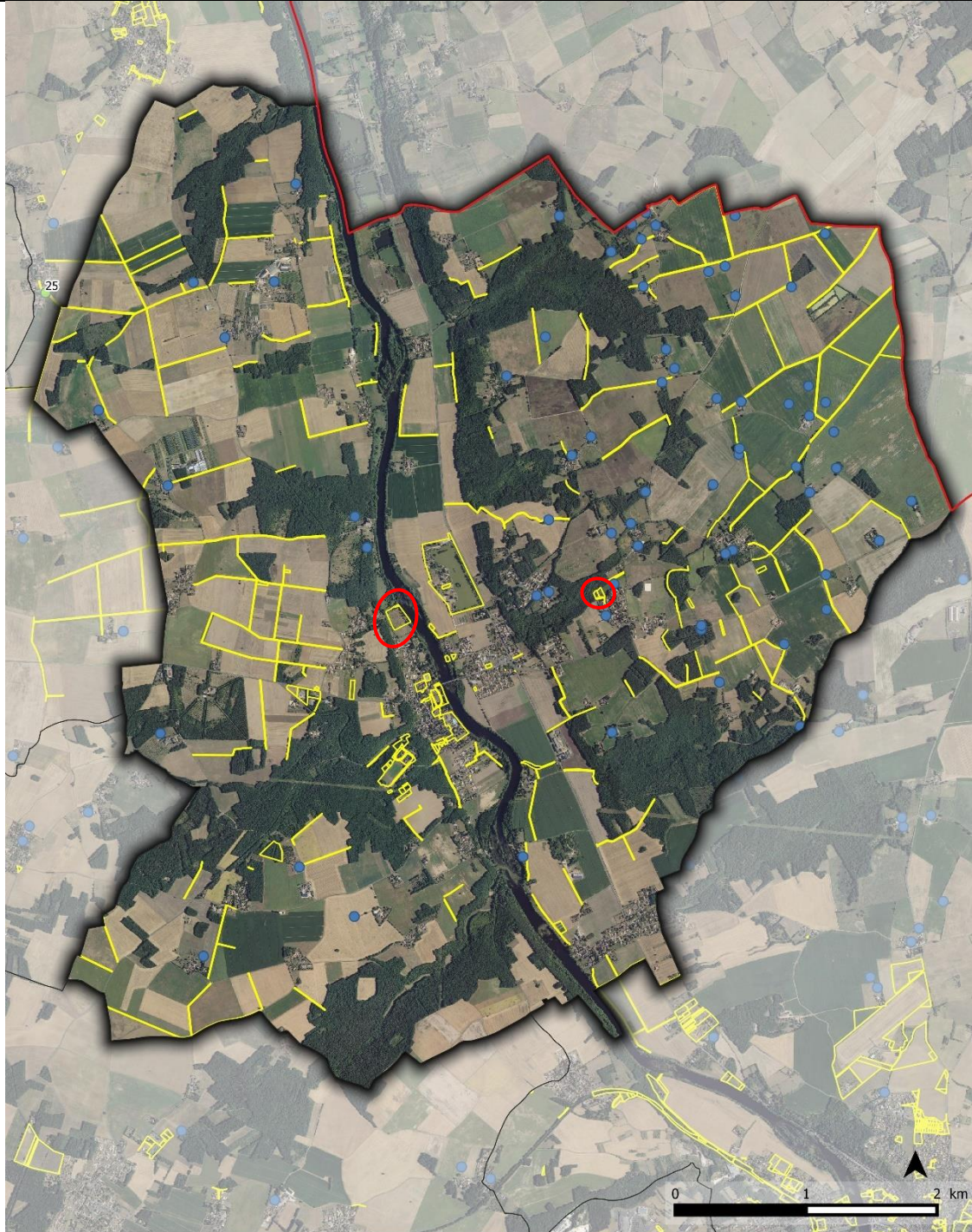
- Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

VII.2.5. BONNES

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
67	0	11	14,10 %	2



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de BONNES

Périmètres
 Périmètre Grand Poitiers
 Limites communales
 Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune
● Mare communale
● Mare non communale

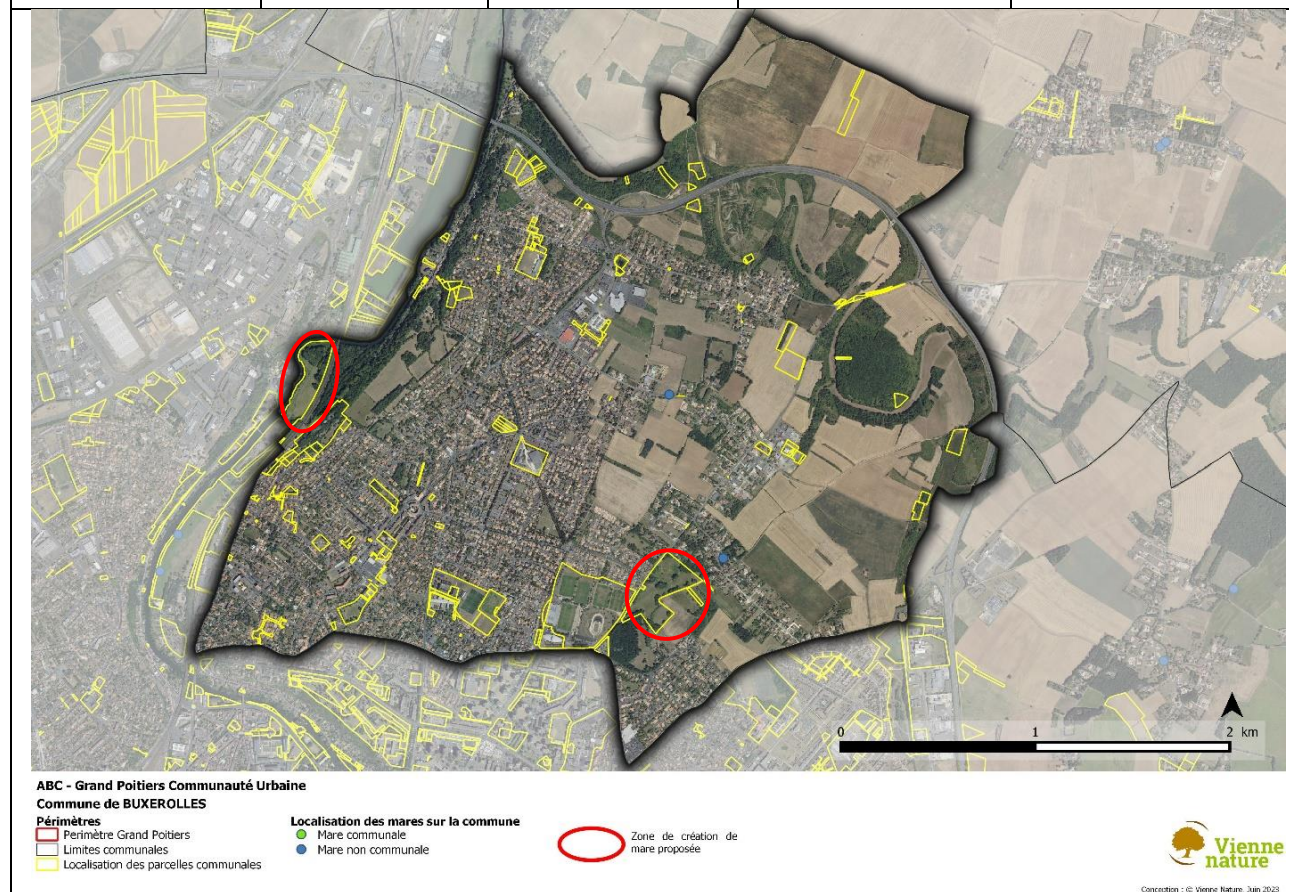
Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

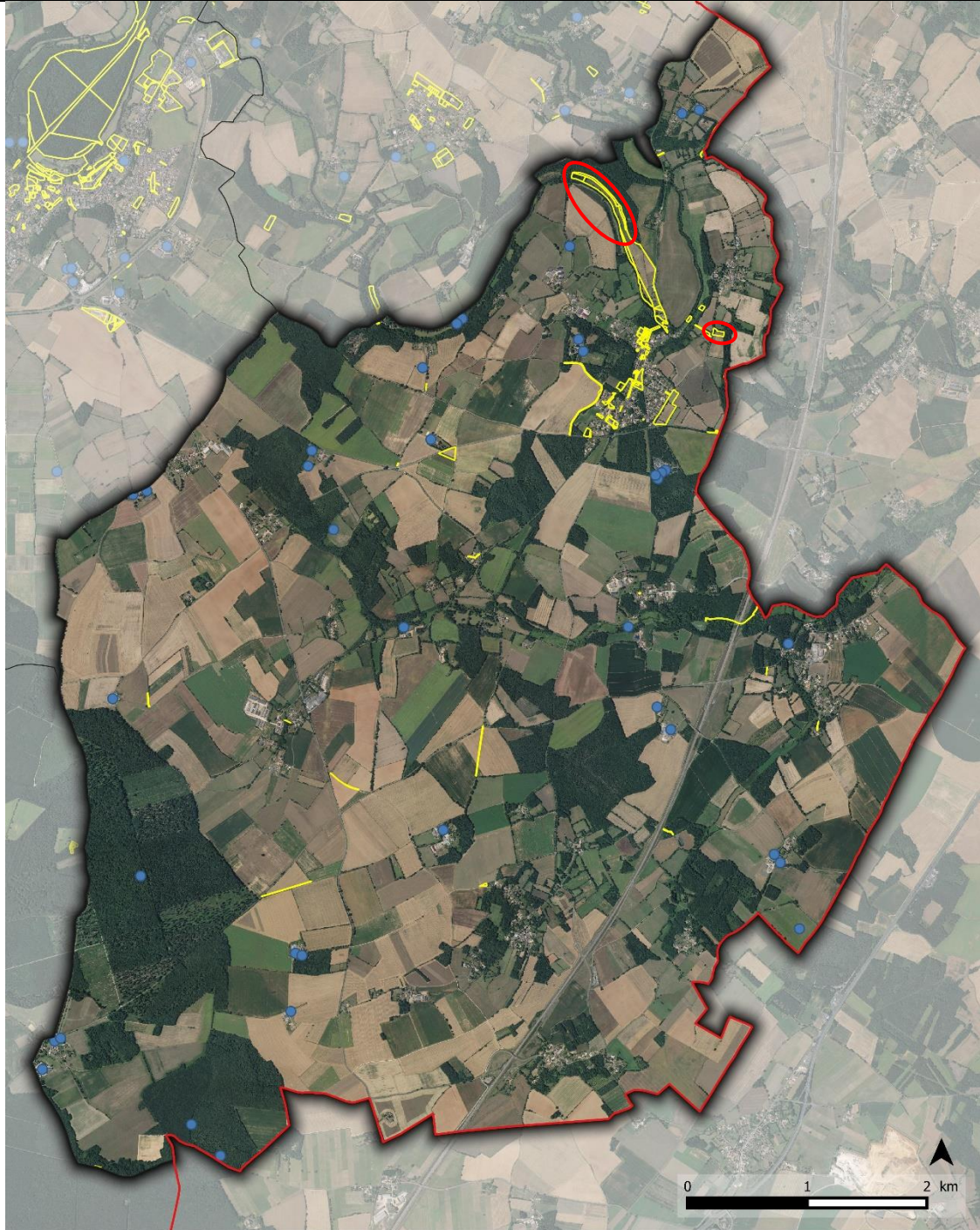
VII.2.6. BUXEROLLES

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
2	0	1	33,33 %	2



VII.2.7. CELLE-LEVESCAULT

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
37	0	0	-	2



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de CELLE-LEVESCAULT

Périmètres
 Périmètre Grand Poitiers
 Limites communales
 Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune
● Mare communale
● Mare non communale

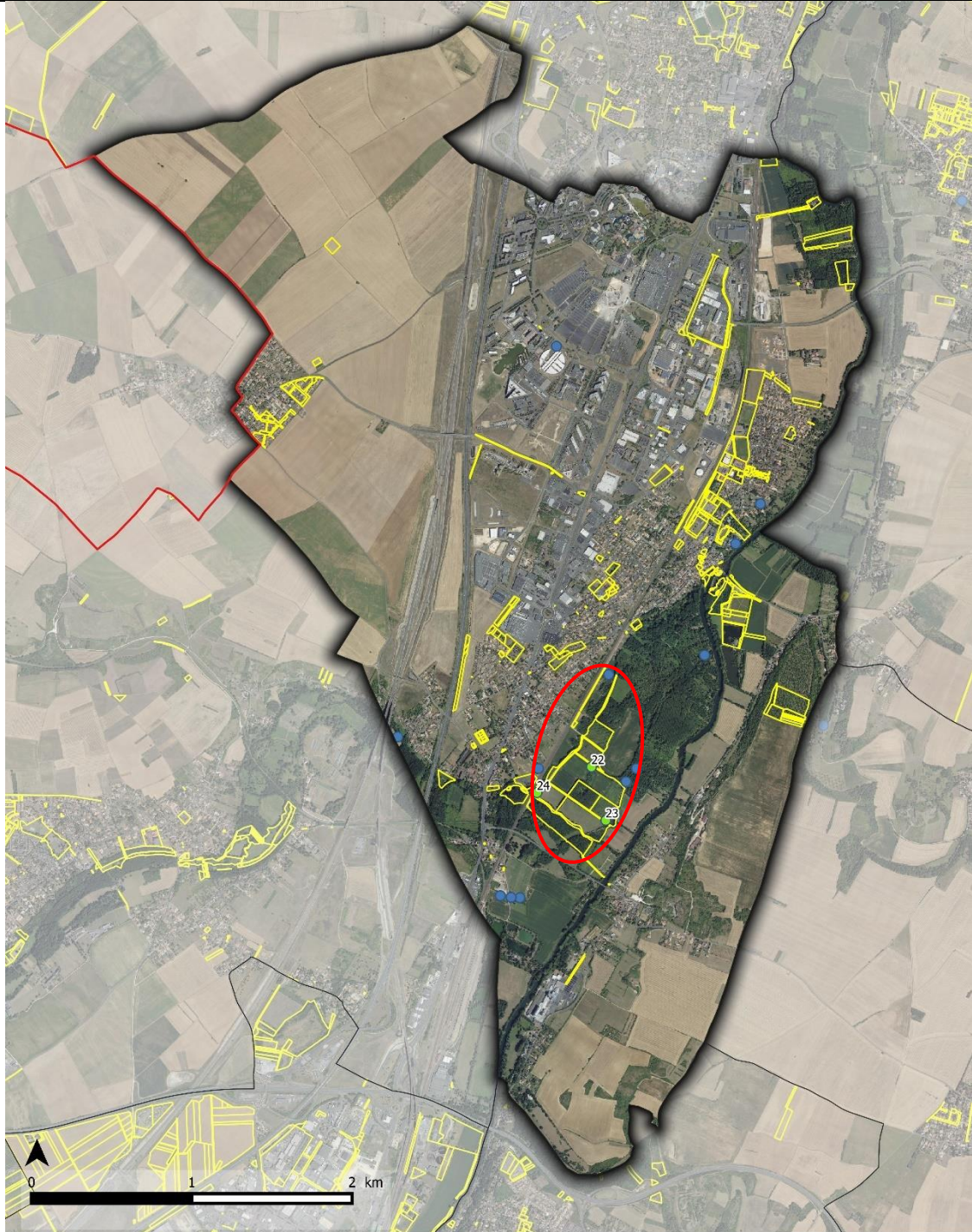
Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

VII.2.8. CHASSENEUIL-DU-POITOU

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
15	3	2	11,76 %	1



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de CHASSENEUIL-DU-POITOU

- Périmètres**
- ▭ Périmètre Grand Poitiers
 - Limites communales
 - Localisation des parcelles communales

- Localisation des mares sur la commune**
- Mare communale
 - Mare non communale

- Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

	<p>Coordonnées : <u>Long LB93 : 498573.1</u> <u>Lat LB93 : 6618721.7</u></p>
<p>MARE n°22 – Photo : L. TEXIER Date de visite : 05/04/2022 Source de la donnée : ECOGEE, 2015</p>	<p>Commune : CHASSENEUIL-DU-POITOU Lieu-dit : La Grande Rivière Référence cadastrale : 0 AH 425 Typologie : Mare de lisière Situation : bosquet Environnement à moins de 100 m : prairies, bois, culture Taille : 5 à 50 m² État de conservation : mauvais Potentialité écologique moyenne</p>
<p>DESCRIPTION</p>	
<p>Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : 11-20 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : iris jaune, joncs</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : Remarque : Mare qui s'assèche facilement et qui est envahie de végétation (iris et carex principalement)</p>
<p>Préconisation de gestion</p>	
<p>Curer la mare pour retirer une partie de la vase qui empêche d'avoir un bon niveau d'eau. Rouvrir la mare en retirant une partie de la végétation sur 1/3 et garder le reste pour servir de zone refuge.</p> <p>Actions de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Curage doux - Gestion de la végétation des mares les plus fermées - Ne pas introduire d'espèces animales et végétales - Entretien des berges - Agrandir la surface de la mare (100 à 200 m²) 	

Inventaire floristique

Date du relevé : 03/06/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 10

Iris pseudacorus L., 1753, Lysimachia vulgaris L., 1753, Carex acutiformis Ehrh., 1789, Althaea officinalis L., 1753, Humulus lupulus L., 1753, Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790, Quercus robur L., 1753, Populus L., 1753, Fraxinus excelsior L., 1753, Epilobium L., 1753

Inventaires faunistiques

Amphibiens : Aucune donnée bibliographique – 2 espèces observées en 2023

Date des relevés : 02/03/2023 et 03/04/2023

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Urodèles								
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	N		LC	LC		TC	2023
Anoures								
Grenouille verte indéterminée		N		-	-	-	-	2023

Légende : voir Tableau 3 page 17


Odonates : Aucune donnée bibliographique – 1 espèce observée en 2022

Date du relevé : 15/06/2022

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Zygoptères								
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>			LC	LC		TC	2022

Légende : voir Tableau 4 page 18

	<p>Coordonnées : Long LB93 : 498662.4 Lat LB93 : 6618389</p>
<p>MARE n°23 – Photo : L. TEXIER Date de visite : 05/04/2022 Source de la donnée : ECOGEE, 2015</p>	<p>Commune : CHASSENEUIL-DU-POITOU Lieu-dit : La Grande Rivière Référence cadastrale : 0 AH 423 Typologie : Mare de prairie Situation : prairie de fauche Environnement à moins de 100 m : haies, bois, culture, prairies Taille : <5m² État de conservation : mauvais Faible potentialité écologique</p>
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : 11-20 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : aucun Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : iris jaune, carex</p> <p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : grandeur, profondeur Remarque : Mare de très faible surface, en cours de comblement naturel</p>	
<p style="text-align: center;">Préconisation de gestion</p> <p>Actions de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agrandir la surface de la mare (100 à 200 m² minimum) 	

	<p>Coordonnées : Long LB93 : 498233.4 Lat LB93 : 6618561.3</p>		
<p>MARE n°24 – Photo : L. TEXIER Date de visite : 05/04/2022 Source de la donnée : ECOGEE, 2015</p>	<p>Commune : CHASSENEUIL-DU-POITOU Lieu-dit : La Grande Rivière Référence cadastrale : 0 AH 434 Typologie : Mare de prairie Situation : prairie de fauche Environnement à moins de 100 m : haies, bois, culture, prairies Taille : 5 à 50 m² État de conservation : mauvais Potentialité écologique : moyenne</p>		
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : carex</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : végétation Remarque : faible niveau d'eau, forte colonisation végétale</p> </td> </tr> </table>		<p>Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : carex</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : végétation Remarque : faible niveau d'eau, forte colonisation végétale</p>
<p>Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : carex</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : végétation Remarque : faible niveau d'eau, forte colonisation végétale</p>		
<p style="text-align: center;">Préconisation de gestion</p> <p>Enlever les rhizomes des hélophytes pour libérer la mare. Vérifier l'imperméabilité de la mare, ce qui pourrait expliquer l'absence d'eau. Sinon curer pour limiter l'envasement.</p> <p><u>Actions de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Curage doux - Gestion de la végétation des mares les plus fermées - Ne pas introduire d'espèces animales et végétales - Entretien des berges 			

Inventaire floristique

Date du relevé : 03/06/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 9

Potentilla reptans L., 1753, Ranunculus repens L., 1753, Lapsana communis L., 1753, Urtica dioica L., 1753, Solanum dulcamara L., 1753, Juncus inflexus L., 1753, Rubus L., 1753, Epilobium L., 1753, Ulmus minor Mill., 1768

Inventaires faunistiques

Amphibiens : aucune donnée bibliographique – **aucune espèce observée en 2023**

Date des relevés : 02/03/2023 et 03/04/2023

Odonates : aucune donnée bibliographique – **aucune espèce observée en 2022**

Date du relevé : 15/06/2022

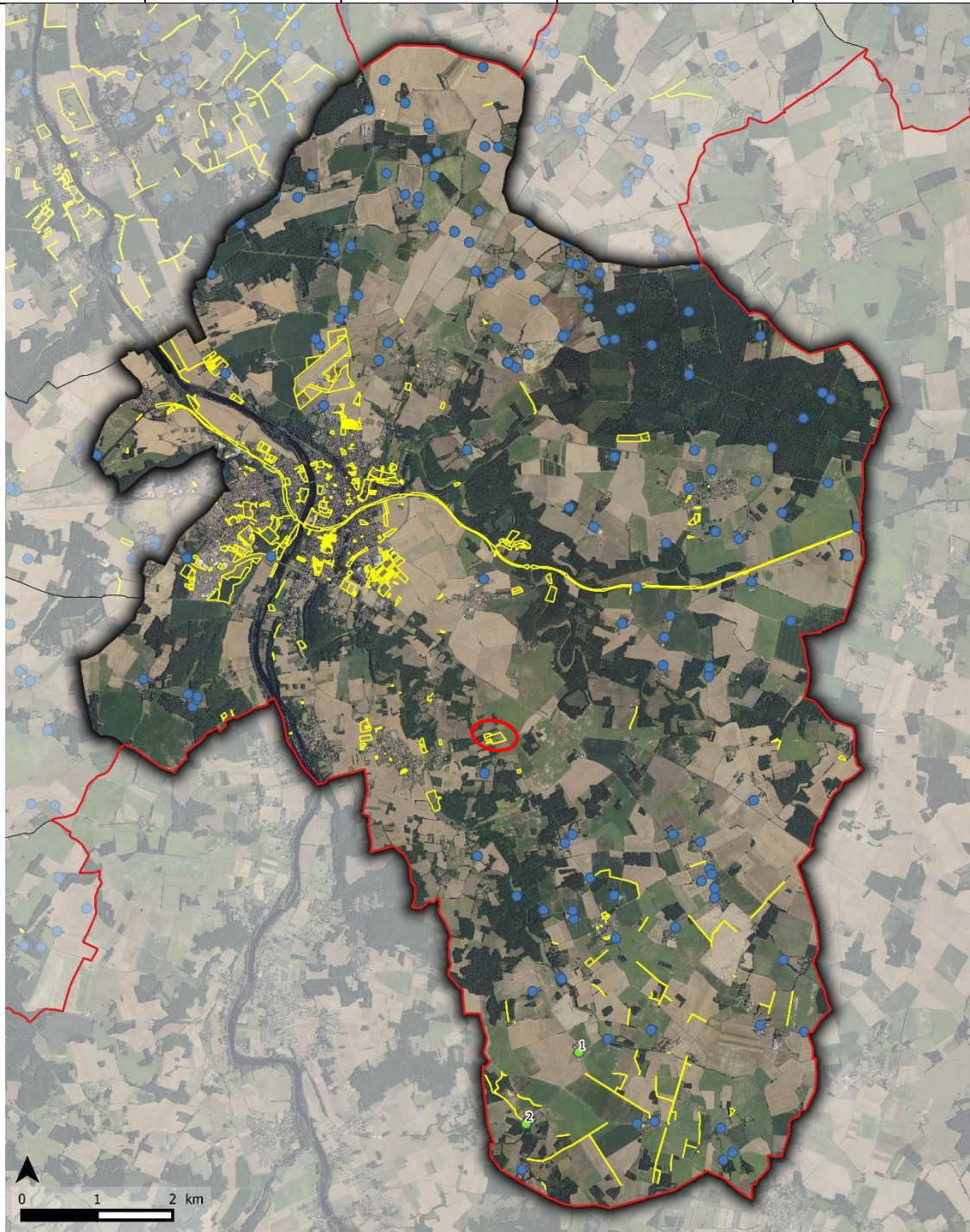
Création de mares

Les 3 mares communales de Chasseneuil-du-Poitou (mare n°22 à 24) sont toutes en mauvais état de conservation. Il conviendrait de restaurer ces mares et notamment de les agrandir de manière conséquente.

De plus, les potentialités de ce secteur sont grandes du fait des éléments environnants (bois, prairie, rivière...). C'est pourquoi, après restauration des 3 mares existantes, il pourrait être intéressant de créer de nouvelles mares (5 ou 6) sur ces parcelles (0 AH 80, 0 AH 422, 0 AH 424, 0 AH 425, 0 AH 426, 0 AH 427, 0 AH 434) afin d'optimiser les zones de reproduction des amphibiens.

VII.2.9. CHAUVIGNY

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
142	2	29	16,96 %	1



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de CHAUVIGNY

- Périmètres**
- Périmètre Grand Poitiers
 - Limites communales
 - Localisation des parcelles communales

- Localisation des mares sur la commune**
- Mare communale
 - Mare non communale

- Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

	<p>Coordonnées : Long LB93 : 522913.975 Lat LB93 : 6602850.353</p>
<p>MARE n°1 – Photo : L. TEXIER Date de visite : 21/01/2022</p> <p>Source de la donnée : Vienne Nature, 2010 (Scan25 - 2007)</p>	<p>Commune : CHAUVIGNY Lieu-dit : Le Mazeau Référence cadastrale : 199 BW 67 Typologie : Mare de village Situation : zone urbanisée Environnement à moins de 100 m : route, culture Taille : 50 à 500 m² État de conservation : bon Potentialité écologique moyenne</p>
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m Pente : >60° Colonisation herbacée dans la mare : 11-20 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 11 à 20 cm Fond de la mare : naturel Berge : Mur, couvert de végétation naturelle Présence de végétation : Massettes, Joncs</p> <p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non</p> <p>Espèces envahissantes : Points noirs : Algues vertes</p> <p>Remarque : Envahissement progressif par les Typhas et <i>Schoenoplectus</i></p>	
<p style="text-align: center;">Préconisation de gestion</p> <p>L'envahissement par les hélophytes est encore modéré et donc à surveiller. Si la végétation continue de gagner du terrain, la solution pourrait être d'enlever les rhizomes d'une certaine partie à l'automne afin de contrôler leur progression.</p> <p><u>Actions de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveiller et limiter le développement des hélophytes - Ne pas introduire d'espèces animales et végétales - Entretien des berges 	

Inventaire floristique

Date du relevé : 03/06/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 7

Typha latifolia L., 1753, *Schoenoplectus lacustris* (L.) Palla, 1888, *Salix* L., 1753, *Quercus robur* L., 1753, *Juncus inflexus* L., 1753, *Carex otrubae* Podp., 1922, *Solanum dulcamara* L., 1753

Inventaires faunistiques

Amphibiens : aucune donnée bibliographique – 2 espèces observées en 2023

Date des relevés : 06/03/2023 et 19/04/2023

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Urodèles								
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	N		LC	LC		TC	2023
Anoures								
Grenouille verte indéterminée		N		-	-	-	-	2023

Légende : voir Tableau 3 page 17

Odonates : aucune donnée bibliographique – 5 espèces observées en 2022

Date du relevé : 18/05/2022

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Zygoptères								
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>			LC	LC		TC	2022
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>			LC	LC		C	2022
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>			LC	LC		C	2022
Anisoptères								
Libellule quadrimaculée	<i>Libellula quadrimaculata</i>			LC	NT		AC	2022
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			LC	LC		C	2022

Légende : voir Tableau 4 page 18

	<p>Coordonnées : Long LB93 : 522216.489 Lat LB93 : 6601904.154</p>		
<p>MARE n°2 – Photo : L. TEXIER Date de visite : 21/01/2022</p> <p>Source de la donnée : Vienne Nature, 2010 (Scan25 - 2007)</p>	<p>Commune : CHAUVIGNY Lieu-dit : Cayenne Référence cadastrale : 199 ZM 113 Typologie : Mare forestière Situation : Forêt Environnement à moins de 100 m : bois, prairies, culture Taille : 5 à 50 m² État de conservation : mauvais Potentialité écologique : moyenne</p>		
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="201 1016 938 1375"> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m Pente : 15 à 60° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : 21 à 50 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : lentilles</p> </td> <td data-bbox="954 1016 1477 1335"> <p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : envasement Remarque : Comblement naturel (envasement), nombreux bois morts et feuilles dans la mare</p> </td> </tr> </table>		<p>Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m Pente : 15 à 60° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : 21 à 50 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : lentilles</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : envasement Remarque : Comblement naturel (envasement), nombreux bois morts et feuilles dans la mare</p>
<p>Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m Pente : 15 à 60° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : 21 à 50 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : lentilles</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : envasement Remarque : Comblement naturel (envasement), nombreux bois morts et feuilles dans la mare</p>		
<p style="text-align: center;">Préconisation de gestion</p> <p>Afin de limiter l'envahissement de la surface par les lentilles, un écrémage pourra être réalisé pour permettre à la lumière du soleil (déjà faible dans ce contexte boisé) d'atteindre le fond de la mare et d'apporter de l'oxygène à l'eau. L'accumulation de matière organique entraîne un envasement de la mare, il est donc nécessaire de retirer une partie de la vase par un curage doux.</p> <p><u>Actions de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Curage doux - Gestion des lentilles - Ne pas introduire d'espèces animales et végétales - Entretien des berges 			

Inventaire floristique

Date du relevé : 03/06/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 7

Lemna minuta Kunth, 1816, *Glyceria R.Br.*, 1810, *Epilobium hirsutum* L., 1753, *Urtica dioica* L., 1753
Quercus robur L., 1753, *Crataegus monogyna* Jacq., 1775, *Prunus* L., 1753

Inventaires faunistiques

Amphibiens : aucune donnée bibliographique – 1 espèce observée en 2023

Date des relevés : 06/03/2023 et 19/04/2023

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Urodèles								
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	N		LC	LC		TC	2023

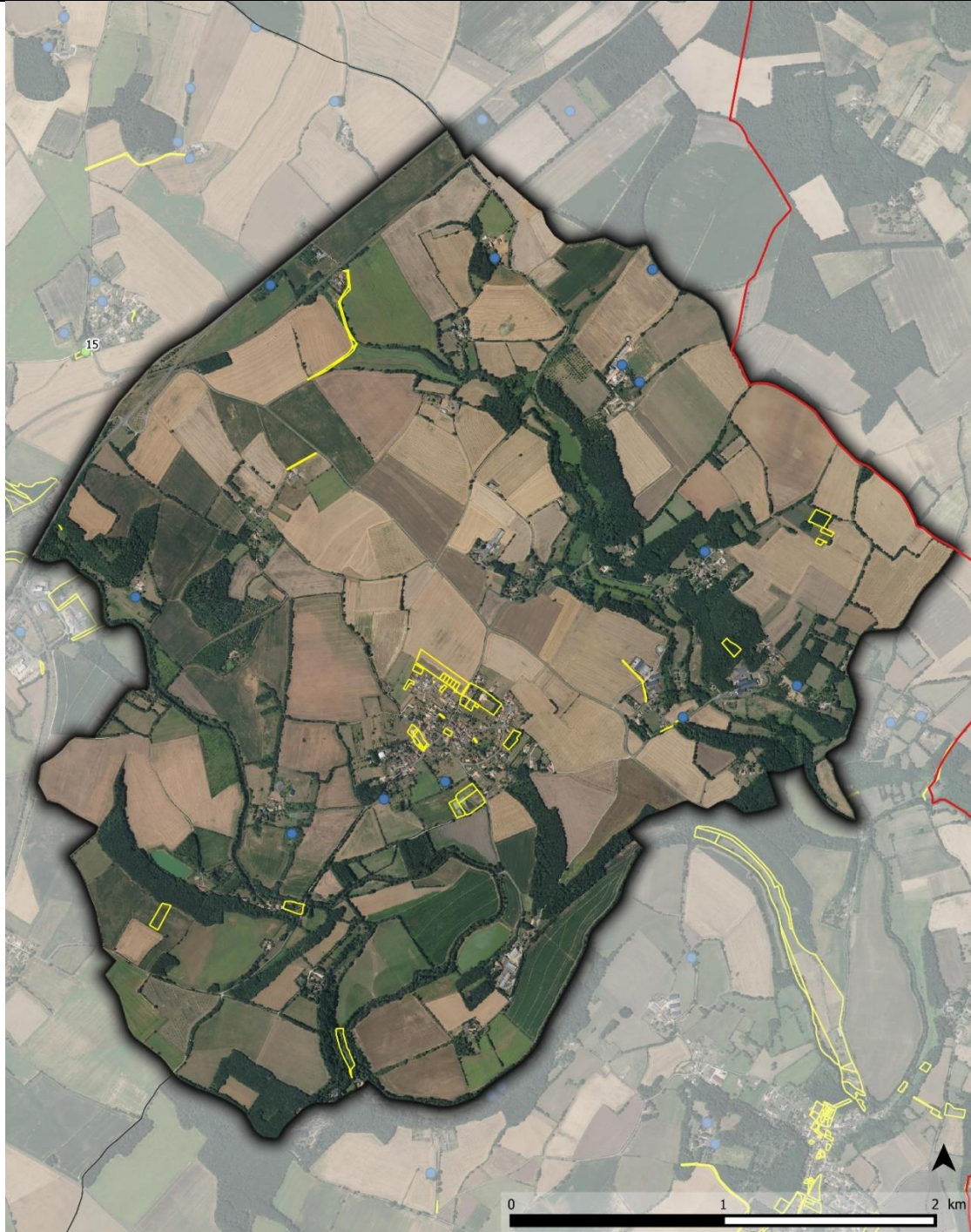
Légende : voir Tableau 3 page 17

Odonates : aucune donnée bibliographique – aucune espèce observée en 2022

Date du relevé : 18/05/2022

VII.2.10. CLOUE

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
12	0	2	14,29 %	0



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de CLOUE

Périmètres
 Périmètre Grand Poitiers
 Limites communales
 Localisation des parcelles communales

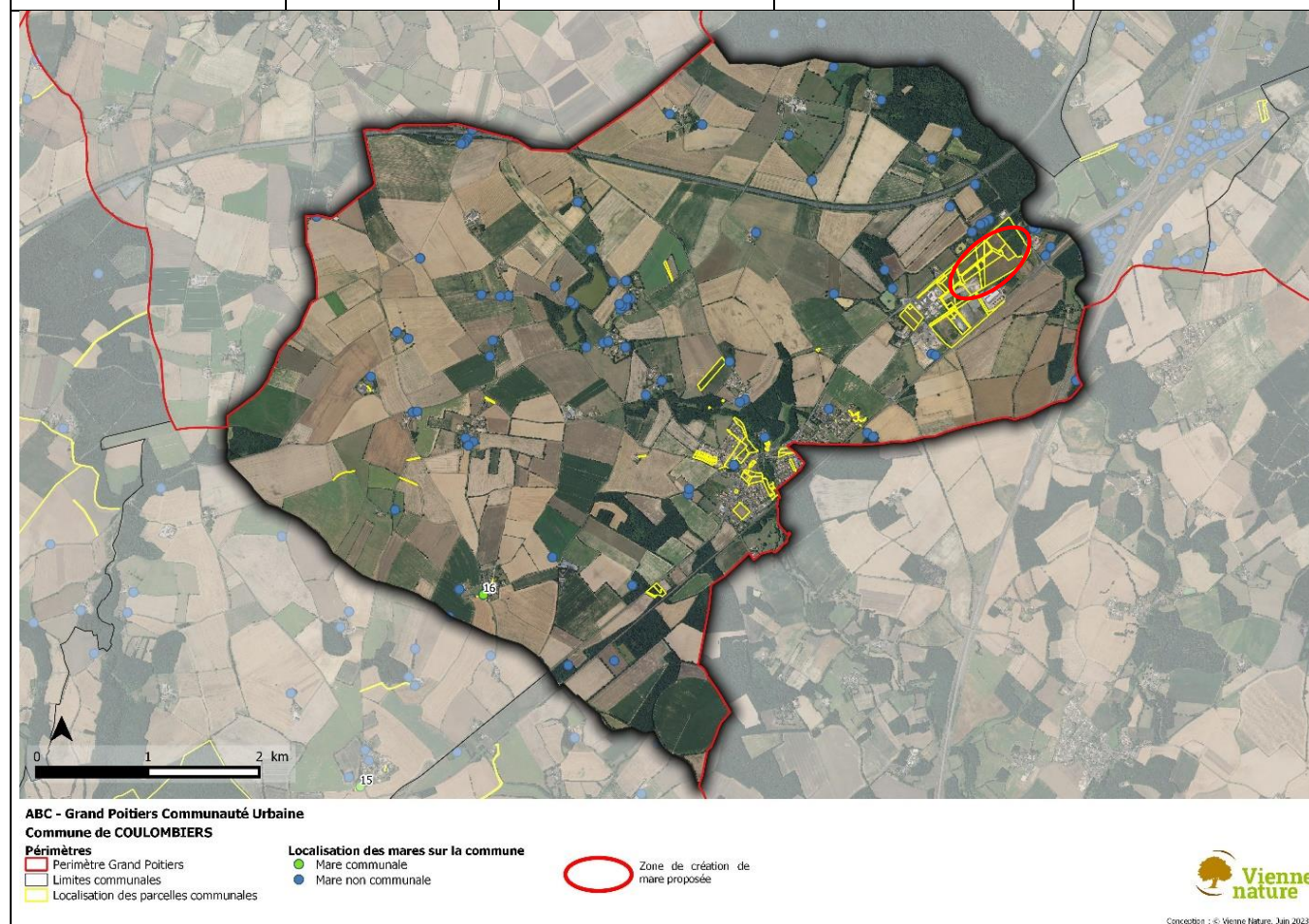
Localisation des mares sur la commune
● Mare communale
● Mare non communale

Zone de création de mare proposée.



VII.2.11. COULOMBIERS

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
81	1	11	11,96 %	1



	<p>Coordonnées : Long LB93 : 481743.211 Lat LB93 : 6601019.964</p>		
<p>MARE n°16 – Photo : L. TEXIER</p> <p>Date de visite : 25/01/2022</p> <p>Source de la donnée : Vienne Nature, 2010 (Scan25 - 2007)</p>	<p>Commune : COULOMBIERS</p> <p>Lieu-dit : La Verrerie Référence cadastrale : 0 E 271</p> <p>Typologie : Mare de village</p> <p>Situation : lisière boisée, zone urbanisée</p> <p>Environnement à moins de 100 m : haies, bois, culture, route</p> <p>Taille : 50 à 500 m²</p> <p>État de conservation : moyen Potentialité écologique moyenne</p>		
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : >1m Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : 11-20 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : massettes, joncs</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Pollution : dépôts déchets verts à proximité Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : présence de poissons Remarque :</p> </td> </tr> </table>		<p>Profondeur (à la date de l'étude) : >1m Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : 11-20 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : massettes, joncs</p>	<p>Pollution : dépôts déchets verts à proximité Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : présence de poissons Remarque :</p>
<p>Profondeur (à la date de l'étude) : >1m Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : 11-20 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : massettes, joncs</p>	<p>Pollution : dépôts déchets verts à proximité Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : présence de poissons Remarque :</p>		
<p style="text-align: center;">Préconisation de gestion</p> <p>Limiter la présence des poissons afin de favoriser l'installation des autres espèces (amphibiens, odonates...)</p> <p><u>Actions de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des poissons - Ne pas introduire d'espèces animales et végétales - Entretien des berges 			

Inventaire floristique

Date du relevé : 01/06/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 5

Juncus inflexus L., 1753, Rubus L., 1753, Rumex L., 1753, Salix L., 1753, Typha latifolia L., 1753

Inventaires faunistiques

Amphibiens : Aucune donnée bibliographique – 2 espèces observées en 2023

Date des relevés : 09/03/2023 et 11/04/2023

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Anoures								
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	N	A ₄	LC	LC		TC	2023
Grenouille verte indéterminée		N		-	-	-	-	2023

Légende : voir Tableau 3 page 17

Odonates : Aucune donnée bibliographique – 5 espèces observées en 2022

Date du relevé : 17/05/2022

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Zygoptères								
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>			LC	LC		C	2022
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>			LC	LC		C	2022
Anisoptères								
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>			LC	LC		C	2022
Libellule quadrimaculée	<i>Libellula quadrimaculata</i>			LC	NT		AC	2022
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			LC	LC		C	2022

Légende : voir Tableau 4 page 18

VII.2.12. CROUTELE

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
3	0	0	-	0



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de CROUTELE

Périmètres
 Perimètre Grand Poitiers
 Limites communales
 Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune
 Mare communale
 Mare non communale

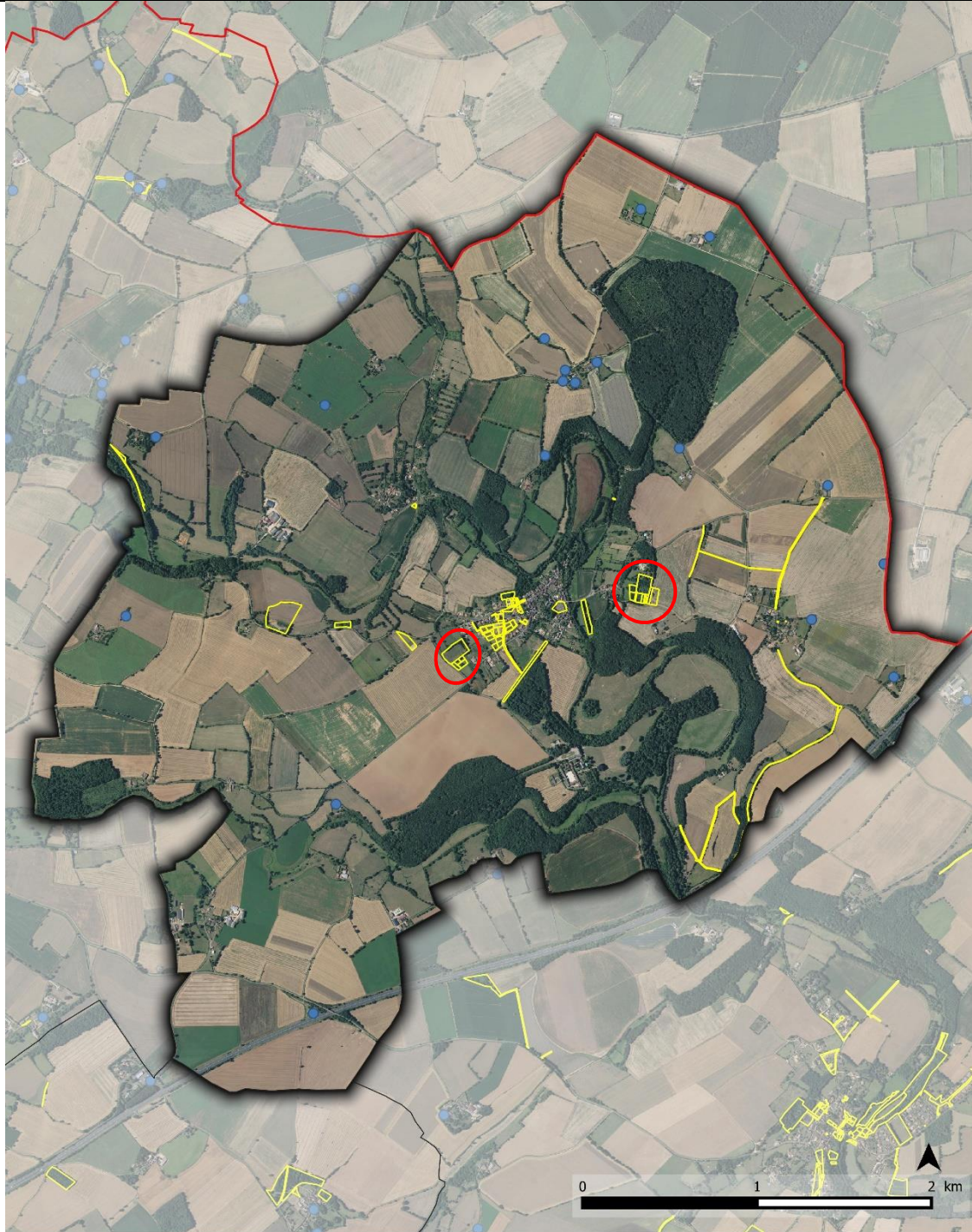
Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

VII.2.13. CURZAY-SUR-VONNE

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
18	0	1	5,26 %	2



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de CURZAY-SUR-VONNE

Périmètres
 Périmètre Grand Poitiers
 Limites communales
 Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune
● Mare communale
● Mare non communale

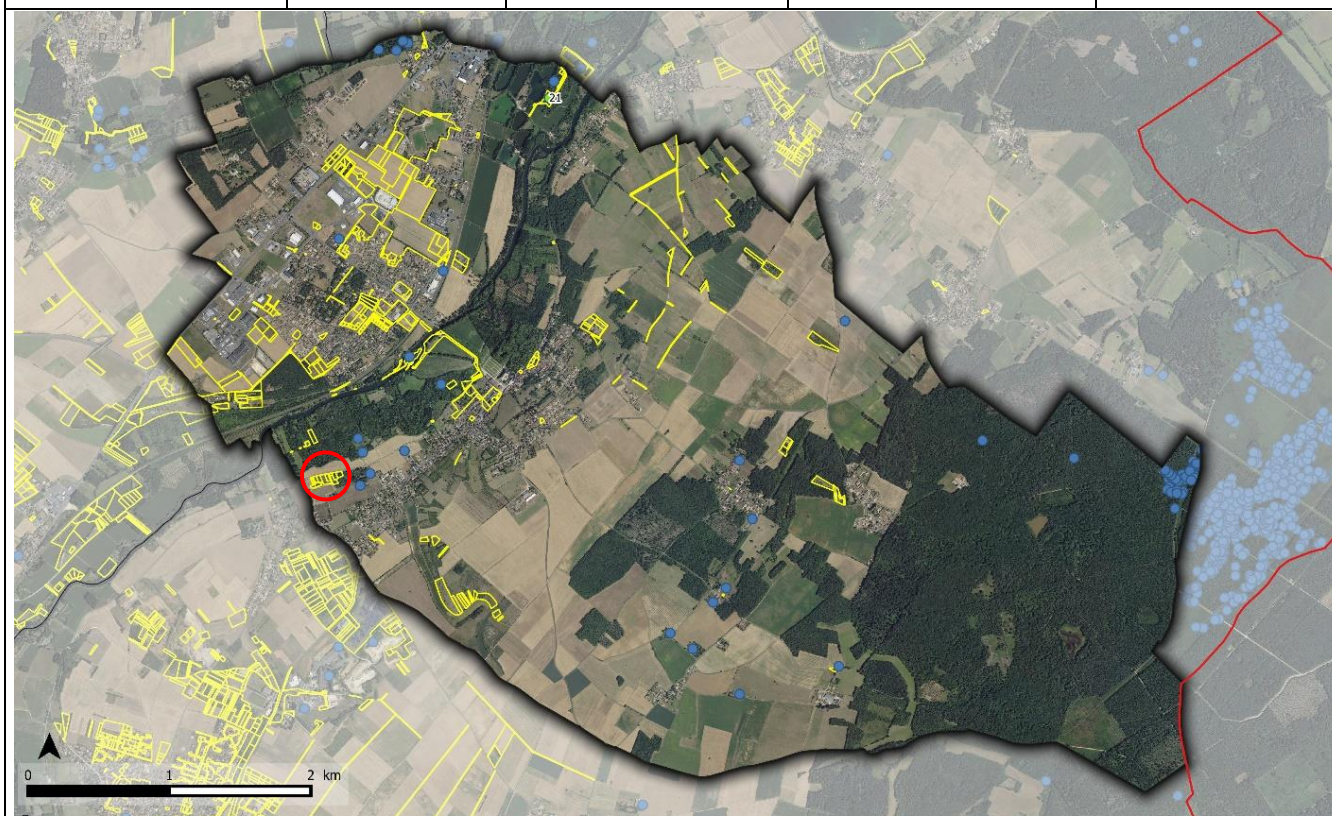
Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

VII.2.14. DISSAY

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
66	1	5	7,04 %	1



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de DISSAY

Périmètres

- Périmètre Grand Poitiers
- Limites communales
- Localisation des parcelles communales


Localisation des mares sur la commune

- Mare communale
- Mare non communale

- Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

	<p>Coordonnées : Long LB93 : 503873.79 Lat LB93 : 6627335.826</p>		
<p>MARE n°21 – Photo : L. TEXIER</p> <p>Date de visite : 05/04/2022</p> <p>Source de la donnée : Vienne Nature, 2022 (Scan25 - 2021)</p>	<p>Commune : DISSAY</p> <p>Lieu-dit : La Ronde Référence cadastrale : 0 AV 855</p> <p>Typologie : Mare forestière</p> <p>Situation : Forêt</p> <p>Environnement à moins de 100 m : bois</p> <p>Taille : 50 à 500 m²</p> <p>État de conservation : moyen Potentialité écologique moyenne</p>		
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : >1m Pente : >60° Colonisation herbacée dans la mare : 0-10 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : ? Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation :</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : Berges, envasement Remarque :</p> </td> </tr> </table>		<p>Profondeur (à la date de l'étude) : >1m Pente : >60° Colonisation herbacée dans la mare : 0-10 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : ? Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation :</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : Berges, envasement Remarque :</p>
<p>Profondeur (à la date de l'étude) : >1m Pente : >60° Colonisation herbacée dans la mare : 0-10 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : ? Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation :</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : Berges, envasement Remarque :</p>		
<p style="text-align: center;">Préconisation de gestion</p> <p>Les berges sont trop abruptes et ne permettent pas la présence de végétation héliophyte. Celle-ci se comble par l'accumulation de bois mort et de feuilles. Il est donc nécessaire de créer des pentes douces, essentielles à la faune et à la flore inféodées aux mares. Un curage doux permettra d'enlever une partie de la vase qui s'accumule.</p> <p><u>Actions de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Curage doux - Reprofilage des berges en pente douce - Ne pas introduire d'espèces animale et végétale - Entretien des berges 			

Inventaire floristique

Date du relevé : 03/06/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 3

Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790, *Fraxinus excelsior* L., 1753, *Quercus robur* L., 1753

Inventaires faunistiques

Amphibiens : données bibliographiques connues – 1 espèce observée en 2023 à laquelle s'ajoutent deux espèces observées en 2003.

Date des relevés : 02/03/2023 et 03/04/2023

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Anoures								
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	N		LC	LC		TC	2003
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	N	A ₄	LC	LC		TC	2023
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	N	A ₅	LC	NA		TC	2003
Grenouille verte indéterminée		N		-	-	-	-	2003

Légende : voir Tableau 3 page 17

Odonates : Aucune donnée bibliographique – 5 espèces observées en 2022

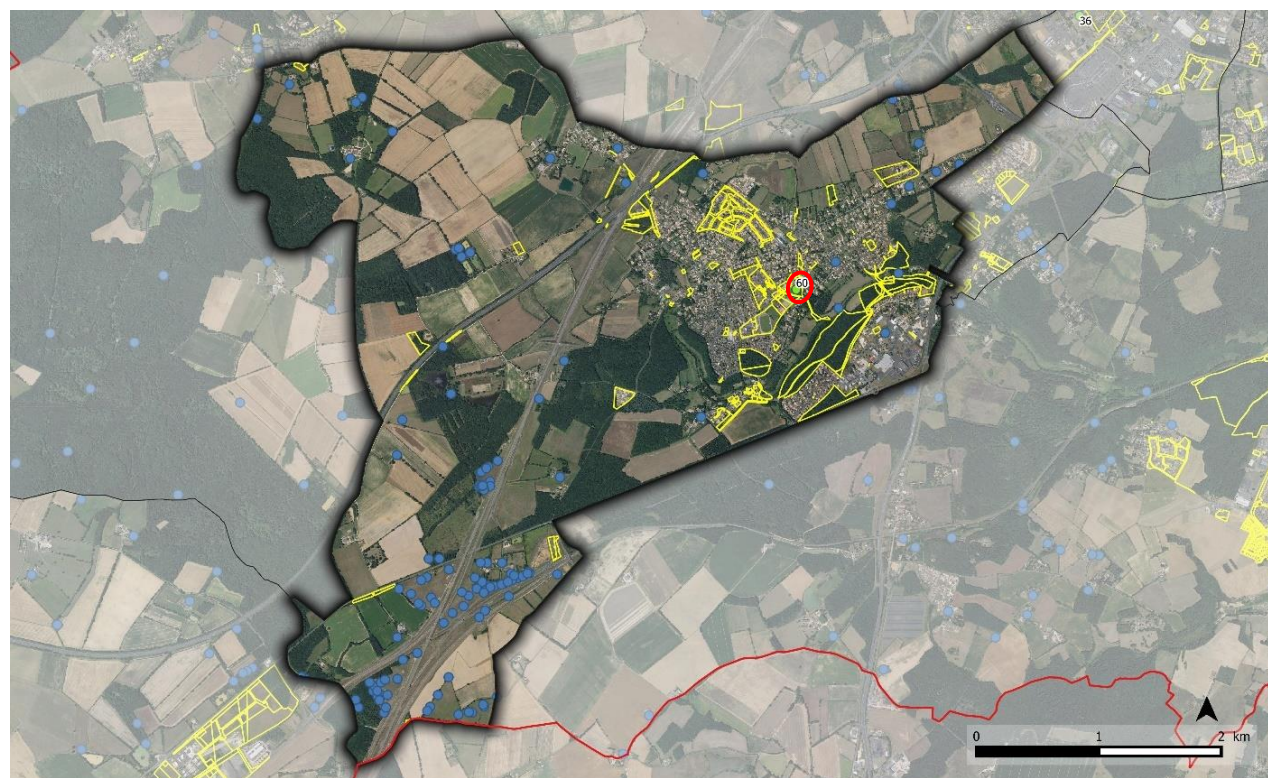
Date du relevé : 16/05/2022

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Zygoptères								
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>			LC	LC		TC	2022
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>			LC	LC		C	2022
Anisoptères								
Aesche printanière	<i>Brachytron pratense</i>			LC	NT		PC	2022
Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>			LC	LC		AC	2022
Libellule quadrimaculée	<i>Libellula quadrimaculata</i>			LC	NT		AC	2022

Légende : voir Tableau 4 page 18

VII.2.15. FONTAINE-LE-COMTE

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
120	1	12	9,09 %	1



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine

Commune de FONTAINE-LE-COMTE

Périmètres

- Périmètre Grand Poitiers
- Limites communales
- Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune

- Mare communale
- Mare non communale

- Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

	<p>Coordonnées : Long LB93 : 490722.402 Lat LB93 : 6607472.903</p>
<p>MARE n°60 – Photo : A. JULES Date de visite : 06/07/2022 Source de la donnée : ECOGEE, 2015</p>	<p>Commune : FONTAINE-LE-COMTE Lieu-dit : parc Niki de Saint Phalle Référence cadastrale : 0 AE 146 Typologie : Mare de village Situation : zone urbanisée Environnement à moins de 100 m : haies, routes Taille : 50 à 500m² État de conservation : moyen Potentialité écologique moyenne</p>
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 0 à 10cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : roseaux, massettes, joncs, renoncule</p> <p>Pollution : déchets divers Comblement (non naturel) : Espèces envahissantes : Points noirs : comblement, profondeur Remarque : Mare envahie de roseaux, massettes et joncs.</p>	
<p style="text-align: center;">Préconisation de gestion</p> <p>Mare envahie par les hélrophytes, un arrachage des rhizomes pour limiter l'installation des massettes et roseaux est nécessaire pour rouvrir la mare.</p> <p><u>Actions de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion de la végétation des mares les plus fermées - Ne pas introduire d'espèces animales et végétales - Entretien des berges 	

Inventaire floristique

Date du relevé : 01/06/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 10

Typha latifolia L., 1753, *Juncus inflexus* L., 1753, *Rumex* L., 1753, *Salix* L., 1753, *Juncus effusus* L., 1753, *Epilobium hirsutum* L., 1753, *Ranunculus repens* L., 1753, *Veronica anagallis-aquatica* [groupe] *Poa trivialis* L., 1753, *Phragmites australis* (Cav.) Trin. ex Steud., 1840

Inventaires faunistiques

Amphibiens : aucune donnée bibliographique – 3 espèces observées en 2023

Date des relevés : 06/03/2023 et 06/04/2023

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Urodèles								
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	N		LC	LC		C	2023
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	N		LC	LC		TC	2023
Anoures								
Grenouille verte indéterminée		N		-	-	-	-	2023

Légende : voir Tableau 3 page 17

Odonates : aucune donnée bibliographique – 1 espèce observée en 2022

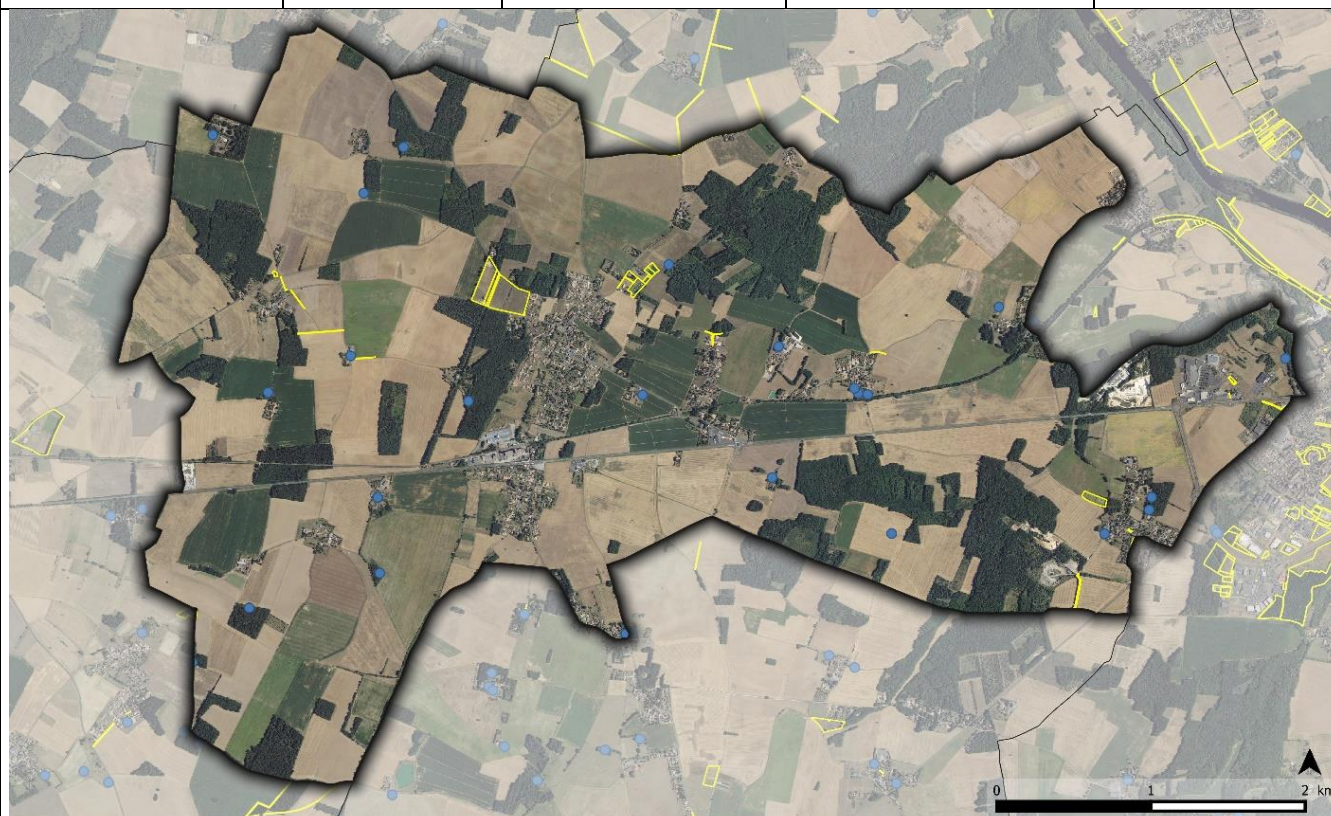
Date du relevé : 07/06/2022

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Anisoptères								
Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i>			LC	LC		C	2022

Légende : voir Tableau 4 page 18

VII.2.16. JARDRES

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
23	0	5	17,86 %	0



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de JARDRES

Périmètres

- Périmètre Grand Poitiers
- Limites communales
- Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune

- Mare communale
- Mare non communale

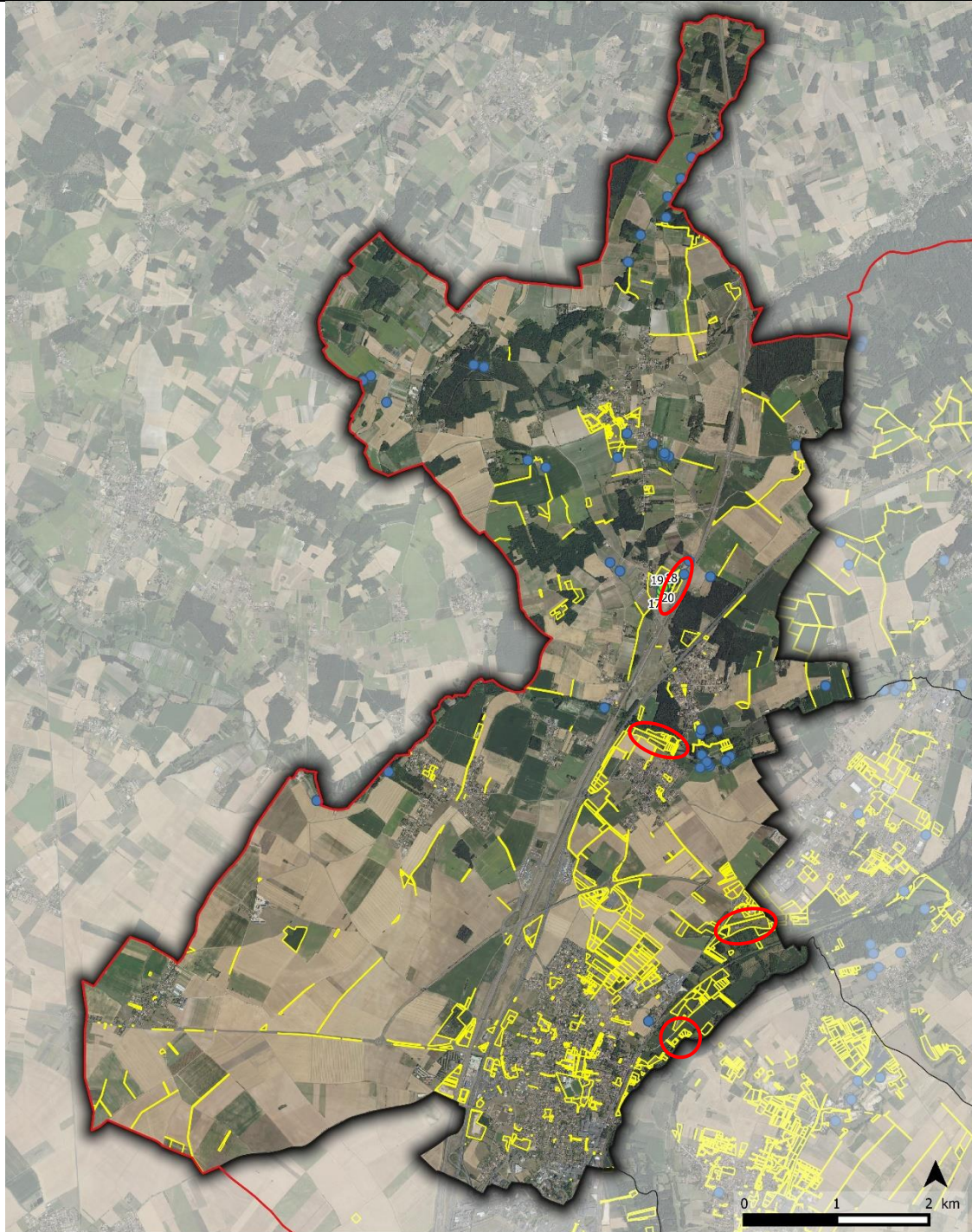
- Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

VII.2.17. JAUNAY-MARIGNY

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
46	4	2	4,17 %	4



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de JAUNAY-MARIGNY

Périmètres
▭ Périmètre Grand Poitiers
 Limites communales
▭ Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune
● Mare communale
● Mare non communale

Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

	<p>Coordonnées : Long LB93 : 500256.426 Lat LB93 : 6628689.836</p>		
<p>MARE n°17 – Photo : L. TEXIER Date de visite : 05/04/2022</p> <p>Source de la donnée : Poitou-Charentes Nature, 2017 (Mare créée dans la cadre des mesures compensatoires LGV)</p>	<p>Commune : JAUNAY-MARIGNY Lieu-dit : La Sablière Référence cadastrale : 146 ZN 23 Typologie : Mare de lisière Situation : zone humide, bord de cours d'eau Environnement à moins de 100 m : bois, culture, prairies, autres mares Taille : 50 à 500 m² État de conservation : moyen Potentialité écologique moyenne</p>		
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : 21 à 50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : massettes, carex</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : profondeur Remarque : Mare créée dans le cadre des mesures compensatoires LGV, niveau d'eau faible</p> </td> </tr> </table>		<p>Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : 21 à 50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : massettes, carex</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : profondeur Remarque : Mare créée dans le cadre des mesures compensatoires LGV, niveau d'eau faible</p>
<p>Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : 21 à 50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : massettes, carex</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : profondeur Remarque : Mare créée dans le cadre des mesures compensatoires LGV, niveau d'eau faible</p>		



MARE n°18 – Photo : L. TEXIER

Date de visite : 05/04/2022

Source de la donnée : Poitou-Charentes Nature, 2017
(Mare créée dans la cadre des mesures compensatoires LGV)

Coordonnées :

Long LB93 : 500314.787

Lat LB93 : 6628815.596

Commune : JAUNAY-MARIGNY

Lieu-dit : La Sablière

Référence cadastrale :

146 ZN 23

Typologie : Mare de lisière

Situation : zone humide, bord de cours d'eau

Environnement à moins de 100 m : bois, culture, prairies, autres mares

Taille : 50 à 500 m²

État de conservation : **moyen**

Potentialité écologique **moyenne**

DESCRIPTION

Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m

Pente : <15°

Colonisation herbacée dans la mare : 0-10 %

Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement

Épaisseur de vase : 11 à 20 cm

Fond de la mare : naturel

Berge : couvert de végétation naturelle

Présence de végétation : massettes

Pollution : non

Comblement (non naturel) : non

Espèces envahissantes :

Points noirs : envasement

Remarque : Mare créée dans le cadre des mesures compensatoires LGV



MARE n°19 – Photo : L. TEXIER

Date de visite : 05/04/2022

Source de la donnée : Terrain 2022

Coordonnées :

Long LB93 : 500283.97

Lat LB93 : 6628791.867

Commune : JAUNAY-MARIGNY

Lieu-dit : La Sablière

Référence cadastrale :

146 ZN 22

Typologie : Mare de lisière

Situation : zone humide, bord de cours d'eau

Environnement à moins de 100 m : bois, culture, prairies, autres mares

Taille : 5 à 50 m²

État de conservation : moyen

Potentialité écologique moyenne

DESCRIPTION

Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m

Pente : 15 à 60°

Colonisation herbacée dans la mare : >50 %

Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge

Épaisseur de vase : 21 à 50 cm

Fond de la mare : naturel

Berge : couvert de végétation naturelle

Présence de végétation : lentilles

Pollution : non

Comblement (non naturel) : non

Espèces envahissantes :

Points noirs : végétation, engorgement

Remarque :



MARE n°20 – Photo : L. TEXIER

Date de visite : 05/04/2022

Source de la donnée : Poitou-Charentes Nature, 2017
(Mare créée dans la cadre des mesures compensatoires LGV)

Coordonnées :

Long LB93 : 500261.839

Lat LB93 : 6628754.253

Commune : JAUNAY-MARIGNY

Lieu-dit : La Sablière

Référence cadastrale :

146 ZN 22

Typologie : Mare de lisière

Situation : zone humide, bord de cours d'eau

Environnement à moins de 100 m : bois, culture, prairies, autres mares

Taille : 50 à 500 m²

État de conservation : **moyen**

Potentialité écologique **moyenne**

DESCRIPTION

Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm

Pente : <15°

Colonisation herbacée dans la mare : 21 à 50 %

Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement

Épaisseur de vase : 11 à 20 cm

Fond de la mare : naturel

Berge : couvert de végétation naturelle

Présence de végétation : iris jaune, carex

Pollution : non

Comblement (non naturel) : non

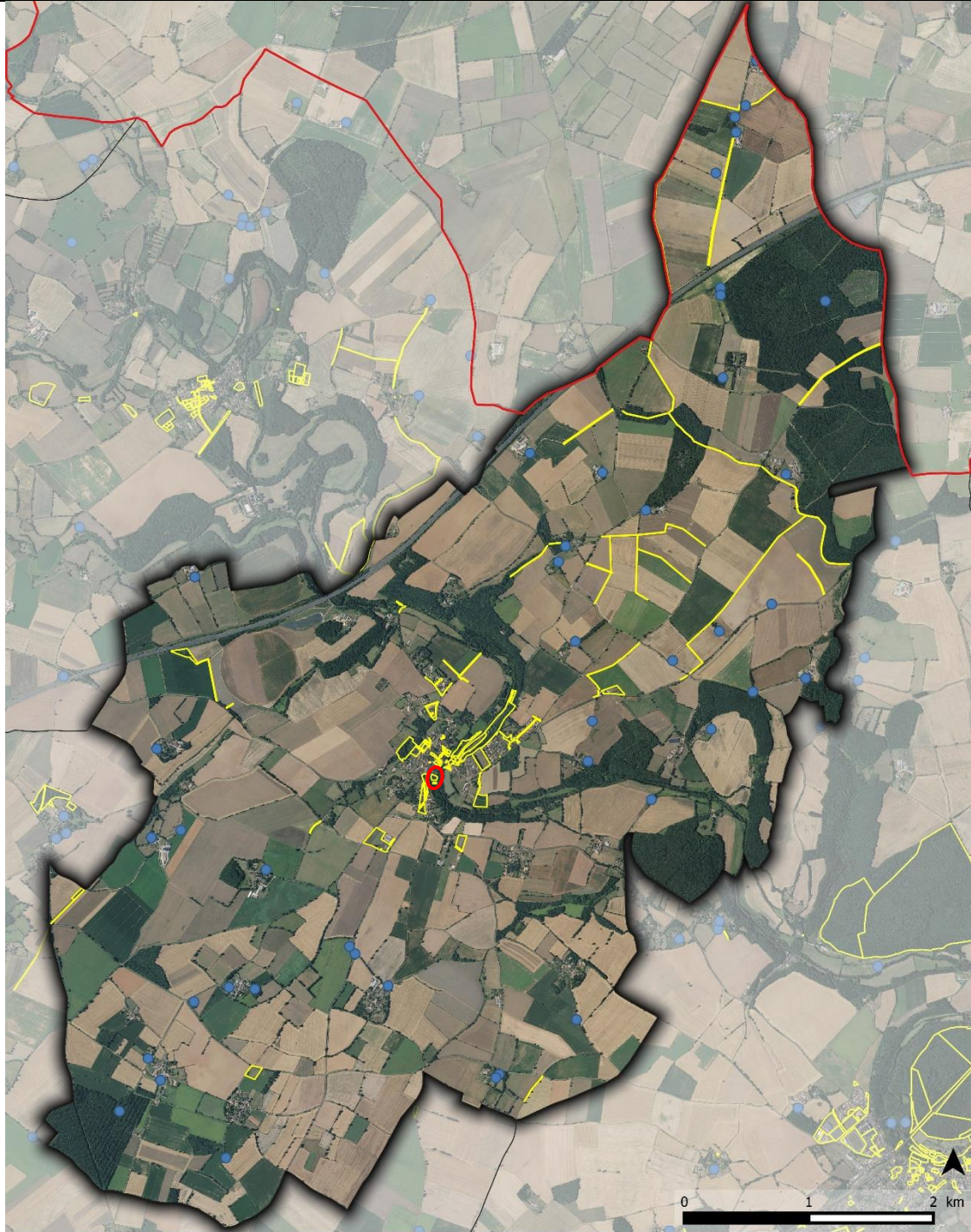
Espèces envahissantes :

Points noirs :

Remarque : Mare créée dans le cadre des mesures compensatoires LGV

VII.2.18. JAZENEUIL

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
43	0	7	14,00 %	1



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de JAZENEUIL

Périmètres
 Périmètre Grand Poitiers
 Limites communales
 Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune
● Mare communale
● Mare non communale

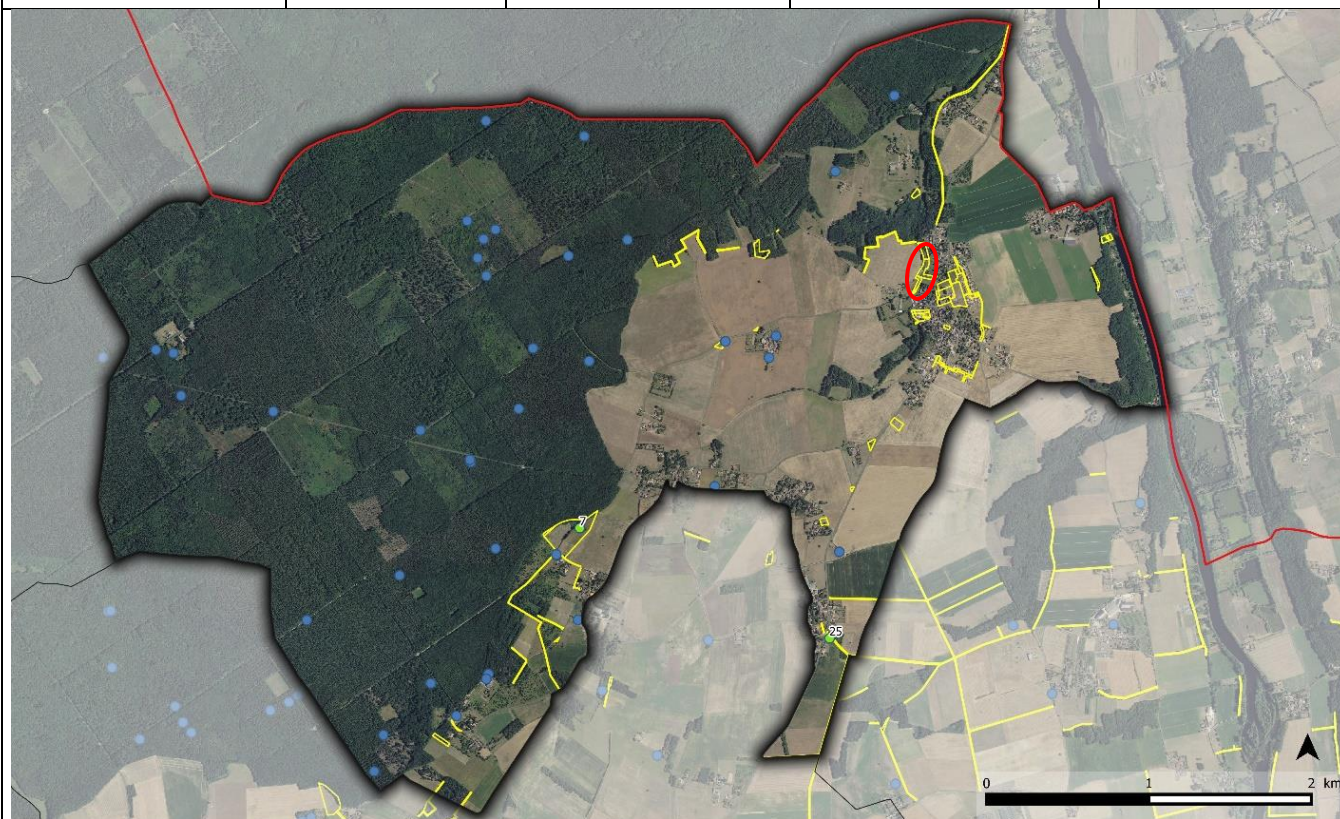
Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

VII.2.19. LA CHAPELLE-MOULIERE

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
39	2	1	2,50 %	1



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de LA CHAPELLE-MOULIERE

Périmètres

Perimètre Grand Poitiers

Limites communales

Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune

Mare communale

Mare non communale

Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

	<p>Coordonnées : Long LB93 : 511594.608 Lat LB93 : 6618197.276</p>
<p>MARE n°7 – Photo : L. TEXIER Date de visite : 21/01/2022</p> <p>Source de la donnée : Vienne Nature, 2010 (Scan25 - 2007)</p>	<p>Commune : LA CHAPELLE-MOULIÈRE Lieu-dit : L'étang Référence cadastrale : 0 ZC 26 Typologie : Mare de lisière Situation : Forêt, Prairie de fauche Environnement à moins de 100 m : haies, bois, prairies, culture Taille : 50 à 500 m² État de conservation : bon Potentialité écologique : moyenne</p>
<p>DESCRIPTION</p>	
<p>Profondeur (à la date de l'étude) : >1m Pente : >60° Colonisation herbacée dans la mare : 0-10 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 11 à 20 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : lentilles, joncs</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : Remarque : -</p>
<p>Préconisation de gestion</p>	
<p>Les héliophytes bien présents autour de la mare restent en quantité limitée et ne paraissent pas menacer d'invasion. Il faudra rester vigilant sur la progression des héliophytes.</p> <p><u>Actions de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveiller et limiter le développement des héliophytes - Ne pas introduire d'espèces animale et végétale - Entretien des berges 	

Inventaire floristique

Date du relevé : 03/06/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 15

Alisma plantago-aquatica L., 1753, *Sparganium* L., 1753, *Rorippa amphibia* (L.) Besser, 1821, *Ludwigia* L., 1753, *Lemna minuta* Kunth, 1816, *Solanum dulcamara* L., 1753, *Salix* L., 1753, *Juncus effusus* L., 1753, *Rubus* L., 1753, *Galium palustre* [groupe], *Juncus inflexus* L., 1753, *Geranium robertianum* L., 1753, *Geum urbanum* L., 1753, *Lycopus europaeus* L., 1753, *Cyperus eragrostis* Lam., 1791

Inventaires faunistiques

Amphibiens : aucune donnée bibliographique – 2 espèces observées en 2023

Date des relevés : 06/03/2023 et 19/04/2023

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Urodèles								
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	N		LC	LC		TC	2023
Anoures								
Grenouille verte indéterminée		N		-	-	-	-	2023

Légende : voir Tableau 3 page 17

Odonates : aucune donnée bibliographique – 8 espèces observées en 2022

Date du relevé : 15/06/2022

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Zygoptères								
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>			LC	LC		TC	2022
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>			LC	LC		AC	2022
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>			LC	LC		C	2022
Anisoptères								
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>			LC	LC		C	2022
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>			LC	NT	D	AC	2022
Libellule quadrimaculée	<i>Libellula quadrimaculata</i>			LC	NT		AC	2022
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			LC	LC		C	2022
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>			LC	LC		C	2022

Légende : voir Tableau 4 page 18

	<p>Coordonnées : Long LB93 : 513131.627 Lat LB93 : 6617520.738</p>		
<p>MARE n°25 – Photo : L. TEXIER Date de visite : 05/04/2022</p> <p>Source de la donnée : Vienne Nature, 2022 (Scan25 - 2021)</p>	<p>Commune : LA CHAPELLE-MOULIÈRE Lieu-dit : Les Maillets Référence cadastrale : 0 ZA 36 Typologie : Mare de lisière Situation : bosquet Environnement à moins de 100 m : bois, haies, culture, prairies, route Taille : 50 à 500 m² État de conservation : moyen Potentialité écologique : moyenne</p>		
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : 0-10 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : empierré, couverte de végétation naturelle Présence de végétation :</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Pollution : déchets divers Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : lumière Remarque : Présence de bois mort dans mare</p> </td> </tr> </table>		<p>Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : 0-10 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : empierré, couverte de végétation naturelle Présence de végétation :</p>	<p>Pollution : déchets divers Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : lumière Remarque : Présence de bois mort dans mare</p>
<p>Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : 0-10 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : empierré, couverte de végétation naturelle Présence de végétation :</p>	<p>Pollution : déchets divers Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : lumière Remarque : Présence de bois mort dans mare</p>		
<p style="text-align: center;">Préconisation de gestion</p> <p>Curer une bonne partie de la matière organique qui s'est accumulée depuis des années pour redonner de la profondeur à la mare. Couper quelques les ligneux pour limiter le comblement de la mare, ouvrir un peu autour de la mare pour apporter de la lumière.</p> <p><u>Actions de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Curage doux - Élaguer les arbres alentour - Ne pas introduire d'espèces animale et végétale - Entretien des berges 			

Inventaire floristique

Date du relevé : 03/06/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 0

Aucune donnée floristique

Inventaires faunistiques

Amphibiens : aucune donnée bibliographique – 2 espèces observées en 2023

Date des relevés : 06/03/2023 et 19/04/2023

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Urodèles								
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	N	A ₂ , A ₄	NT	NT	D	AC	2023
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	N		LC	LC		TC	2023

Légende : voir Tableau 3 page 17

Odonates : aucune donnée bibliographique – 1 espèce observée en 2022

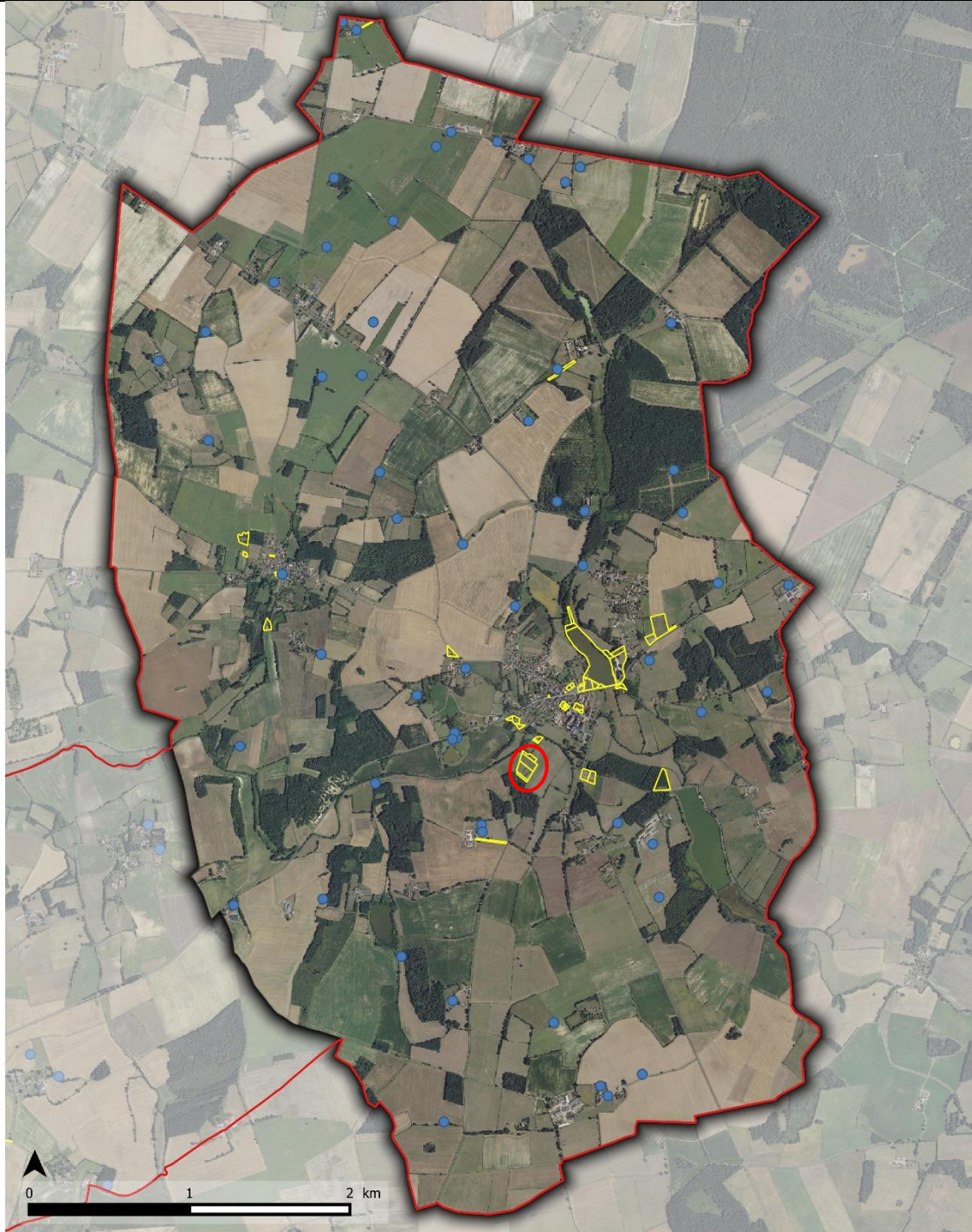
Date du relevé : 15/06/2022

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Anisoptères								
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			LC	LC		C	2022

Légende : voir Tableau 4 page 18

VII.2.20. LA PUYE

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
58	0	7	10,77 %	1



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de LA PUYE

Périmètres
 Périmètre Grand Poitiers
 Limites communales
 Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune
● Mare communale
● Mare non communale

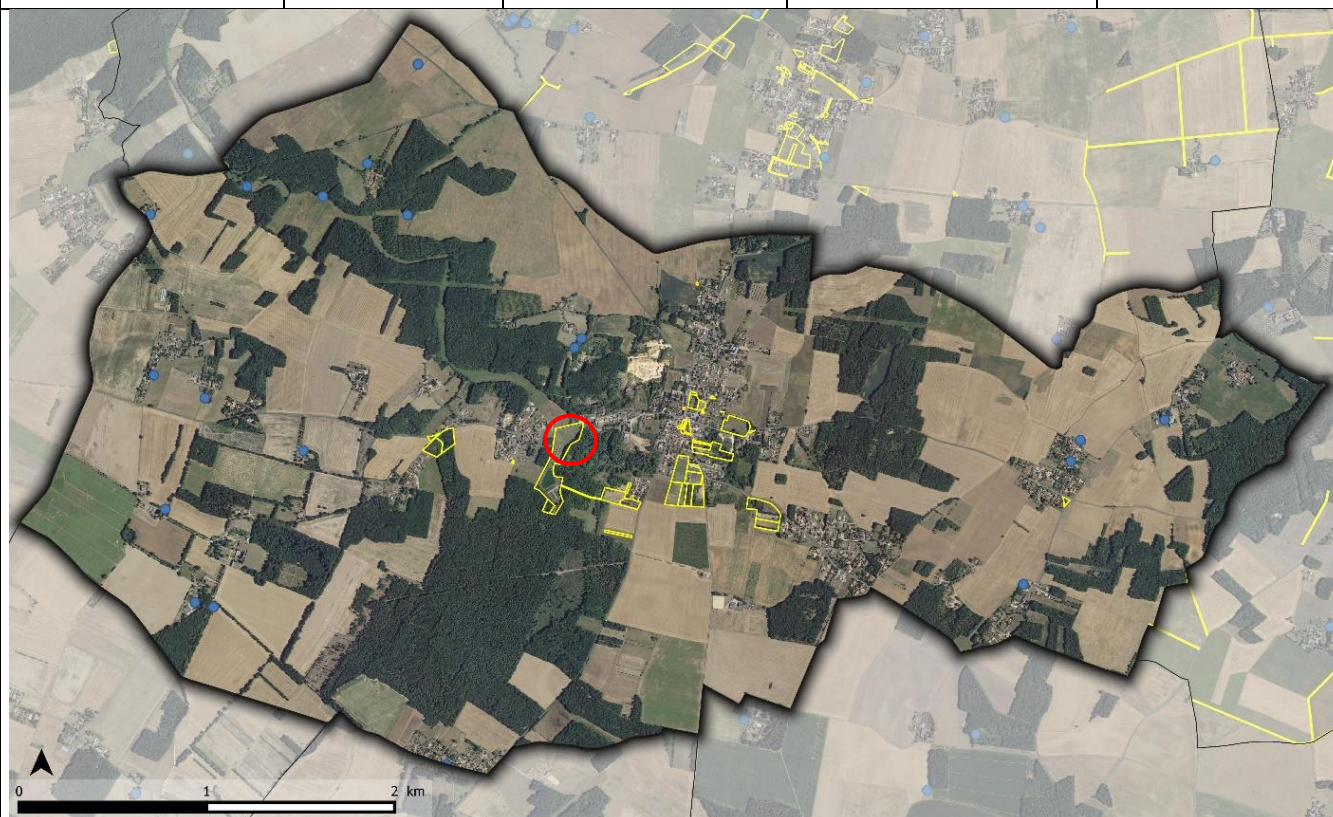
Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

VII.2.21. LAVOUX

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
18	0	4	18,18 %	1



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de LAVOUX

Périmètres

Perimètre Grand Poitiers

Limites communales

Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune

Mare communale

Mare non communale

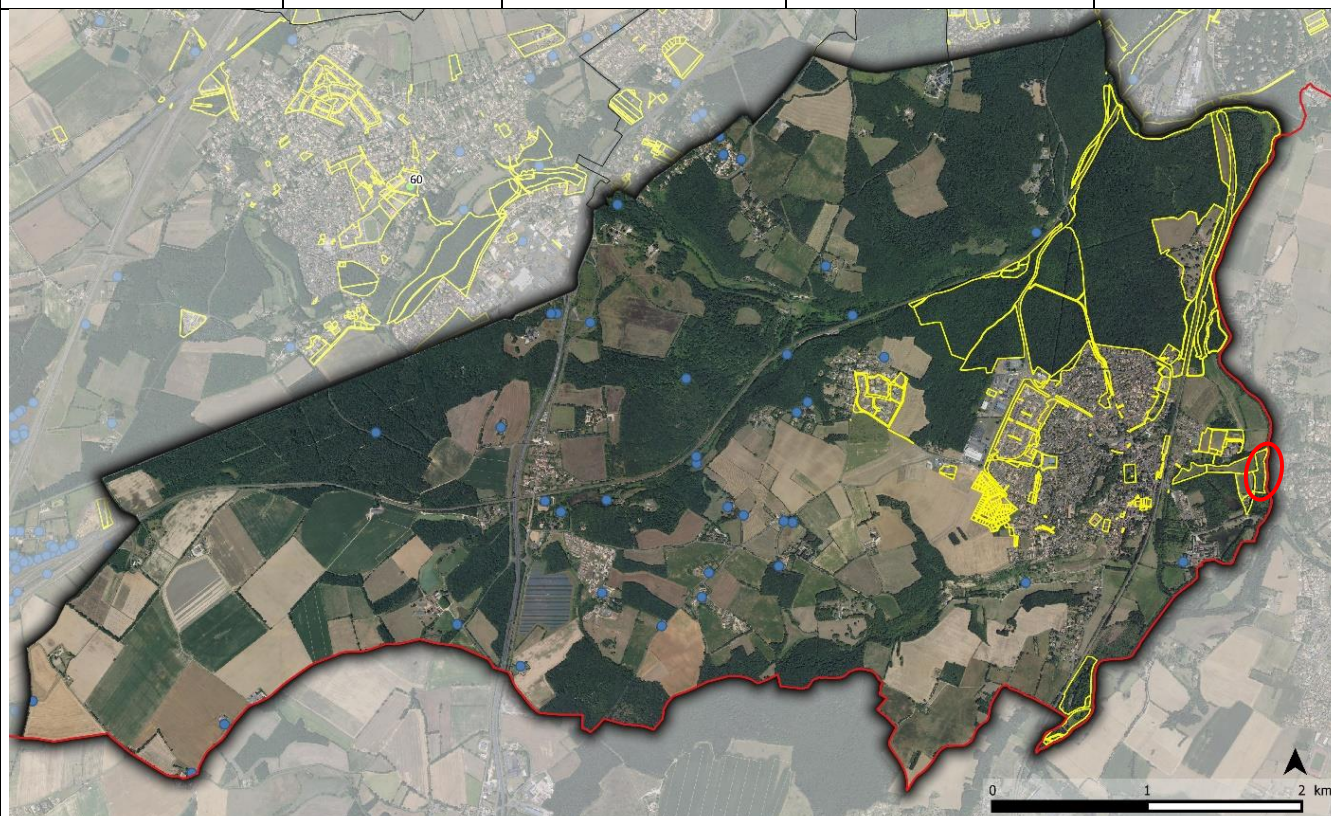
Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

VII.2.22. LIGUGE

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
38	0	14	26,92 %	1



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de LIGUGE

Périmètres
▭ Périmètre Grand Poitiers
▭ Limites communales
▭ Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune
● Mare communale
● Mare non communale

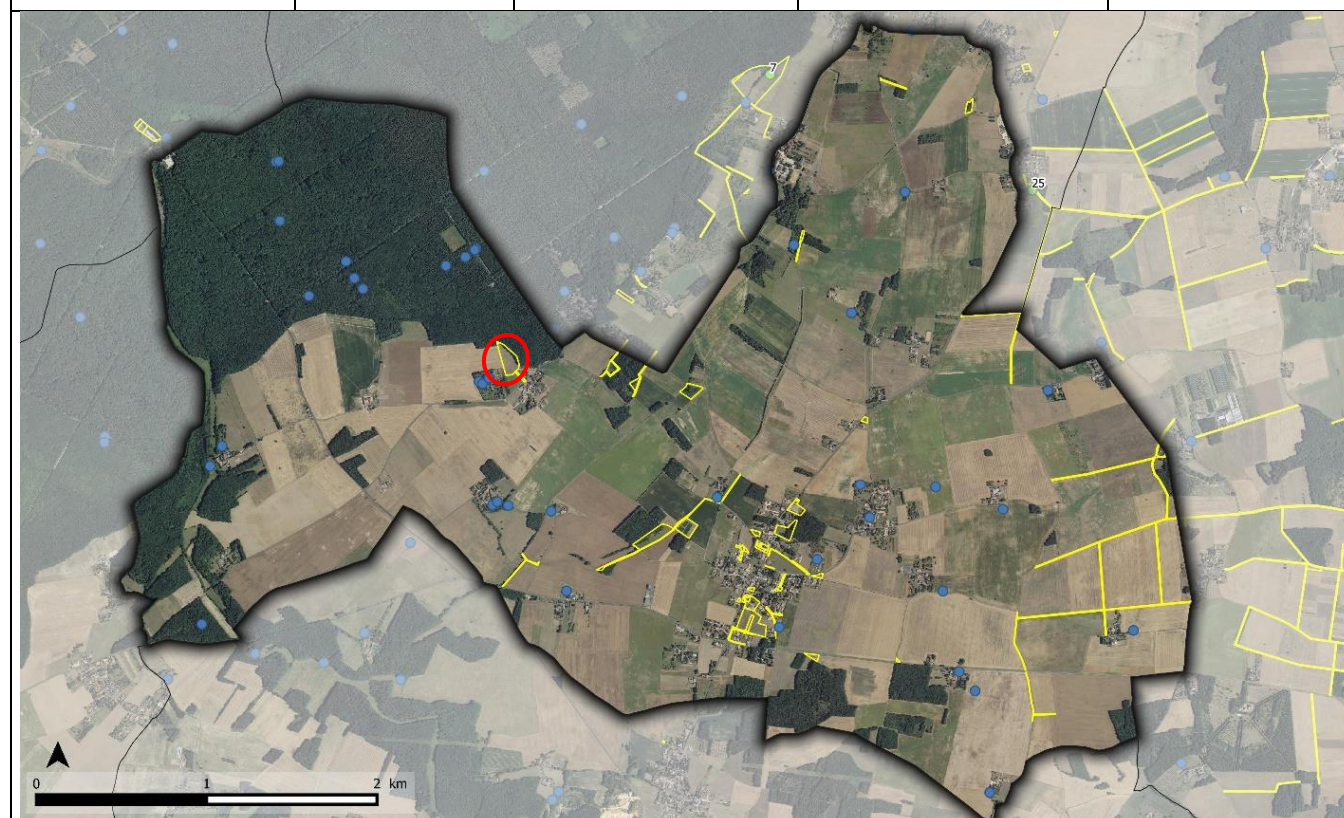
▭ Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

VII.2.23. LINIERS

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
38	0	7	15,56 %	1



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de LINIERS

Périmètres

- Périmètre Grand Poitiers
- Limites communales
- Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune

- Mare communale
- Mare non communale

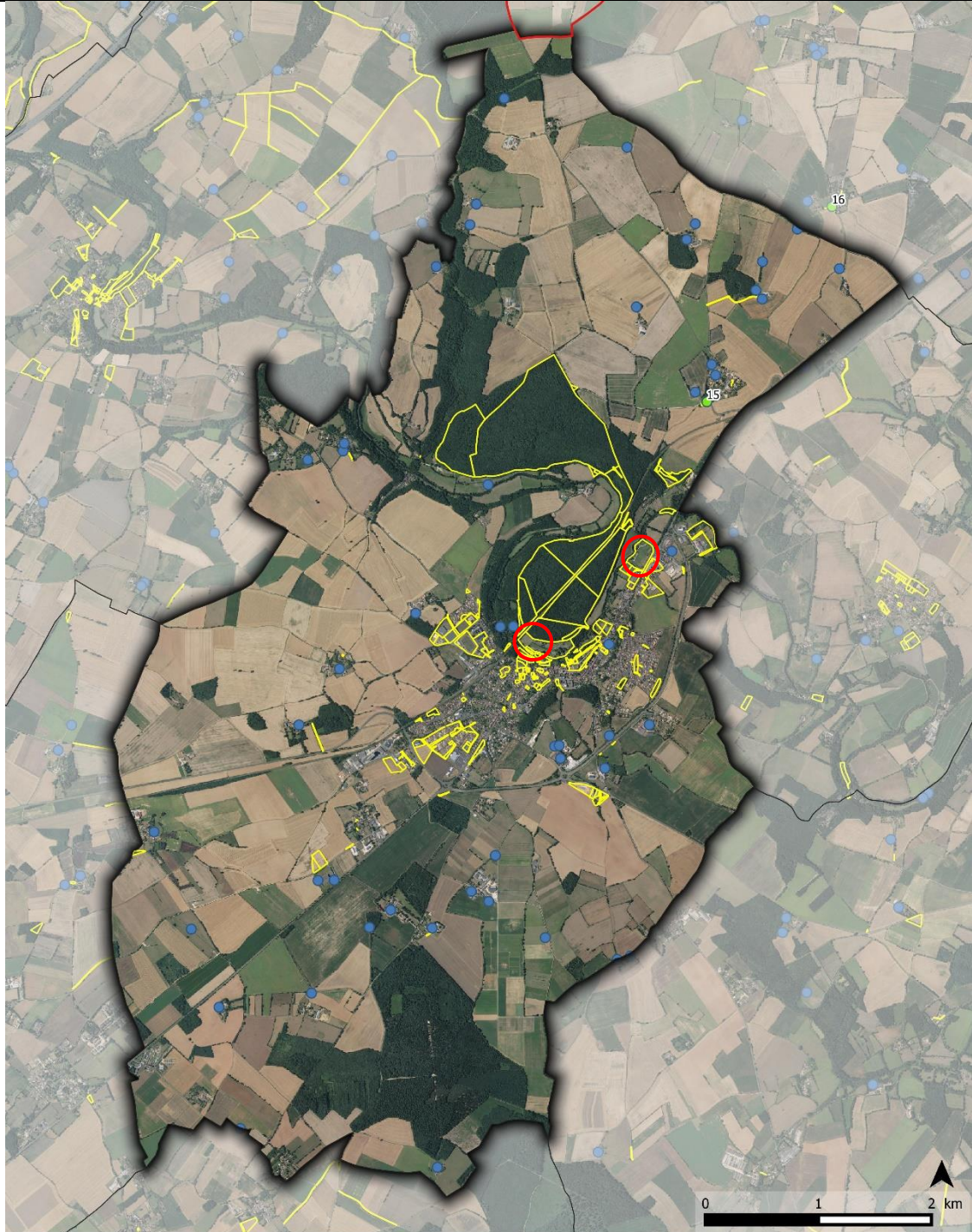
- Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

VII.2.24. LUSIGNAN

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
48	1	14	22,58 %	2



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de LUSIGNAN

Périmètres
 Périmètre Grand Poitiers
 Limites communales
 Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune
● Mare communale
● Mare non communale

Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

 <p>MARE n°15 – Photo : L. TEXIER</p> <p>Date de visite : 25/01/2022</p> <p>Source de la donnée : Vienne Nature, 2010 (Scan25 - 2007)</p>	<p>Coordonnées : Long LB93 : 480637 Lat LB93 : 6599296</p> <p>Commune : LUSIGNAN</p> <p>Lieu-dit : La Potière Référence cadastrale : 0 A 358</p> <p>Typologie : Mare de village</p> <p>Situation : lisière boisée, zone urbanisée</p> <p>Environnement à moins de 100 m : haies, bois, culture, route</p> <p>Taille : >500m²</p> <p>État de conservation : moyen Potentialité écologique moyenne</p>																
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <table border="0"><tr><td>Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m</td><td>Pollution : non</td></tr><tr><td>Pente : <15°</td><td>Comblement (non naturel) : non</td></tr><tr><td>Colonisation herbacée dans la mare : 0-10 %</td><td>Espèces envahissantes :</td></tr><tr><td>Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement</td><td>Points noirs : Poissons, berge</td></tr><tr><td>Épaisseur de vase : 0 à 10 cm</td><td></td></tr><tr><td>Fond de la mare : naturel</td><td>Remarque :</td></tr><tr><td>Berge : couvert de végétation naturelle</td><td></td></tr><tr><td>Présence de végétation : joncs</td><td></td></tr></table>		Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m	Pollution : non	Pente : <15°	Comblement (non naturel) : non	Colonisation herbacée dans la mare : 0-10 %	Espèces envahissantes :	Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement	Points noirs : Poissons, berge	Épaisseur de vase : 0 à 10 cm		Fond de la mare : naturel	Remarque :	Berge : couvert de végétation naturelle		Présence de végétation : joncs	
Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m	Pollution : non																
Pente : <15°	Comblement (non naturel) : non																
Colonisation herbacée dans la mare : 0-10 %	Espèces envahissantes :																
Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement	Points noirs : Poissons, berge																
Épaisseur de vase : 0 à 10 cm																	
Fond de la mare : naturel	Remarque :																
Berge : couvert de végétation naturelle																	
Présence de végétation : joncs																	
<p style="text-align: center;">Préconisation de gestion</p> <p>Aménager une partie en berges en pentes douces pour faciliter l'installation d'hélophytes et retirer les poissons.</p> <p><u>Actions de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Reprofilage des berges en pente douce- Gestion des poissons- Ne pas introduire d'espèces animale et végétale- Entretien des berges																	

Inventaire floristique

Date du relevé : 01/06/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 10

Juncus inflexus L., 1753, *Carex hirta* L., 1753, *Festuca arundinacea* Schreb., 1771, *Lysimachia nummularia* L., 1753, *Ranunculus repens* L., 1753, *Eleocharis palustris* (L.) Roem. & Schult., 1817, *Lycopus europaeus* L., 1753, *Holcus lanatus* L., 1753, *Epilobium angustifolium* L., 1753, *Juncus effusus* L., 1753

Inventaires faunistiques

Amphibiens : données bibliographiques connues – 3 espèces observées en 2023 auxquelles s'ajoutent deux espèces observées en 2001 et 2015

Date des relevés : 08/03/2023 et 11/04/2023

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Urodèles								
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	N		LC	LC		TC	2001
Anoures								
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	N		LC	LC		TC	2023
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	N	A ₄	LC	LC		TC	2015
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	N	A ₅	LC	NA		TC	2023
Grenouille verte indéterminée		N		-	-	-	-	2023

Légende : voir Tableau 3 page 17

Odonates : données bibliographiques connues – 9 espèces observées en 2022 auxquelles s'ajoutent 7 espèces observées en 2015 et 2016

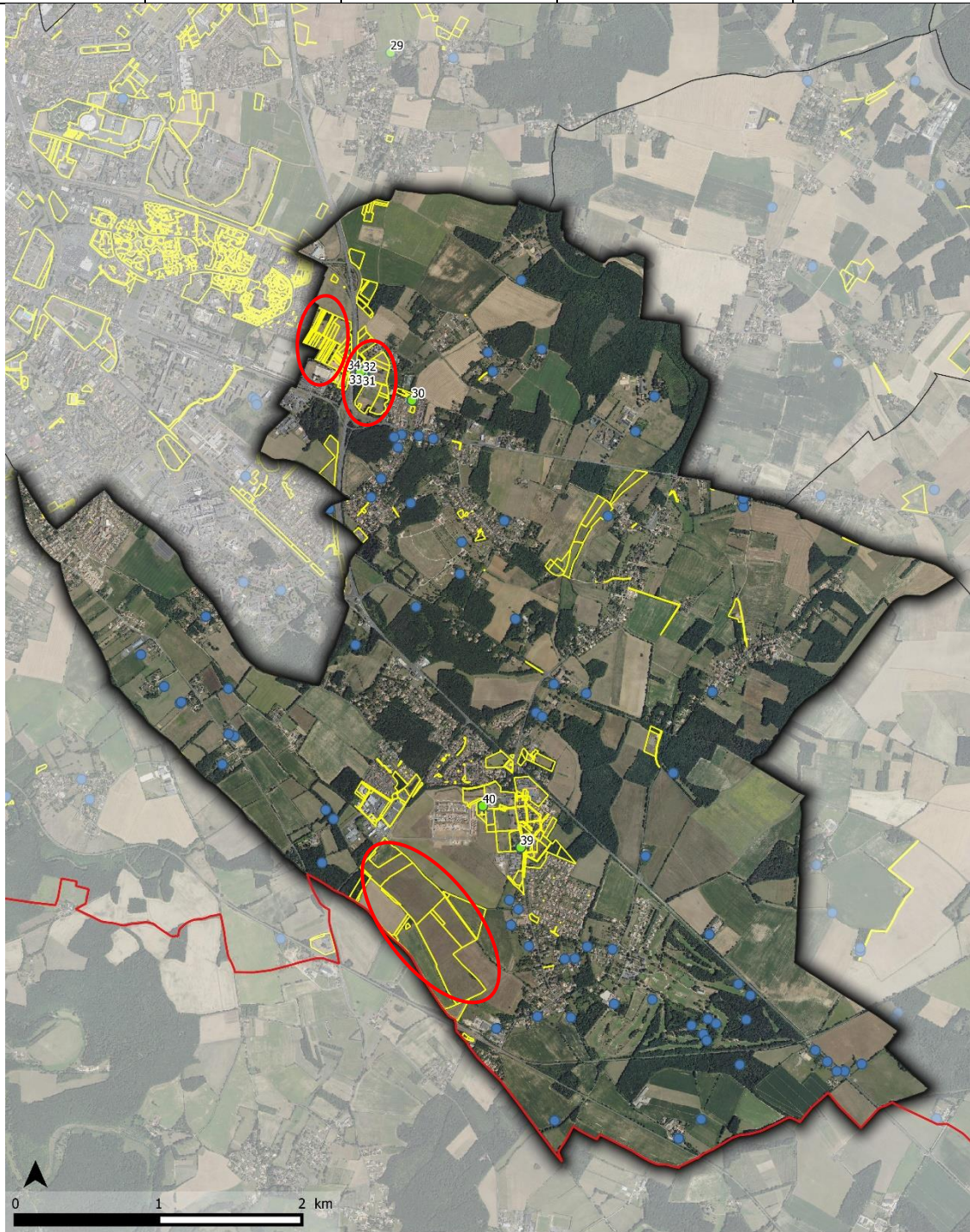
Date du relevé : 17/05/2022

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Zygotères								
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>			LC	LC		TC	2022
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>			LC	LC		C	2022
Agrion délicat	<i>Ceriagrion tenellum</i>			LC	NT		AC	2016
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>			LC	LC		C	2022
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>			LC	LC		AC	2016
Agrion de Vander Linden	<i>Erythromma lindenii</i>			LC	LC		C	2016
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>			LC	LC		C	2022
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>			LC	NT		AC	2022
Anisoptères								
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>			LC	LC		C	2022
Gomphe à forceps	<i>Onychogomphus forcipatus</i>			LC	LC		C	2016
Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i>			LC	LC		AC	2016
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>			LC	NT	D	AC	2016
Libellule quadrimaculée	<i>Libellula quadrimaculata</i>			LC	NT		AC	2022
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			LC	LC		C	2022
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>			LC	LC		C	2022
Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>			LC	LC		AC	2015

Légende : voir Tableau 4 page 18

VII.2.25. MIGNALOUX-BEAUVOIR

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
81	7	7	7,95 %	3



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de MIGNALOUX-BEAUVOIR

Périmètres

- Périmètre Grand Poitiers
- Limites communales
- Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune

- Mare communale
- Mare non communale

- Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023



MARE n°30 – Photo : L. TEXIER

Date de visite : 14/04/2022

Source de la donnée : ECOGEE, 2015

Coordonnées :

Long LB93 : 501197.227

Lat LB93 : 6610593.762

Commune : MIGNALOUX-BEAUVOIR

Lieu-dit : La Pépinière

Référence cadastrale :

0 A 801

Typologie : Mare de village

Situation : zone urbanisée

Environnement à moins de 100 m : haies, culture

Taille : 50 à 500 m²

État de conservation : bon

Fort potentiel écologique

DESCRIPTION

Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m

Pente : <15°

Colonisation herbacée dans la mare : 21 à 50 %

Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement

Épaisseur de vase : 0 à 10 cm

Fond de la mare : naturel

Berge : couvert de végétation naturelle

Présence de végétation : massettes, joncs

Pollution : non

Comblement (non naturel) : non

Espèces envahissantes :

Points noirs :

Remarque : Présence de massettes en grande quantité. Installation de ligneux.

Préconisation de gestion

Retirer une partie des massettes sur 1/3 et garder le reste pour servir de zone refuge.

Actions de gestion :

- Gestion de la végétation des mares les plus fermées
- Ne pas introduire d'espèces animale et végétale
- Entretien des berges

Inventaire floristique

Date du relevé : 01/06/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 16

Salix L., 1753, Juncus inflexus L., 1753, Pulicaria dysenterica (L.) Bernh., 1800, Melilotus (L.) Mill., 1754, Festuca arundinacea Schreb., 1771, Rumex L., 1753, Poa trivialis L., 1753, Holcus lanatus L., 1753, Leucanthemum vulgare [groupe], Ranunculus acris L., 1753, Alisma plantago-aquatica L., 1753 Typha latifolia L., 1753, Lysimachia nummularia L., 1753, Ludwigia L., 1753, Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult., 1817, Carex otrubae Podp., 1922

Inventaires faunistiques

Amphibiens : données bibliographiques connues – 5 espèces observées en 2023 auxquelles s'ajoute une espèce observée en 2007 et 2017

Date des relevés : 06/03/2023 et 06/04/2023

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Urodèles								
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	N		LC	LC		C	2023
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	N		LC	LC		TC	2023
Anoures								
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	N		LC	LC		TC	2017
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	N		LC	NT	D	AC	2023
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	N	A ₄	LC	LC		TC	2023

Légende : voir Tableau 3 page 17

Odonates : données bibliographiques connues – aucune espèce observée en 2022 (mare à sec à la date du relevé), 7 espèces observées en 2007

Date du relevé : 16/05/2022

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Zygoptères								
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>			LC	LC		TC	2007
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>			LC	LC		C	2007
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>			LC	LC		C	2007
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>			LC	LC		PC	2007
Anisoptères								
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>			LC	LC		C	2007
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			LC	LC		C	2007
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>			LC	LC		C	2007

Légende : voir Tableau 4 page 18

	<p>Coordonnées : Long LB93 : 500866.6 Lat LB93 : 6610776.8</p>		
<p>MARE n°31 – Photo : L. TEXIER Date de visite : 14/04/2022 Source de la donnée : ECOGEE, 2015</p>	<p>Commune : MIGNALOUX-BEAUVOIR Lieu-dit : La Pépinière Référence cadastrale : 0 A 531 Typologie : Mare forestière Situation : Forêt Environnement à moins de 100 m : prairies, bois, route, autres mares Taille : 5 à 50 m² État de conservation : mauvais Potentialité écologique moyenne</p>		
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="201 987 852 1305"> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm Pente : 15 à 60° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : 11 à 20 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation :</p> </td> <td data-bbox="863 987 1415 1305"> <p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : profondeur Remarque : niveau d'eau très faible</p> </td> </tr> </table>		<p>Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm Pente : 15 à 60° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : 11 à 20 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation :</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : profondeur Remarque : niveau d'eau très faible</p>
<p>Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm Pente : 15 à 60° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : 11 à 20 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation :</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : profondeur Remarque : niveau d'eau très faible</p>		



MARE n°32 – Photo : L. TEXIER

Date de visite : 14/04/2022

Source de la donnée : ECOGEE, 2015

Coordonnées :

Long LB93 : 500858.3

Lat LB93 : 6610778.5

Commune : MIGNALOUX-BEAUVOIR

Lieu-dit : La Pépinière

Référence cadastrale :

0 A 531

Typologie : Mare forestière

Situation : Forêt

Environnement à moins de 100 m : prairies, bois, route, autres mares

Taille : 5 à 50 m²

État de conservation : mauvais

Faible potentialité écologique

DESCRIPTION

Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm

Pente : 15 à 60°

Colonisation herbacée dans la mare : >50 %

Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge

Épaisseur de vase : 11 à 20 cm

Fond de la mare : naturel

Berge : couvert de végétation naturelle

Présence de végétation :

Pollution : non

Comblement (non naturel) : non

Espèces envahissantes :

Points noirs :

Remarque : à sec



MARE n°33 – Photo : L. TEXIER

Date de visite : 14/04/2022

Source de la donnée : ECOGEE, 2015

Coordonnées :

Long LB93 : 500850.3

Lat LB93 : 6610787

Commune : MIGNALOUX-BEAUVOIR

Lieu-dit : La Pépinière

Référence cadastrale :

0 A 531

Typologie : Mare forestière

Situation : Forêt

Environnement à moins de 100 m : prairies, bois, route, autres mares

Taille : 5 à 50 m²

État de conservation : mauvais

Faible potentialité écologique

DESCRIPTION

Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm

Pente : 15 à 60°

Colonisation herbacée dans la mare : >50 %

Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge

Épaisseur de vase : 11 à 20 cm

Fond de la mare : naturel

Berge : couvert de végétation naturelle

Présence de végétation :

Pollution : non

Comblement (non naturel) : non

Espèces envahissantes :

Points noirs :

Remarque : à sec



MARE n°34 – Photo : L. TEXIER

Date de visite : 14/04/2022

Source de la donnée : ECOGEE, 2015

Coordonnées :

Long LB93 : 500837.144

Lat LB93 : 6610789.796

Commune : MIGNALOUX-BEAUVOIR

Lieu-dit : La Pépinière

Référence cadastrale :

0 A 531

Typologie : Mare forestière

Situation : Forêt

Environnement à moins de 100 m : prairies, bois, route, autres mares

Taille : 5 à 50 m²

État de conservation : mauvais

Faible potentialité écologique

DESCRIPTION

Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm

Pente : 15 à 60°

Colonisation herbacée dans la mare : >50 %

Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge

Épaisseur de vase : 11 à 20 cm

Fond de la mare : naturel

Berge : couvert de végétation naturelle

Présence de végétation :

Pollution : non

Comblement (non naturel) : non

Espèces envahissantes :

Points noirs :

Remarque : à sec

	<p>Coordonnées : Long LB93 : 501955.8 Lat LB93 : 6607477.6</p>		
<p>MARE n°39 – Photo : N. BRIEAU Date de visite : 14/04/2022 Source de la donnée : ECOGEE, 2015</p>	<p>Commune : MIGNALOUX-BEAUVOIR Lieu-dit : L'Ormeau Bernard Référence cadastrale : 0 F 1718 Typologie : Mare de lisière Situation : zone urbanisée Environnement à moins de 100 m : haie, prairie, route Taille : 50 à 500 m² État de conservation : moyen Potentialité écologique moyenne</p>		
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : massettes, joncs</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : Remarque : forte colonisation de massettes</p> </td> </tr> </table>		<p>Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : massettes, joncs</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : Remarque : forte colonisation de massettes</p>
<p>Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : massettes, joncs</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : Remarque : forte colonisation de massettes</p>		
<p style="text-align: center;">Préconisation de gestion</p> <p>Curer une partie de la mare pour limiter l'envasement par l'apport continu de matière organique et rouvrir la mare en arrachant les massettes sur 1/3.</p> <p><u>Actions de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Curage doux - Gestion de la végétation des mares les plus fermées - Ne pas introduire d'espèces animale et végétale - Entretien des berges 			

Inventaire floristique

Date du relevé : 01/06/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 10

Typha latifolia L., 1753, *Lemna minuta* Kunth, 1816, *Juncus inflexus* L., 1753, *Salix caprea* L., 1753
Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult., 1817, *Rumex* L., 1753, *Epilobium hirsutum* L., 1753, *Rubus*
L., 1753, *Myosotis scorpioides* [groupe], *Lycopus europaeus* L., 1753

Inventaires faunistiques

Amphibiens : données bibliographiques connues – 2 espèces observées en 2023 auxquelles s'ajoute une espèce observée en 2022

Date des relevés : 09/03/2023 et 06/04/2023

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Urodèles								
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	N		LC	LC		TC	2023
Anoures								
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	N		LC	NT	D	AC	2023
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	N	A ₅	LC	NA		TC	2022

Légende : voir Tableau 3 page 17

Odonates : aucune donnée bibliographique – aucune espèce observée en 2022

Date du relevé : 16/05/2022

	<p>Coordonnées : Long LB93 : 501691.507 Lat LB93 : 6607765.667</p>
<p>MARE n°40 – Photo : N. BRIEAU Date de visite : 14/04/2022</p> <p>Source de la donnée : Vienne Nature, 2022 (Scan 25 - 2021)</p>	<p>Commune : MIGNALOUX-BEAUVOIR</p> <p>Lieu-dit : Fosse Marais Référence cadastrale : 0 F 2258</p> <p>Typologie : Mare de village</p> <p>Situation : zone urbanisée</p> <p>Environnement à moins de 100 m : route, prairies</p> <p>Taille : 50 à 500 m²</p> <p>État de conservation : moyen Potentialité écologique moyenne</p>
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : >1m Pente : 15 à 60° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : 11 à 20 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : massettes</p> <p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non</p> <p>Espèces envahissantes : Points noirs : déchets divers</p> <p>Remarque : forte colonisation de massettes et végétation arbustive</p>	
<p style="text-align: center;">Préconisation de gestion</p> <p>Présence de déchets et comblement par les massettes et <i>Schoenoplectus lacustris</i>. Nettoyer la mare des déchets.</p> <p>Curer une partie de la mare pour limiter l'envasement par l'apport continu de matière organique et rouvrir la mare en arrachant les massettes sur 1/3.</p> <p><u>Actions de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Curage doux - Gestion de la végétation des mares les plus fermées - Gestion des déchets - Ne pas introduire d'espèces animales et végétales - Entretien des berges 	

Inventaire floristique

Date du relevé : 01/06/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 8

Typha latifolia L., 1753, *Schoenoplectus lacustris* (L.) Palla, 1888, *Juncus inflexus* L., 1753, *Rubus* L., 1753, *Cornus sanguinea* L., 1753, *Salix* L., 1753, *Eleocharis palustris* (L.) Roem. & Schult., 1817, *Juncus effusus* L., 1753

Inventaires faunistiques

Amphibiens : données bibliographiques connues – 3 espèces observées en 2023 dont une observée en 2022

Date des relevés : 06/03/2023 et 06/04/2023

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Urodèles								
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	N		LC	LC		TC	2023
Anoures								
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	N		LC	NT	D	AC	2023
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	N	A ₄	LC	LC		TC	2023

Légende : voir Tableau 3 page 17

Odonates : aucune donnée bibliographique – 2 espèces observées en 2022

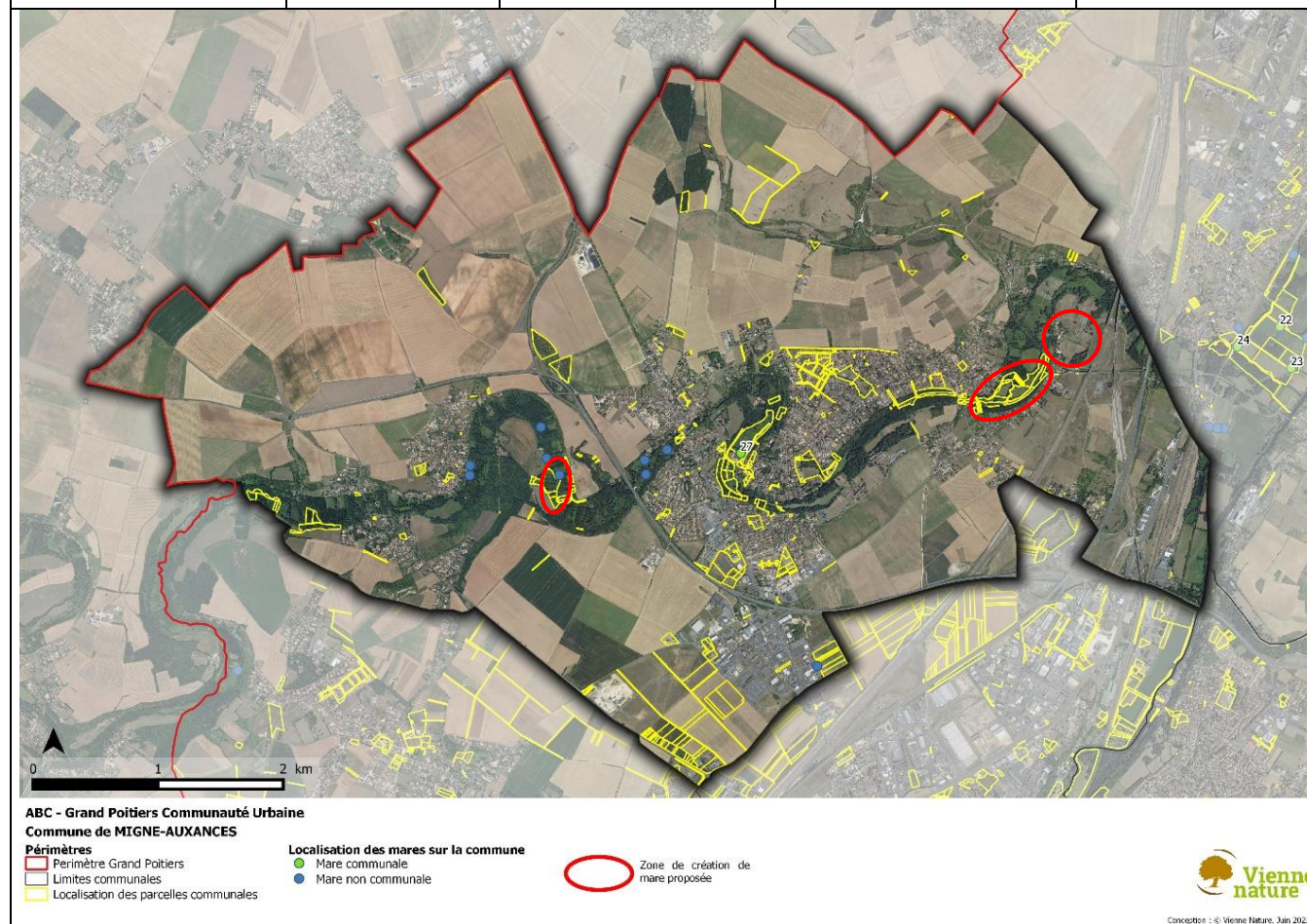
Date du relevé : 16/05/2022

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Zygoptères								
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>			LC	LC		C	2022
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>			LC	LC		C	2022

Légende : voir Tableau 4 page 18

VII.2.26. MIGNE-AUXANCES

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
10	1	0	-	3





MARE n°27 – Photo : L. TEXIER

Date de visite : 14/04/2022

Source de la donnée : ECOGEE, 2015

Coordonnées :

Long LB93 : 494263.4

Lat LB93 : 6617708.5

Commune : MIGNE-AUXANCES

Lieu-dit : Bourg

Référence cadastrale :

0 AX 25

Typologie : Mare de prairie

Situation : zone humide, bord de cours d'eau

Environnement à moins de 100 m : bois, prairies, haies

Taille : 50 à 500 m²

État de conservation : moyen

Forte potentialité écologique

DESCRIPTION

Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm

Pente : <15°

Colonisation herbacée dans la mare : >50 %

Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : aucun

Épaisseur de vase : 11 à 20 cm

Fond de la mare : naturel

Berge : couvert de végétation naturelle

Présence de végétation : roseaux, prêle

Pollution : non

Comblement (non naturel) : non

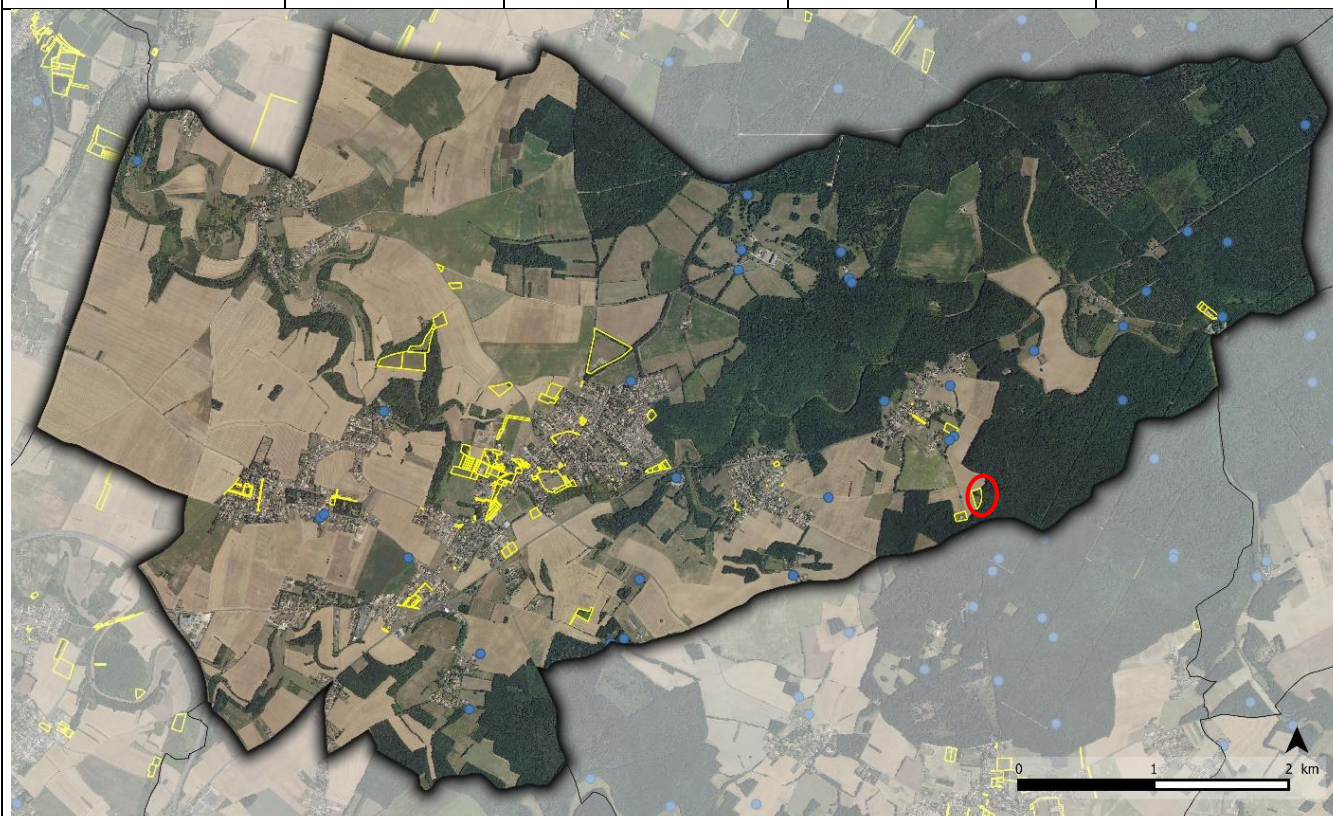
Espèces envahissantes :

Points noirs : profondeur, envasement

Remarque : Mare qui semble se fermer naturellement




VII.2.27. MONTAMISE

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
31	0	5	13,89 %	1





ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de MONTAMISE

Périmètres

-  Périmètre Grand Poitiers
-  Limites communales
-  Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune

-  Mare communale
-  Mare non communale

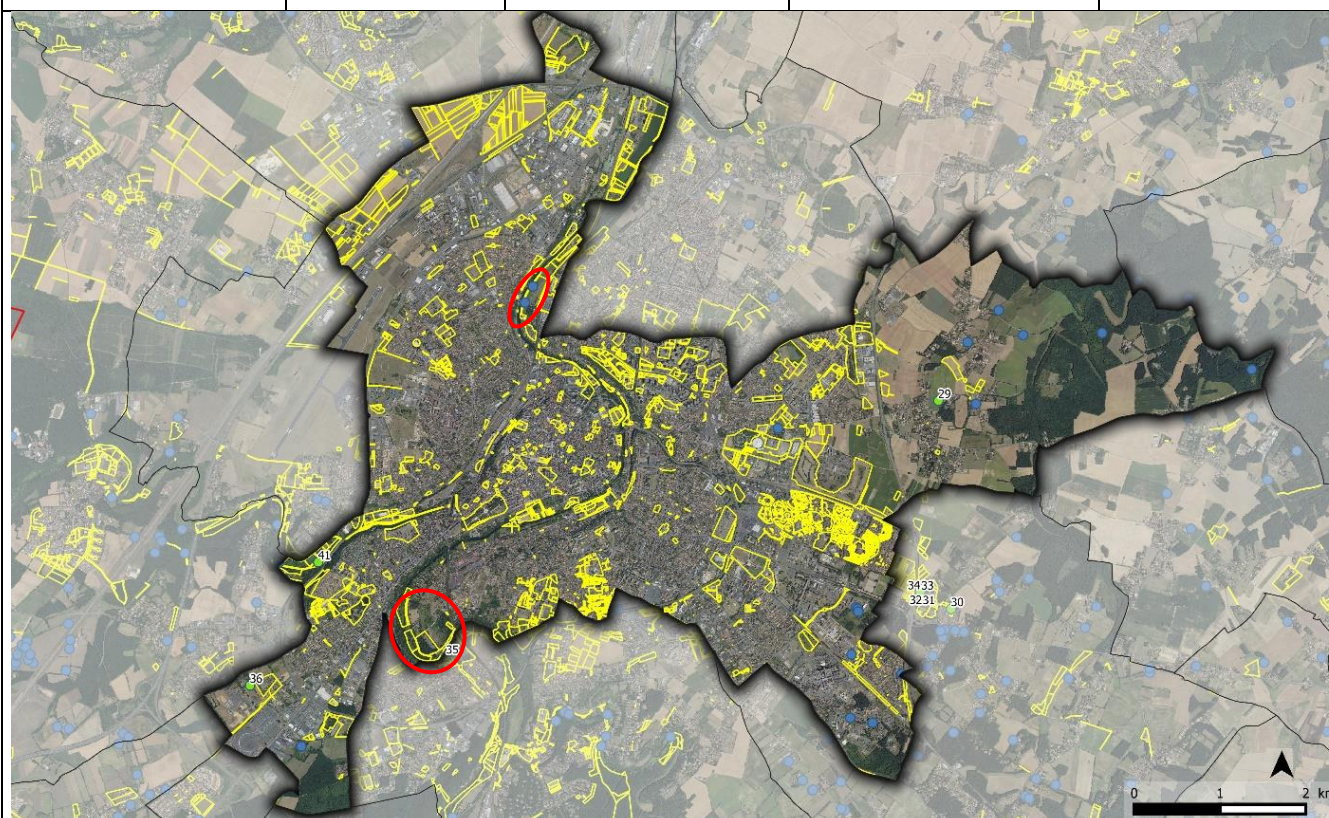
-  Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

VII.2.28. POITIERS

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
19	3	3	13,64 %	2



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de POITIERS

Périmètres

- Périmètre Grand Poitiers
- Limites communales
- Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune

- Mare communale
- Mare non communale

- Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

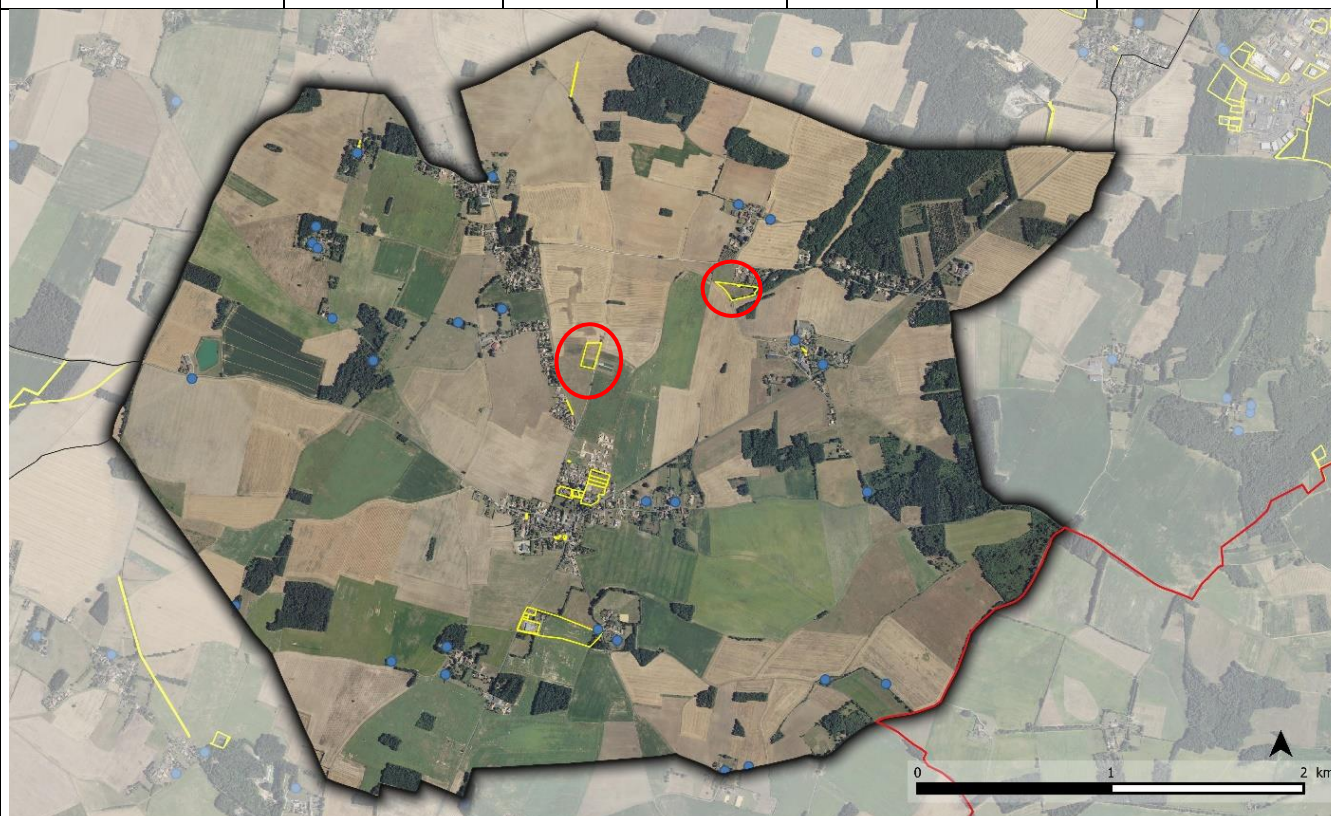
	<p>Coordonnées : Long LB93 : 501048.7 Lat LB93 : 6613017.4</p>		
<p>MARE n°29 – Photo : L. TEXIER Date de visite : 14/04/2022 Source de la donnée : ECOGEE, 2015</p>	<p>Commune : POITIERS Lieu-dit : Le Breuil Mingot Référence cadastrale : 0 KN 3 Typologie : Mare de culture Situation : champs cultivés Environnement à moins de 100 m : haies, bois, route, culture Taille : 50 à 500 m² État de conservation : bon Potentialité écologique moyenne</p>		
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : >1m Pente : >60° Colonisation herbacée dans la mare : 0-10 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : ? Fond de la mare : naturel Berge : empierré, couverte de végétation naturelle Présence de végétation : nénuphars</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Pollution : déchets divers Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : Remarque :</p> </td> </tr> </table>		<p>Profondeur (à la date de l'étude) : >1m Pente : >60° Colonisation herbacée dans la mare : 0-10 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : ? Fond de la mare : naturel Berge : empierré, couverte de végétation naturelle Présence de végétation : nénuphars</p>	<p>Pollution : déchets divers Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : Remarque :</p>
<p>Profondeur (à la date de l'étude) : >1m Pente : >60° Colonisation herbacée dans la mare : 0-10 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : ? Fond de la mare : naturel Berge : empierré, couverte de végétation naturelle Présence de végétation : nénuphars</p>	<p>Pollution : déchets divers Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : Remarque :</p>		

	<p>Coordonnées : Long LB93 : 493035.2 Lat LB93 : 6609703.2</p>		
<p>MARE n°36 – Photo : L. TEXIER Date de visite : 14/04/2022 Source de la donnée : ECOGEE, 2015</p>	<p>Commune : POITIERS Lieu-dit : La Grande Vacherie Référence cadastrale : 0 HO 376 Typologie : Mare de lisière Situation : zone en friche Environnement à moins de 100 m : haie, bois, route Taille : 50 à 500 m² État de conservation : moyen Potentialité écologique moyenne</p>		
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : >1m Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : 11 à 20 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : massettes</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : végétation Remarque : forte colonisation de massettes</p> </td> </tr> </table>		<p>Profondeur (à la date de l'étude) : >1m Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : 11 à 20 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : massettes</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : végétation Remarque : forte colonisation de massettes</p>
<p>Profondeur (à la date de l'étude) : >1m Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : 11 à 20 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : massettes</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : végétation Remarque : forte colonisation de massettes</p>		
<p style="text-align: center;">Préconisation de gestion</p> <p>Curer une partie de la mare pour limiter l'envasement par l'apport continu de matière organique et rouvrir la mare en arrachant les massettes sur 1/3.</p> <p><u>Actions de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Curage doux - Gestion de la végétation des mares les plus fermées - Ne pas introduire d'espèces animales et végétales - Entretien des berges 			

	<p>Coordonnées : Long LB93 : 493828.631 Lat LB93 : 6611137.814</p>		
<p>MARE n°41 – Photo : L. TEXIER Date de visite : 14/04/2022 Source de la donnée : ECOGEE, 2015</p>	<p>Commune : POITIERS Lieu-dit : Bel-Air Référence cadastrale : 0 HI 138 Typologie : Mare de prairie Situation : zone humide Environnement à moins de 100 m : prairies, bois, route Taille : >500m² État de conservation : moyen Potentialité écologique moyenne</p>		
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : massettes, roseaux, prêle</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : végétation Remarque : forte colonisation végétale, très peu d'eau. Frayère</p> </td> </tr> </table>		<p>Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : massettes, roseaux, prêle</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : végétation Remarque : forte colonisation végétale, très peu d'eau. Frayère</p>
<p>Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : massettes, roseaux, prêle</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : végétation Remarque : forte colonisation végétale, très peu d'eau. Frayère</p>		

VII.2.29. POUILLE

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
27	0	1	3,57 %	2



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de POUILLE

Périmètres

- Périmètre Grand Poitiers
- Limites communales
- Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune

- Mare communale
- Mare non communale

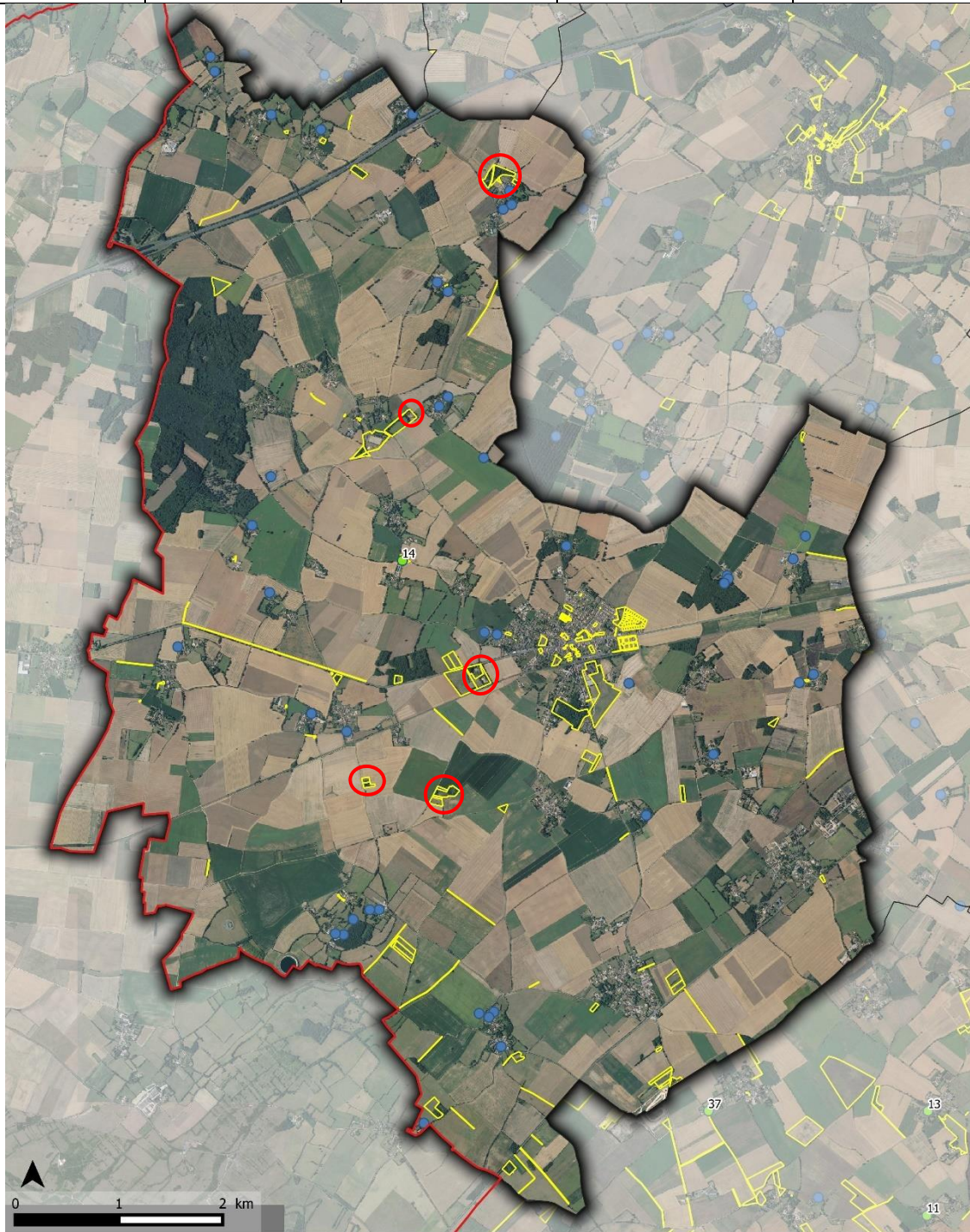
- Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

VII.2.30. ROUILLE

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
43	1	5	10,42 %	5



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de ROUILLE

Périmètres
 Périmètre Grand Poitiers
 Limites communales
 Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune
● Mare communale
● Mare non communale

Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

	<p>Coordonnées : Long LB93 : 471137.35 Lat LB93 : 6596205.353</p>
<p>MARE n°14 – Photo : L. TEXIER Date de visite : 25/01/2022</p> <p>Source de la donnée : Vienne Nature, 2010 (Scan25 - 2007)</p>	<p>Commune : ROUILLE Lieu-dit : La Poirière Référence cadastrale : 0 ZT 50 Typologie : Mare de prairie Situation : prairie de fauche Environnement à moins de 100 m : haies, prairies, culture, route Taille : >500m² État de conservation : bon Forte potentialité écologique</p>
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : >1m Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : 11-20 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : massettes</p> <p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : - Points noirs : - Remarque : -</p>	
<p style="text-align: center;">Préconisation de gestion</p> <p>Surveiller l'envahissement des massettes et l'apport de matière organique par les saules, mais dans l'ensemble conserver en l'état.</p> <p><u>Actions de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveiller et limiter le développement des hélophytes - Ne pas introduire d'espèces animales et végétales - Entretien des berges 	

Inventaire floristique

Date du relevé : 31/05/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 7

Typha latifolia L., 1753, *Salix* L., 1753, *Rorippa amphibia* (L.) Besser, 1821, *Potamogeton crispus* L., 1753, *Eleocharis palustris* (L.) Roem. & Schult., 1817, *Mentha aquatica* L., 1753, *Juncus acutiflorus* Ehrh. ex Hoffm., 1791

Inventaires faunistiques

Amphibiens : aucune donnée bibliographique – 5 espèces observées en 2023

Date des relevés : 28/03/2023 et 18/04/2023

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Urodèles								
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	N	A ₄	NT	NT	D	C	2023
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	N		LC	LC		TC	2023
Anoures								
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	N		LC	LC		TC	2023
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	N	A ₄	LC	LC		TC	2023
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	N	A ₅	LC	NA		TC	2023

Légende : voir Tableau 3 page 17

Odonates : aucune donnée bibliographique – 6 espèces observées en 2022

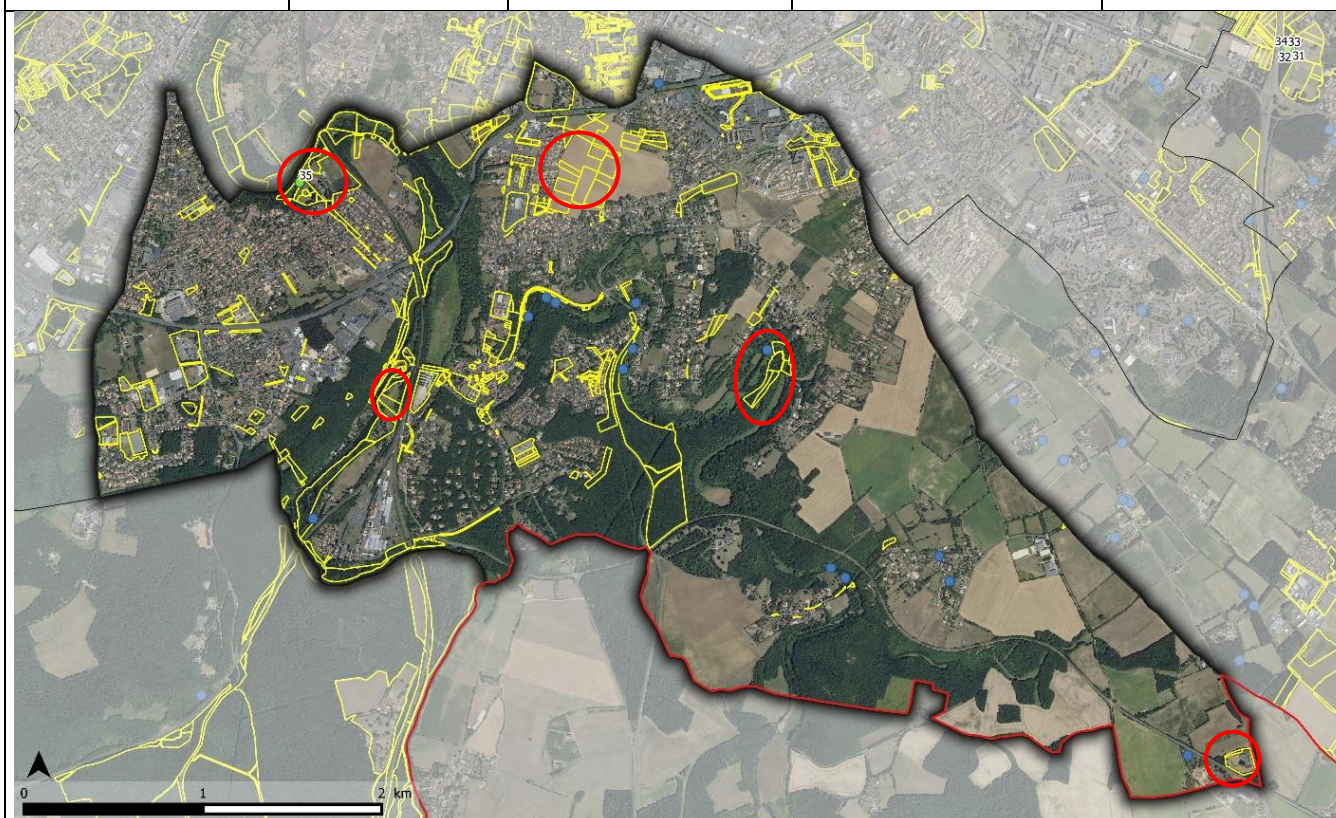
Date du relevé : 17/05/2022

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Zygoptères								
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>			LC	LC		TC	2022
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>			LC	LC		C	2022
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>			LC	LC		AC	2022
Agrion jovencelle	<i>Coenagrion puella</i>			LC	LC		C	2022
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>			LC	NT		AC	2022
Anisoptères								
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			LC	LC		C	2022

Légende : voir Tableau 4 page 18

VII.2.31. SAINT-BENOIT

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
15	1	3	16,67 %	5



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de SAINT-BENOIT

Périmètres

- Périmètre Grand Poitiers
- Limites communales
- Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune

- Mare communale
- Mare non communale

- Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

	<p>Coordonnées : Long LB93 : 495318.7 Lat LB93 : 6610041.2</p>
<p>MARE n°35 – Photo : L. TEXIER Date de visite : 14/04/2022 Source de la donnée : ECOGEE, 2015</p>	<p>Commune : SAINT-BENOIT Lieu-dit : Les Grands Randeaux Référence cadastrale : 0 BA 23 Typologie : Mare de prairie Situation : prairie de fauche Environnement à moins de 100 m : haie, bois, cours d'eau Taille : 50 à 500 m² État de conservation : bon Potentialité écologique moyenne</p>
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : >1m Pente : 15 à 60° Colonisation herbacée dans la mare : 0-10 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : ? Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : carex</p> <p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : Remarque :</p>	
<p style="text-align: center;">Préconisation de gestion</p> <p>Faire attention au développement végétal au sein de la mare et à la tenue en eau de celle-ci.</p> <p><u>Actions de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveiller et limiter le développement des halophytes - Ne pas introduire d'espèces animale et végétale - Entretien des berges <p>Pour ce qui est de la mare n°35, celle-ci est incluse dans une grande parcelle communale entourée d'autres parcelles communales. Une ou plusieurs mares pourraient être créées au sein de ces parcelles (0 BA 23, 0 BA 315, 0 BA 316, 0 BA 319, 0 BA 320, 0 BA 321).</p>	

Inventaire floristique

Date du relevé : 01/06/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 13

Lemna minuta Kunth, 1816, *Ceratophyllum demersum* L., 1753, *Potamogeton crispus* L., 1753, *Iris pseudacorus* L., 1753, *Salix* L., 1753, *Alnus glutinosa* (L.) Gaertn., 1790, *Fraxinus excelsior* L., 1753, *Carex acutiformis* Ehrh., 1789, *Mentha aquatica* L., 1753, *Lysimachia vulgaris* L., 1753, *Juncus inflexus* L., 1753, *Lycopus europaeus* L., 1753, *Urtica dioica* L., 1753

Inventaires faunistiques

Amphibiens : données bibliographiques connues – aucune espèce observée en 2023, 1 espèce observée en 2021

Date des relevés : 06/03/2023 et 06/04/2023

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Anoures								
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	N	A ₅	LC	NA		TC	2021

Légende : voir Tableau 3 page 17

Odonates : Aucune donnée bibliographique – 7 espèces observées en 2022

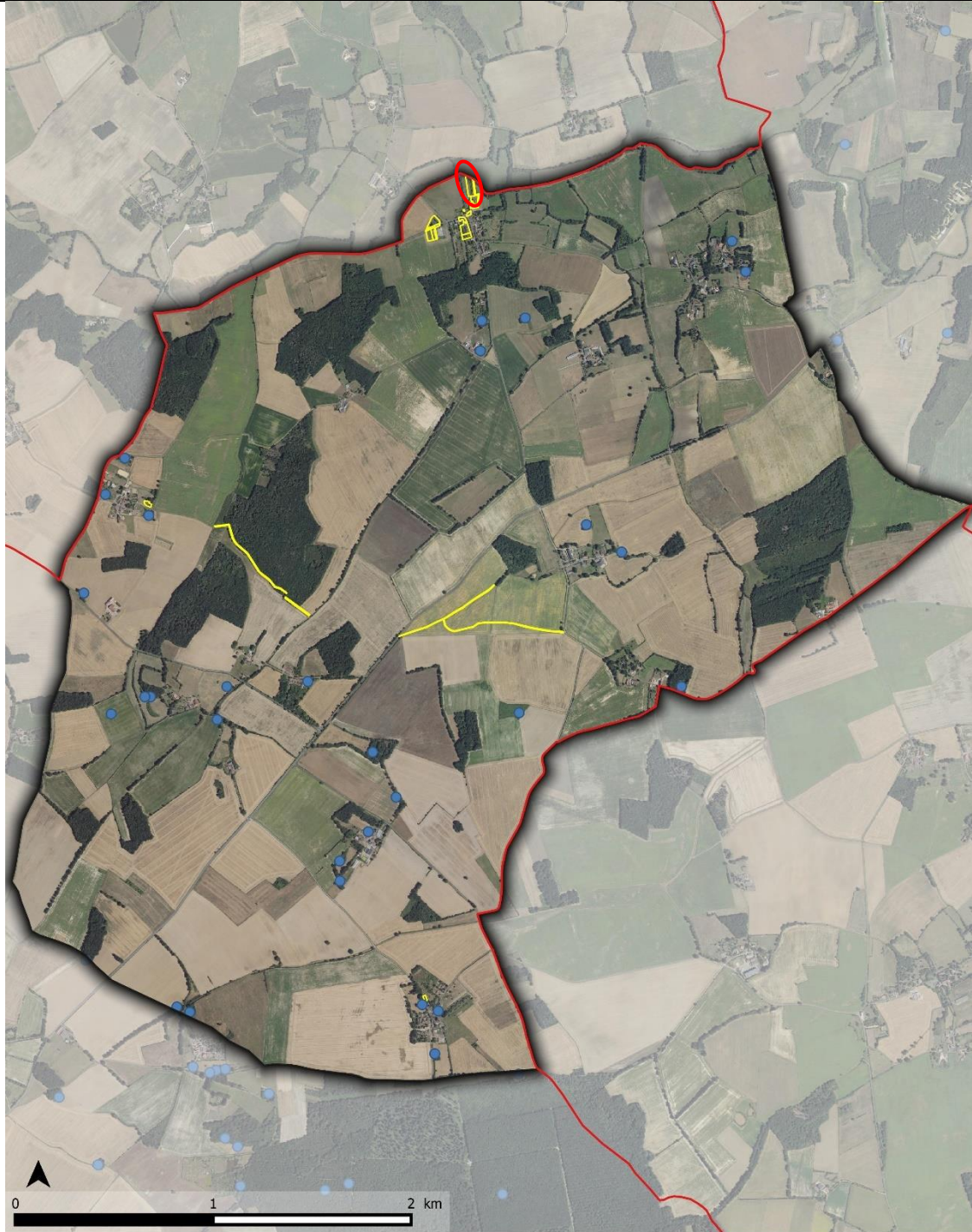
Date du relevé : 18/05/2022

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Zygoptères								
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>			LC	LC		TC	2022
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>			LC	LC		TC	2022
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>			LC	LC		C	2022
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>			LC	LC		C	2022
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>			LC	LC		C	2022
Anisoptères								
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>			LC	LC		C	2022
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			LC	LC		C	2022

Légende : voir Tableau 4 page 18

VII.2.32. SAINTE-RADEGONDE

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
29	0	5	14,71 %	1



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de SAINTE-RADEGONDE

Périmètres
▭ Périmètre Grand Poitiers
 Limites communales
 Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune
● Mare communale
● Mare non communale

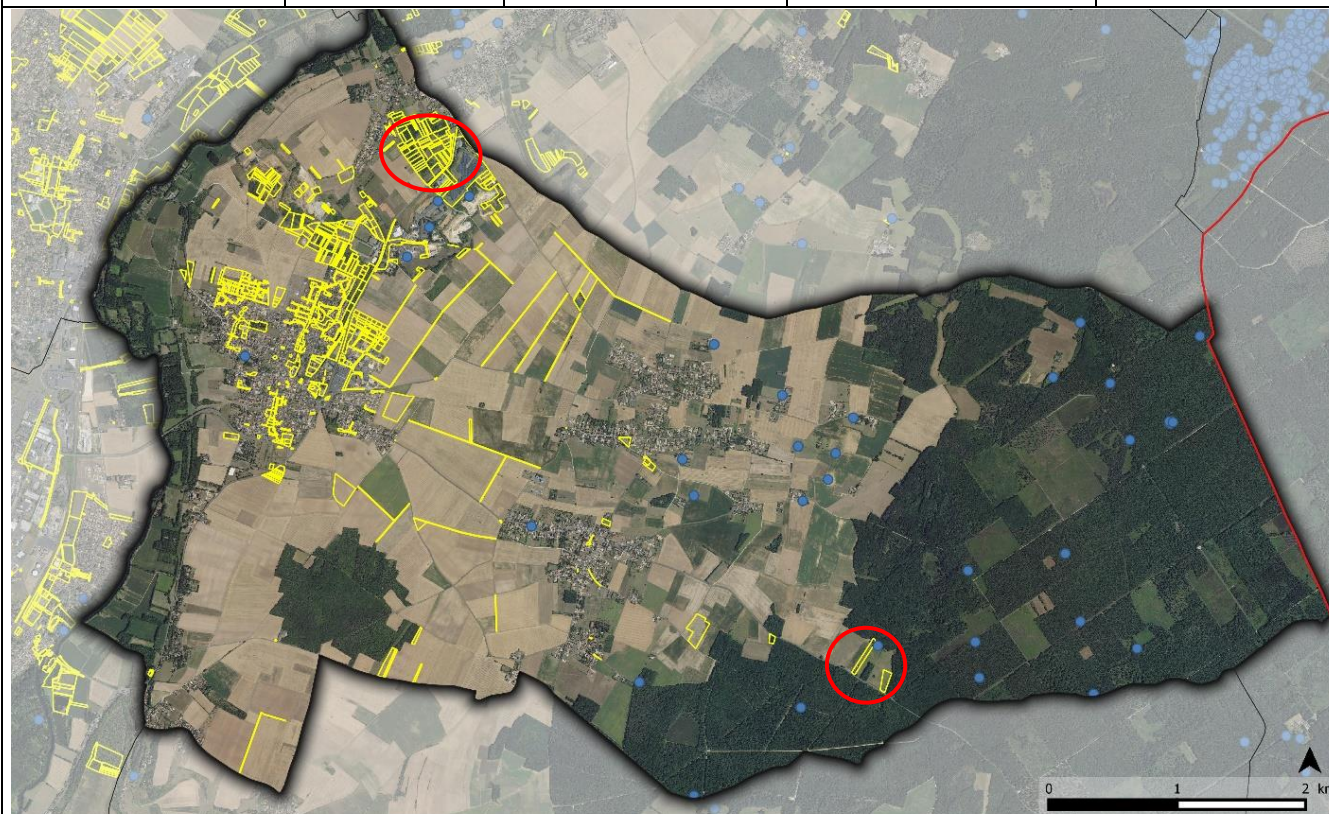
Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

VII.2.33. SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
34	0	1	2,86 %	2



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX

Périmètres

- Périmètre Grand Poitiers
- Limites communales
- Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune

- Mare communale
- Mare non communale

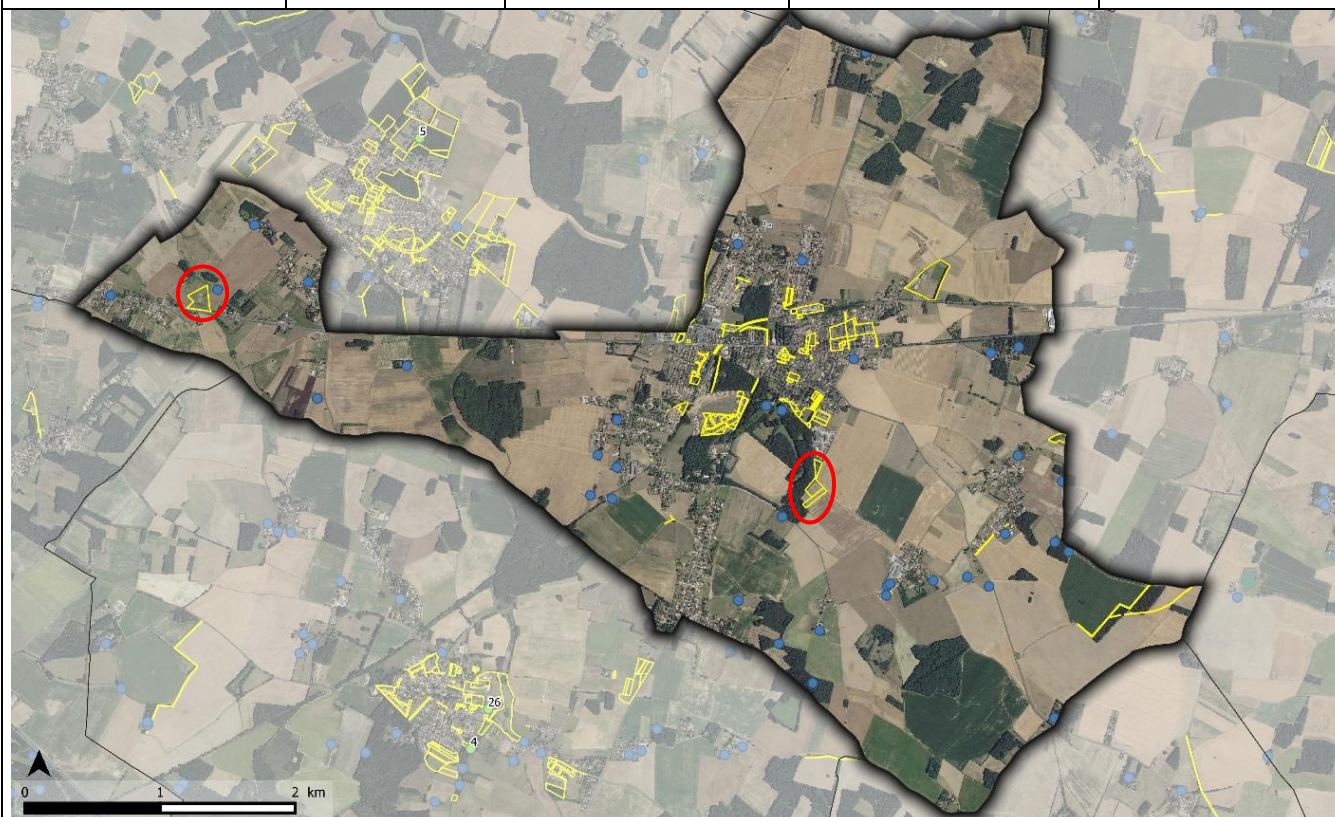
- Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

VII.2.34. SAINT-JULIEN-L'ARS

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
36	0	12	25,00 %	2



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de SAINT-JULIEN-L'ARS

Périmètres

- Périmètre Grand Poitiers
- Limites communales
- Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune

- Mare communale
- Mare non communale

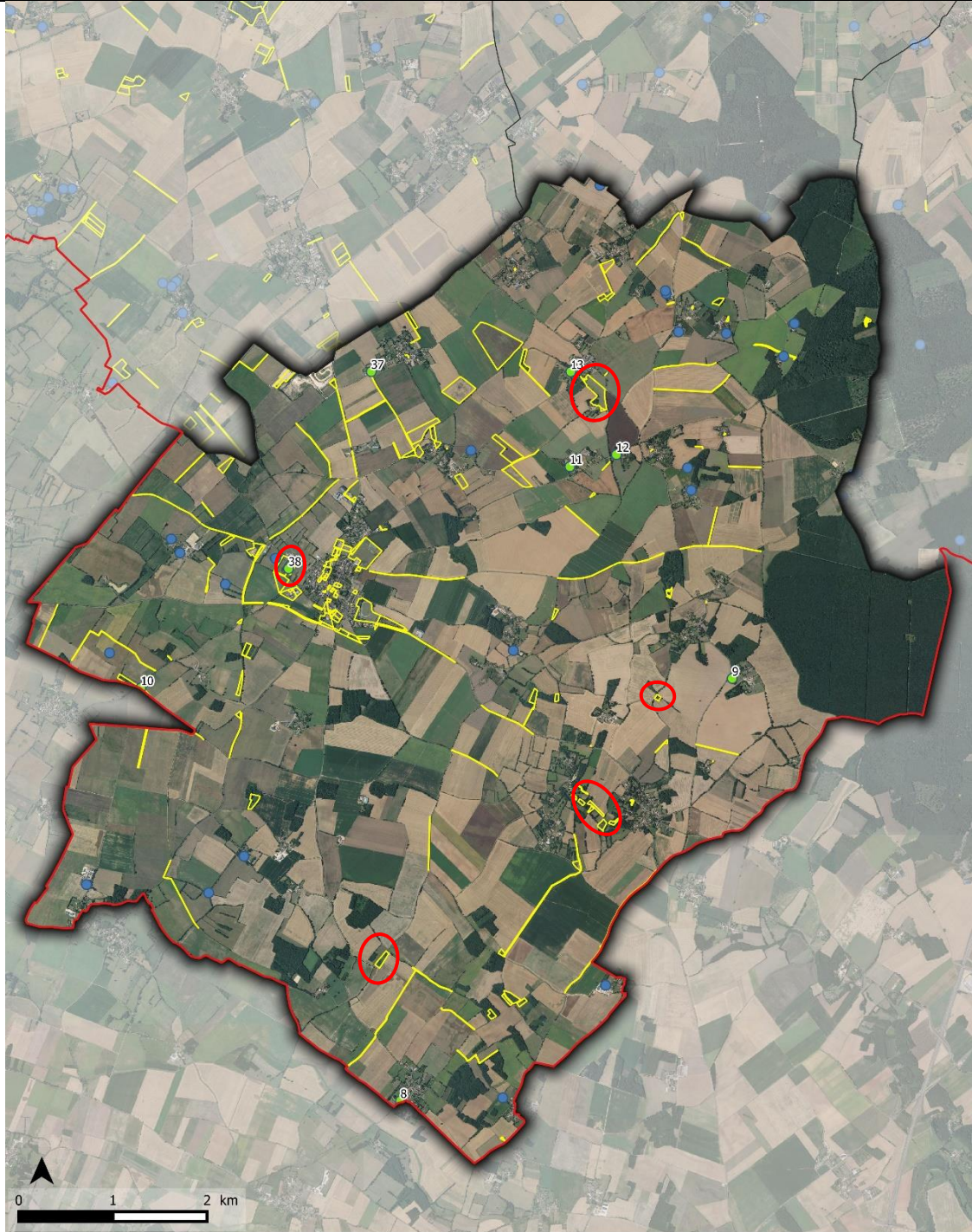
- Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

VII.2.35. SAINT-SAUVANT

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
29	8	2	6,45 %	5



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de SAINT-SAUVANT

Périmètres

- Périmètre Grand Poitiers
- Limites communales
- Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune

- Mare communale
- Mare non communale

- Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

	<p>Coordonnées : Long LB93 : 474398.128 Lat LB93 : 6583177.377</p>		
<p>MARE n°8 – Photo : N. BRIEAU Date de visite : 25/01/2022</p> <p>Source de la donnée : Vienne Nature, 2010 (Scan25 - 2007)</p>	<p>Commune : SAINT-SAUVANT Lieu-dit : Bois le bon Référence cadastrale : 0 ZE 43 Typologie : Mare de village Situation : zone urbanisée Environnement à moins de 100 m : haies, prairies, routes Taille : 50 à 500 m² État de conservation : bon Potentialité écologique moyenne</p>		
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : >1m Pente : 15 à 60° Colonisation herbacée dans la mare : 11-20 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : 11 à 20 cm Fond de la mare : naturel Berge : empierrée, couverte de végétation naturelle Présence de végétation : saule, massette</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : - Points noirs : Berges trop abruptes Remarque : végétation arbustive dans la mare</p> </td> </tr> </table>		<p>Profondeur (à la date de l'étude) : >1m Pente : 15 à 60° Colonisation herbacée dans la mare : 11-20 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : 11 à 20 cm Fond de la mare : naturel Berge : empierrée, couverte de végétation naturelle Présence de végétation : saule, massette</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : - Points noirs : Berges trop abruptes Remarque : végétation arbustive dans la mare</p>
<p>Profondeur (à la date de l'étude) : >1m Pente : 15 à 60° Colonisation herbacée dans la mare : 11-20 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : 11 à 20 cm Fond de la mare : naturel Berge : empierrée, couverte de végétation naturelle Présence de végétation : saule, massette</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : - Points noirs : Berges trop abruptes Remarque : végétation arbustive dans la mare</p>		
<p style="text-align: center;">Préconisation de gestion</p> <p>Être vigilant sur le développement des saules dans la mare et réfléchir à l'aménagement des berges en pentes assez douces sur une partie de la mare pour faciliter l'installation de plantes héliophytes.</p> <p><u>Actions de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveiller et limiter le développement des saules - Reprofilage des berges en pente douce - Ne pas introduire d'espèces animale et végétale - Entretien des berges 			

Inventaire floristique

Date du relevé : 31/05/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 2

Typha latifolia L., 1753, *Salix* L., 1753

Inventaires faunistiques

Amphibiens : données bibliographiques connues – 1 espèce observée en 2023 à laquelle s'ajoutent deux espèces observées en 2019 et 2020

Date des relevés : 09/03/2023 et 26/04/2023

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Anoures								
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	N		LC	LC		TC	2020
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	N	A ₄	LC	LC		TC	2023
Grenouille verte indéterminée		N		-	-	-	-	2019

Légende : voir Tableau 3 page 17

Odonates : données bibliographiques connues – 4 espèces observées en 2022 auxquelles s'ajoutent deux espèces observées en 2020

Date du relevé : 13/05/2022

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Zygoptères								
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>			LC	LC		TC	2020
Agrion délicat	<i>Ceriagrion tenellum</i>			LC	NT		AC	2020
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>			LC	LC		C	2022
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>			LC	LC		C	2022
Anisoptères								
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>			LC	LC		C	2022
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			LC	LC		C	2022

Légende : voir Tableau 4 page 18

 <p>MARE n°9 – Photo : L. TEXIER</p> <p>Date de visite : 25/01/2022</p> <p>Source de la donnée : Vienne Nature, 2010 (Scan25 - 2007)</p>	<p>Coordonnées : Long LB93 : 477916.348 Lat LB93 : 6587652.772</p> <p>Commune : SAINT-SAUVANT</p> <p>Lieu-dit : La Chevraise Référence cadastrale : 0 YN 45</p> <p>Typologie : Mare de village</p> <p>Situation : zone urbanisée</p> <p>Environnement à moins de 100 m : bois, prairies, culture, routes</p> <p>Taille : >500m²</p> <p>État de conservation : bon Forte potentialité écologique</p>
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m Pente : 15 à 60° Colonisation herbacée dans la mare : 11-20 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 11 à 20 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : massettes, joncs</p> <p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : Remarque : -</p>	
<p style="text-align: center;">Préconisation de gestion</p> <p>Veiller au bon développement de la végétation aquatique et préserver la végétation des berges.</p> <p><u>Actions de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveiller et limiter le développement des hélophytes - Ne pas introduire d'espèces animales et végétales - Entretien des berges 	

Inventaire floristique

Date du relevé : 31/05/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 7

Typha latifolia L., 1753, Nymphaea alba L., 1753, Epilobium tetragonum L., 1753, Epilobium L., 1753
Bolboschoenus maritimus (L.) Palla, 1905, Juncus effusus L., 1753, Juncus inflexus L., 1753

Inventaires faunistiques

Amphibiens : données bibliographiques connues – 5 espèces observées en 2023, dont 2 espèces déjà recensées en 2019

Date des relevés : 09/03/2023 et 26/04/2023

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Urodèles								
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	N		LC	LC		TC	2023
Anoures								
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	N	A ₄	LC	NT		AC	2023
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	N		LC	LC		TC	2023
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	N	A ₄	LC	LC		TC	2023
Grenouille verte indéterminée		N		-	-	-	-	2023

Légende : voir Tableau 3 page 17

Odonates : aucune donnée bibliographique – 4 espèces observées en 2022

Date du relevé : 13/05/2022

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Zygoptères								
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>			LC	LC		C	2022
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>			LC	LC		AC	2022
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>			LC	LC		C	2022
Anisoptères								
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			LC	LC		C	2022

Légende : voir Tableau 4 page 18



MARE n°10 – Photo : L. TEXIER

Date de visite : 25/01/2022

Source de la donnée : Vienne Nature, 2022
(Scan25 - 2021)

Coordonnées :

Long LB93 : 471644.727

Lat LB93 : 6587553.433

Commune : SAINT-SAUVANT

Lieu-dit : La Carte

Référence cadastrale :

0 AH 1

Typologie : Mare de lisière

Situation : bosquet

Environnement à moins de 100 m : haies, bois, culture, route

Taille : 5 à 50 m²

État de conservation : **mauvais**

Faible potentialité écologique

DESCRIPTION

Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m

Pente : 15 à 60°

Colonisation herbacée dans la mare : 11-20 %

Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge

Épaisseur de vase : 21 à 50 cm

Fond de la mare : naturel

Berge : couvert de végétation naturelle

Présence de végétation :

Pollution : non

Comblement (non naturel) : non

Espèces envahissantes :

Points noirs : comblement naturel, envasement

Remarque : Beaucoup de végétation alentour, accumulation de bois morts et de litière. Mare presque à sec en juin 2022

Préconisation de gestion

Mare dans une haie enfrichée, envahie de ronce, qui se comble naturellement.

Ouvrir la végétation autour de la mare afin de limiter le comblement par envasement et apporter de la lumière à la mare.

Retirer une partie de la vase et des bois morts.

Actions de gestion :

- Curage doux
- Élaguer les arbres alentour
- Ne pas introduire d'espèces animales et végétales
- Entretien des berges

Inventaire floristique

Date du relevé : 31/05/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 0

Aucune donnée floristique

Inventaires faunistiques

Amphibiens : aucune donnée bibliographique – 1 espèce observée en 2023

Date des relevés : 09/03/2023 et 26/04/2023

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Urodèles								
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	N		LC	LC		TC	2023

Légende : voir Tableau 3 page 17

Odonates : aucune donnée bibliographique – aucune espèce observée en 2022

Date du relevé : 13/05/2022

 <p>MARE n°11 – Photo : L. TEXIER</p> <p>Date de visite : 25/01/2022</p> <p>Source de la donnée : Vienne Nature, 2010 (Scan25 - 2007)</p>	<p>Coordonnées : Long LB93 : 476194.48 Lat LB93 : 6589897.28</p> <p>Commune : SAINT-SAUVANT</p> <p>Lieu-dit : La Brousse Porton Référence cadastrale : 0 ZV 29</p> <p>Typologie : Mare de village</p> <p>Situation : zone urbanisée</p> <p>Environnement à moins de 100 m : haies, prairies, culture, route</p> <p>Taille : 50 à 500 m²</p> <p>État de conservation : bon Forte potentialité écologique</p>
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m Pente : 15 à 60° Colonisation herbacée dans la mare : 21 à 50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : bétonné, couvert de végétation naturelle Présence de végétation : lentilles</p> <p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non</p> <p>Espèces envahissantes : Points noirs :</p> <p>Remarque : Envahissement progressif de la surface par les lentilles d'eau.</p>	
<p style="text-align: center;">Préconisation de gestion</p> <p>Les berges sont bien colonisées, notamment par <i>Lysimachia nummularia</i>. Mais cette végétation accueille une bonne quantité d'amphibiens. Écrémer la surface pour limiter l'envahissement des lentilles et permettre une meilleure oxygénation de la mare. Libérer une partie des berges pour permettre à d'autres végétaux de coloniser (à réaliser en automne).</p> <p><u>Actions de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des lentilles - Ne pas introduire d'espèces animales et végétales - Entretien des berges 	

Inventaire floristique

Date du relevé : 31/05/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 7

Lysimachia nummularia L., 1753, *Juncus compressus* Jacq., 1762, *Ranunculus repens* L., 1753, *Salix* L., 1753, *Lemna minuta* Kunth, 1816, *Rumex* L., 1753, *Poaceae* Barnhart, 1895

Inventaires faunistiques

Amphibiens : données bibliographiques connues – 4 espèces observées en 2023 auxquelles s'ajoute une espèce observée en 2015

Date des relevés : 09/03/2023 et 26/04/2023

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Urodèles								
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	N	A ₄	NT	NT	D	C	2023
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	N		LC	LC		TC	2023
Triton de Blasius	<i>Triturus hyb. Blasius</i>	N		-	NA	D	AR	2023
Anoures								
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	N	A ₄	LC	NT		AC	2015
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	N	A ₅	LC	NA		TC	2023

Légende : voir Tableau 3 page 17

Odonates : aucune donnée bibliographique – 3 espèces observées en 2022

Date du relevé : 13/05/2022

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Zygoptères								
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>			LC	LC		C	2022
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>			LC	LC		C	2022
Anisoptères								
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			LC	LC		C	2022

Légende : voir Tableau 4 page 18

	<p>Coordonnées : Long LB93 : 476688.025 Lat LB93 : 6590025.445</p>		
<p>MARE n°12 – Photo : N. BRIEAU</p> <p>Date de visite : 25/01/2022</p> <p>Source de la donnée : Vienne Nature, 2010 (Scan25 - 2007)</p>	<p>Commune : SAINT-SAUVANT</p> <p>Lieu-dit : Le Grand Sairé Référence cadastrale : 0 ZX 18</p> <p>Typologie : Mare de village</p> <p>Situation : zone urbanisée</p> <p>Environnement à moins de 100 m : haies, prairies, culture, route</p> <p>Taille : 5 à 50 m²</p> <p>État de conservation : mauvais Potentialité écologique moyenne</p>		
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm Pente : >60° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : massettes</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non</p> <p>Espèces envahissantes : Points noirs : berges, comblement naturel, végétation</p> <p>Remarque : forte colonisation de massettes, mare à sec courant juin 2022</p> </td> </tr> </table>		<p>Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm Pente : >60° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : massettes</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non</p> <p>Espèces envahissantes : Points noirs : berges, comblement naturel, végétation</p> <p>Remarque : forte colonisation de massettes, mare à sec courant juin 2022</p>
<p>Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm Pente : >60° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : massettes</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non</p> <p>Espèces envahissantes : Points noirs : berges, comblement naturel, végétation</p> <p>Remarque : forte colonisation de massettes, mare à sec courant juin 2022</p>		
<p style="text-align: center;">Préconisation de gestion</p> <p>Curer une partie de la mare pour limiter l'envasement par l'apport continu de matière organique et rouvrir la mare en arrachant les massettes sur 1/3.</p> <p><u>Actions de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Curage doux - Gestion de la végétation des mares les plus fermées - Ne pas introduire d'espèces animale et végétale - Entretien des berges 			

Inventaire floristique

Date du relevé : 31/05/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 2

Typha latifolia L., 1753, *Ranunculus repens* L., 1753

Inventaires faunistiques

Amphibiens : aucune donnée bibliographique – 2 espèces observées en 2023

Date des relevés : 09/03/2023 et 26/04/2023

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Urodèles								
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	N	A ₄	NT	NT	D	C	2023
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	N		LC	LC		TC	2023

Légende : voir Tableau 3 page 17

Odonates : aucune donnée bibliographique – aucune espèce observée en 2022

Date du relevé : 17/05/2022

	<p>Coordonnées : Long LB93 : 476203.666 Lat LB93 : 6590903.346</p>
<p>MARE n°13 – Photo : A. JULES</p> <p>Date de visite : 25/01/2022</p> <p>Source de la donnée : Vienne Nature, 2010 (Scan25 - 2007)</p>	<p>Commune : SAINT-SAUVANT</p> <p>Lieu-dit : Anne-Marie Référence cadastrale : 0 ZS 48</p> <p>Typologie : Mare de village</p> <p>Situation : zone urbanisée</p> <p>Environnement à moins de 100 m : haies, prairies, culture, route</p> <p>Taille : 50 à 500 m²</p> <p>État de conservation : mauvais Potentialité écologique moyenne</p>
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m Pente : 15 à 60° Colonisation herbacée dans la mare : 11-20 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : aucun Épaisseur de vase : 11 à 20 cm Fond de la mare : naturel Berge : empierré, couverte de végétation naturelle Présence de végétation : joncs</p> <p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non</p> <p>Espèces envahissantes : Jussie Points noirs : envasement, algues vertes, jussie</p> <p>Remarque : mare qui ne tient plus l'eau</p>	
<p style="text-align: center;">Préconisation de gestion</p> <p>Curer la mare pour retirer une partie de la vase et imperméabiliser la mare en ajoutant une nouvelle couche d'argile dans le fond. Pour limiter l'envahissement de la jussie, procéder à un arrachage de la plante.</p> <p><u>Actions de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Curage doux - Gestion de la jussie - Réimperméabiliser la mare - Ne pas introduire d'espèces animales et végétales - Entretien des berges 	

Inventaire floristique

Date du relevé : 31/05/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 11

Iris pseudacorus L., 1753, Carex L., 1753, Typha latifolia L., 1753, Juncus effusus L., 1753, Poaceae Barnhart, 1895, Rorippa amphibia (L.) Besser, 1821, Juncus compressus Jacq., 1762, Ludwigia peploides (Kunth) P.H.Raven, 1964, Ranunculus repens L., 1753, Bolboschoenus maritimus (L.) Palla, 1905, Epilobium tetragonum L., 1753,

Inventaires faunistiques

Amphibiens : données bibliographiques connues – 2 espèces observées en 2023 auxquelles s'ajoutent 4 espèces observées entre 1999 et 2016

Date des relevés : 09/03/2023 et 26/04/2023

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Urodèles								
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	N		LC	LC		TC	2015
Anoures								
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	N	A ₄	LC	NT		AC	2023
Péodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	N		LC	NT	D	AC	1999
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	N		LC	LC		TC	2023
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	N	A ₄	LC	LC		TC	2000
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	N	A ₅	LC	NA		TC	2016


Légende : voir Tableau 3 page 17

Odonates : aucune donnée bibliographique – 1 espèce observée en 2022

Date du relevé : 17/05/2022

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			LC	LC		C	2022

Légende : voir Tableau 4 page 18

	<p>Coordonnées : Long LB93 : 474087.921 Lat LB93 : 6590904.813</p>		
<p>MARE n°37 – Photo : L. TEXIER</p> <p>Date de visite : 14/04/2022</p> <p>Source de la donnée : Vienne Nature, 2022 (Scan 25 - 2021)</p>	<p>Commune : SAINT-SAUVANT</p> <p>Lieu-dit : Leigneraise Référence cadastrale : 0 ZM 32</p> <p>Typologie : Mare de culture</p> <p>Situation : champs cultivés</p> <p>Environnement à moins de 100 m : haie, route, culture</p> <p>Taille : 50 à 500 m²</p> <p>État de conservation : moyen Faible potentialité écologique</p>		
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="201 1014 852 1335"> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : aucun Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : bétonné Berge : bétonné Présence de végétation : lentilles</p> </td> <td data-bbox="863 1014 1415 1335"> <p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non</p> <p>Espèces envahissantes : Points noirs :</p> <p>Remarque :</p> </td> </tr> </table>		<p>Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : aucun Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : bétonné Berge : bétonné Présence de végétation : lentilles</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non</p> <p>Espèces envahissantes : Points noirs :</p> <p>Remarque :</p>
<p>Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : aucun Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : bétonné Berge : bétonné Présence de végétation : lentilles</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non</p> <p>Espèces envahissantes : Points noirs :</p> <p>Remarque :</p>		

	<p>Coordonnées : Long LB93 : 473210.937 Lat LB93 : 6588817.165</p>
<p>MARE n°38 – Photo : L. TEXIER</p> <p>Date de visite : 14/04/2022</p> <p>Source de la donnée : Vienne Nature, 2022 (Scan 25 - 2021)</p>	<p>Commune : SAINT-SAUVANT</p> <p>Lieu-dit : Le Marchais Référence cadastrale : 0 XL 19</p> <p>Typologie : Mare de prairie</p> <p>Situation : prairie de fauche</p> <p>Environnement à moins de 100 m : prairies, haies, autres mares, route</p> <p>Taille : >500m²</p> <p>État de conservation : bon Forte potentialité écologique</p>
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm Pente : 15 à 60° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : joncs</p> <p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non</p> <p>Espèces envahissantes : Points noirs :</p> <p>Remarque :</p>	
<p style="text-align: center;">Préconisation de gestion</p> <p>Cette « mare » s'apparente plutôt à une grande zone humide avec un niveau d'eau relativement faible en fonction de la saison. Initialement, cette zone a été créée pour être un étang, mais ce dernier ne tient pas l'eau.</p> <p>Imperméabiliser l'ensemble de cette zone pour y recréer un étang ne serait pas judicieux, cela aurait un coût non négligeable et la faune et la flore déjà en place perdraient un habitat répondant à leurs exigences écologiques.</p> <p>C'est pourquoi il est proposé de créer plusieurs petites dépressions au sein de cette grande surface, afin de préserver l'écosystème déjà en place. Les différentes mares ainsi créées auront un rôle non négligeable pour le développement de la flore et pour la reproduction de la faune présente sur cette zone.</p> <p><u>Actions de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas introduire d'espèces animales et végétales - Entretien des berges 	

Action de création :

- Création de plusieurs dépressions

Inventaire floristique

Date du relevé : 31/05/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 8

Bolboschoenus maritimus (L.) Palla, 1905, Mentha aquatica L., 1753, Juncus compressus Jacq., 1762 Ranunculus repens L., 1753, Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult., 1817, Ranunculus L., 1753, Alisma plantago-aquatica L., 1753, Salix L., 1753

Inventaires faunistiques

Amphibiens : données bibliographiques connues – 4 espèces observées en 2023 auxquelles s'ajoutent deux espèces observées en 2020

Date des relevés : 09/03/2023 et 26/04/2023

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Urodèles								
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	N	A ₂ , A ₄	NT	NT	D	AC	2020
Triton de Blasius	<i>Triturus hyb. Blasius</i>	N		-	NA	D	AR	2020
Anoures								
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	N		LC	LC		TC	2023
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	N	A ₄	NT	NT	D	C	2023
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	N	A ₄	LC	LC		TC	2023
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	N	A ₅	LC	NA		TC	2023
Grenouille verte indéterminée		N		-	-	-	-	2023

Légende : voir Tableau 3 page 17

Odonates : données bibliographiques connues – 4 espèces observées en 2022 auxquelles s'ajoutent 7 espèces observées en 2020

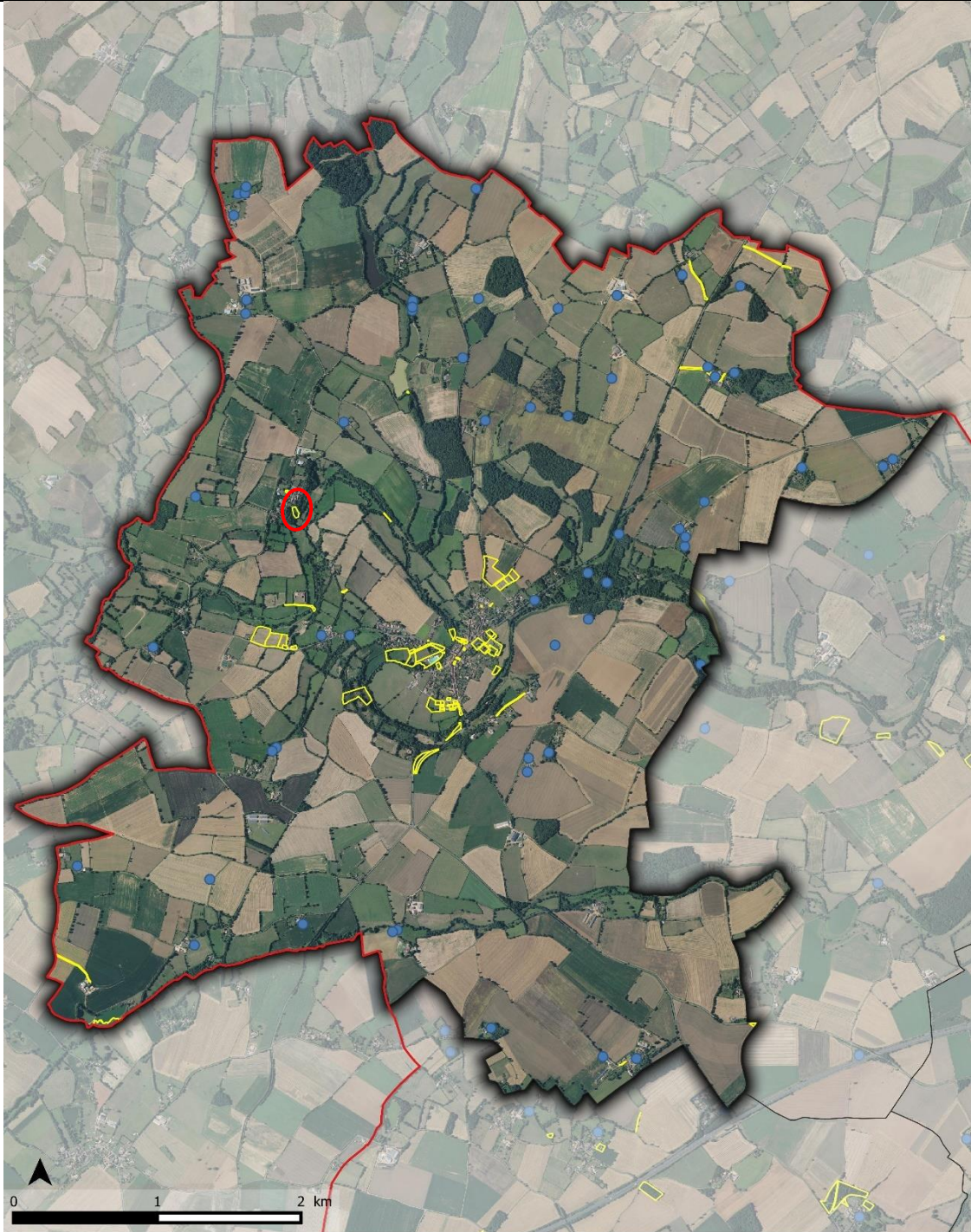
Date du relevé : 13/05/2022

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Zygoptères								
Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i>			LC	LC		AC	2020
Leste verdoyant	<i>Lestes virens</i>			LC	NT	D	PC	2020
Naïade aux corps vert	<i>Erythromma viridulum</i>			LC	LC		PC	2020
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>			LC	LC		C	2022
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>			LC	LC		AC	2020
Agrion de Vander Linden	<i>Erythromma lindenii</i>			LC	LC		C	2020
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>			LC	LC		C	2022
Anisoptères								
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>			LC	LC		C	2022
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			LC	LC		C	2022
Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>			LC	NT		AC	2020
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>			LC	LC		C	2020

Légende : voir Tableau 4 page 18

VII.2.36. SANXAY

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
56	0	10	15,15 %	1



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de SANXAY

Périmètres
▭ Périmètre Grand Poitiers
 Limites communales
 Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune
● Mare communale
● Mare non communale

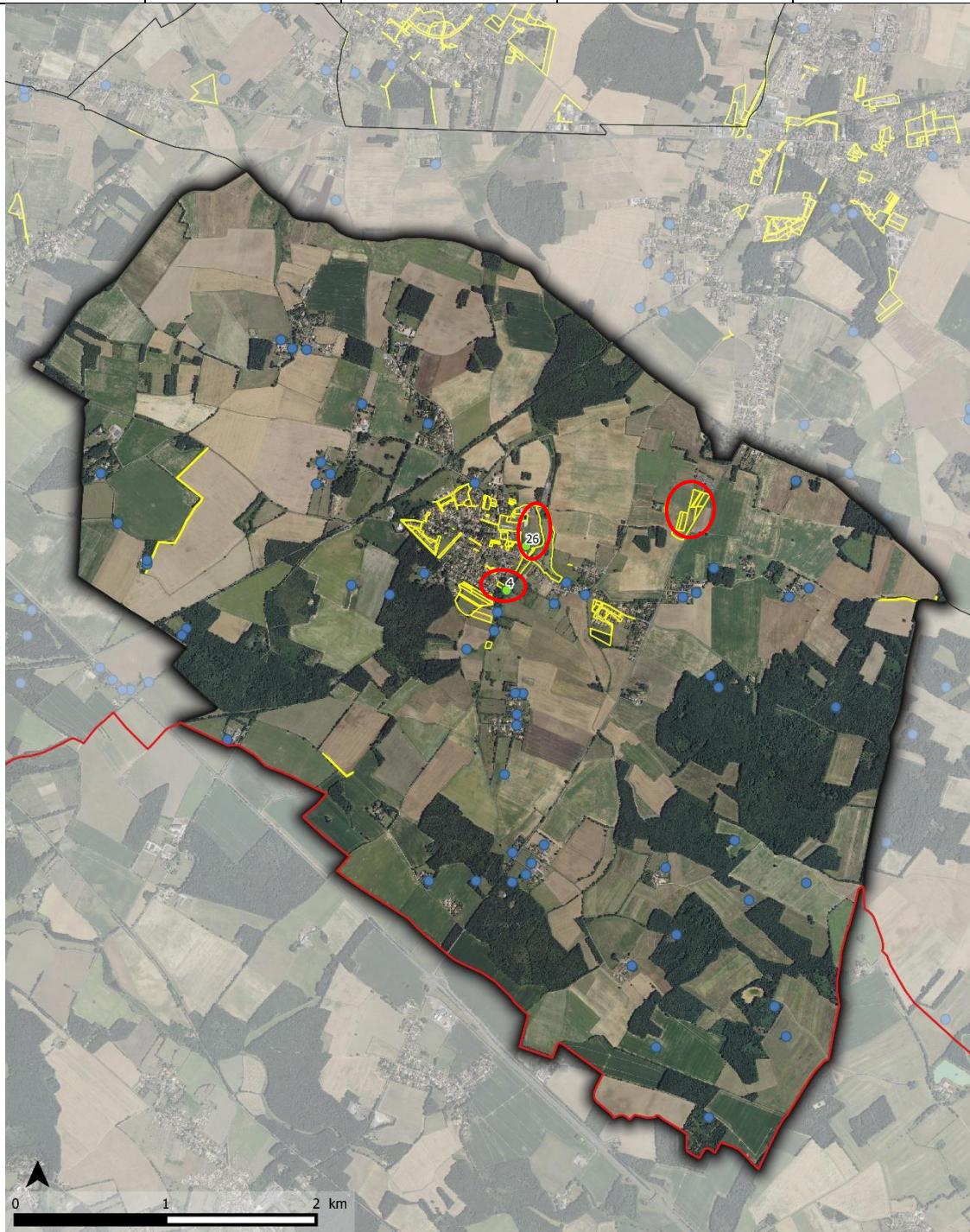
Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

VII.2.37. SAVIGNY-LEVESCAULT

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
58	2	12	17,14 %	3



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de SAVIGNY-LEVESCAULT

Périmètres
 Périmètre Grand Poitiers
 Limites communales
 Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune
● Mare communale
● Mare non communale

Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

	Coordonnées : Long LB93 : 506711.79 Lat LB93 : 6606577.853
	Commune : SAVIGNY-LEVESCAULT Lieu-dit : La vallée Référence cadastrale : 0 C 43 Typologie : Mare de prairie Situation : zone en friche Environnement à moins de 100 m : bois, route, prairies Taille : 5 à 50 m ² État de conservation : mauvais Faible potentialité écologique
<p>MARE n°4 – Photo : L. TEXIER Date de visite : 21/01/2022</p> <p>Source de la donnée : Vienne Nature, 2010 (Scan25 - 2007)</p>	
DESCRIPTION	
Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : >50 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : aucun Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : carex	Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : - Points noirs : profondeur Remarque : mare temporaire, absence d'eau lors du passage

	<p>Coordonnées : Long LB93 : 506841.548 Lat LB93 : 6606872.056</p>
<p>MARE n°26 – Photo : L. TEXIER Date de visite : 05/04/2022</p> <p>Source de la donnée : Vienne Nature, 2022 (Mare créée par la commune en 2020)</p>	<p>Commune : SAVIGNY-LEVESCAULT Lieu-dit : Bourg Référence cadastrale : 0 C 357 Typologie : Mare de prairie Situation : zone urbanisée Environnement à moins de 100 m : prairies, routes Taille : 50 à 500 m² État de conservation : bon Potentialité écologique moyenne</p>
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m Pente : <15° Colonisation herbacée dans la mare : 0-10 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : aucun Épaisseur de vase : 0 à 10 cm Fond de la mare : plastifié Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : massettes, joncs</p> <p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : Remarque : mare pédagogique créée en 2020.</p>	
<p style="text-align: center;">Préconisation de gestion</p> <p>Vérifier que la mare garde bien l'eau et que la bâche ne s'est pas percée. Faire attention au développement des végétaux, en retirer si leur développement devient trop important.</p> <p><u>Actions de gestion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveiller et limiter le développement des hélophytes - Ne pas introduire d'espèces animales et végétales - Entretien des berges 	

Inventaire floristique

Date du relevé : 01/06/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 5

Mentha aquatica L., 1753, Typha latifolia L., 1753, Nymphaea alba L., 1753, Equisetum fluviatile L., 1753, Juncus effusus L., 1753

Inventaires faunistiques

Amphibiens : aucune donnée bibliographique – 1 espèce observée en 2023

Date des relevés : 06/03/2023 et 06/04/2023

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Anoures								
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	N	A ₅	LC	NA		TC	2023

Légende : voir Tableau 3 page 17

Odonates : aucune donnée bibliographique – 4 espèces observées en 2022

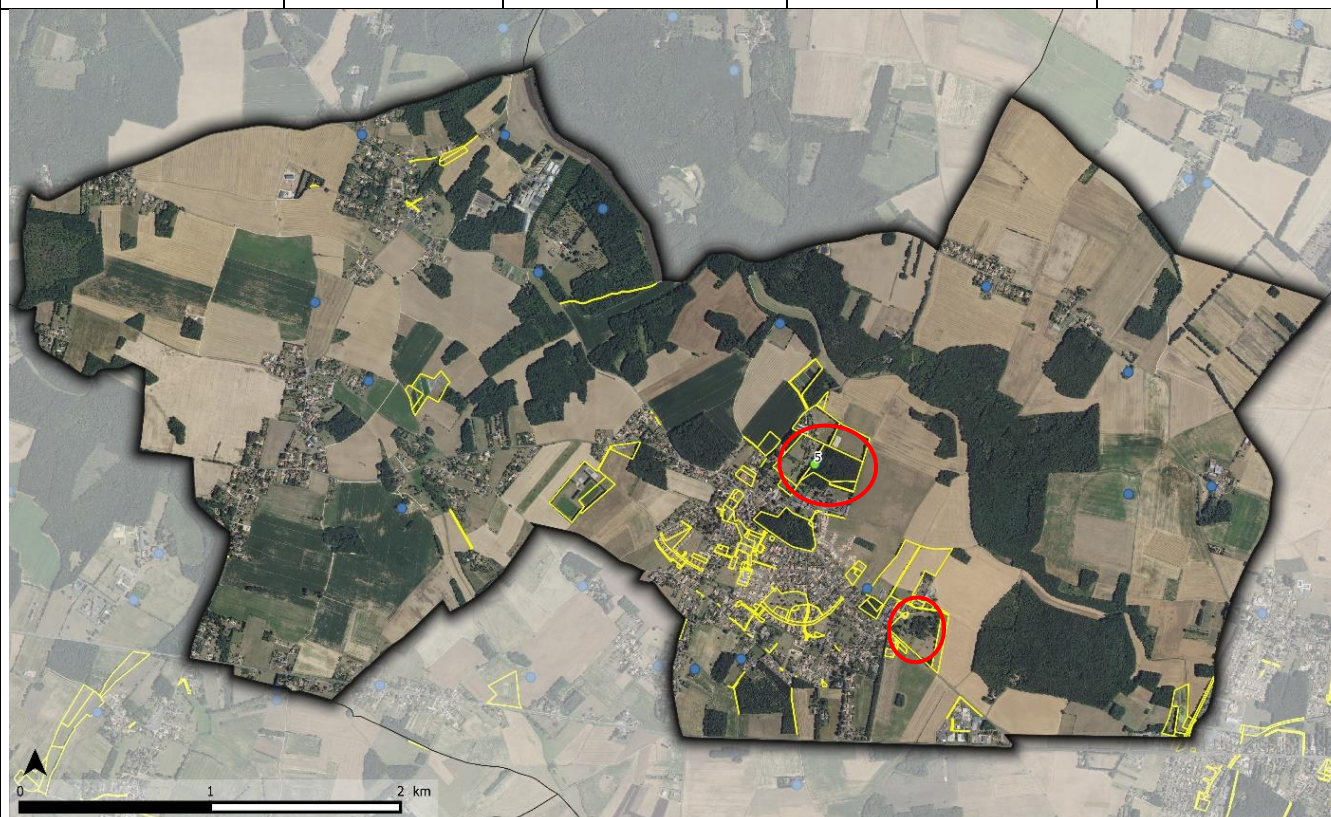
Date du relevé : 16/05/2022

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Zygoptères								
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>			LC	LC		C	2022
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>			LC	LC		C	2022
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>			LC	NT		AC	2022
Anisoptères								
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			LC	LC		C	2022

Légende : voir Tableau 4 page 18

VII.2.38. SEVRES-ANXAUMONT

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
16	1	7	30,43 %	2



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de SEVRES-ANXAUMONT

Périmètres

▭ Périmètre Grand Poitiers

▭ Limites communales

▭ Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune

● Mare communale

● Mare non communale

○ Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023



MARE n°5 – Photo : L. TEXIER

Date de visite : 21/01/2022

**Source de la donnée : Vienne Nature, 2010
(Scan25 - 2007)**

Coordonnées :

Long LB93 : 506334.084

Lat LB93 : 6611089.671

Commune : SEVRES-ANXAUMONT

Lieu-dit : Les Bouiges

Référence cadastrale :

0 BK 63

Typologie : Mare forestière

Situation : Forêt

Environnement à moins de 100 m : haies, bois, tas de bois, prairies

Taille : 50 à 500 m²

État de conservation : moyen

Faible potentialité écologique

DESCRIPTION

Profondeur (à la date de l'étude) : 50 cm à 1 m

Pente : 15 à 60°

Colonisation herbacée dans la mare : 21 à 50 %

Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : partiellement

Épaisseur de vase : ?

Fond de la mare : naturel

Berge : piétiné, couvert de végétation naturelle

Présence de végétation : -

Pollution : non

Comblement (non naturel) : non

Espèces envahissantes :

Points noirs : animaux exotiques

Remarque : Clôturé, mare à canard, vivier

Inventaire floristique

Date du relevé : 01/06/2022

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces floristiques inventoriés : 8

Typha latifolia L., 1753, *Lemna minuta* Kunth, 1816, *Lycopus europaeus* L., 1753, *Epilobium hirsutum* L., 1753, *Juncus inflexus* L., 1753, *Eleocharis* R.Br., 1810, *Salix* L., 1753, *Salix babylonica* L., 1753

Inventaires faunistiques

Amphibiens : Aucune donnée bibliographique – 3 espèces observées en 2023

Date des relevés : 03/03/2023 et 06/04/2023

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Urodèles								
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	N		LC	LC		TC	2023
Anoures								
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	N	A ₄	LC	LC		TC	2023
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	N	A ₅	LC	NA		TC	2023

Légende : voir Tableau 3 page 17

Odonates : Aucune donnée bibliographique – 3 espèces observées en 2022

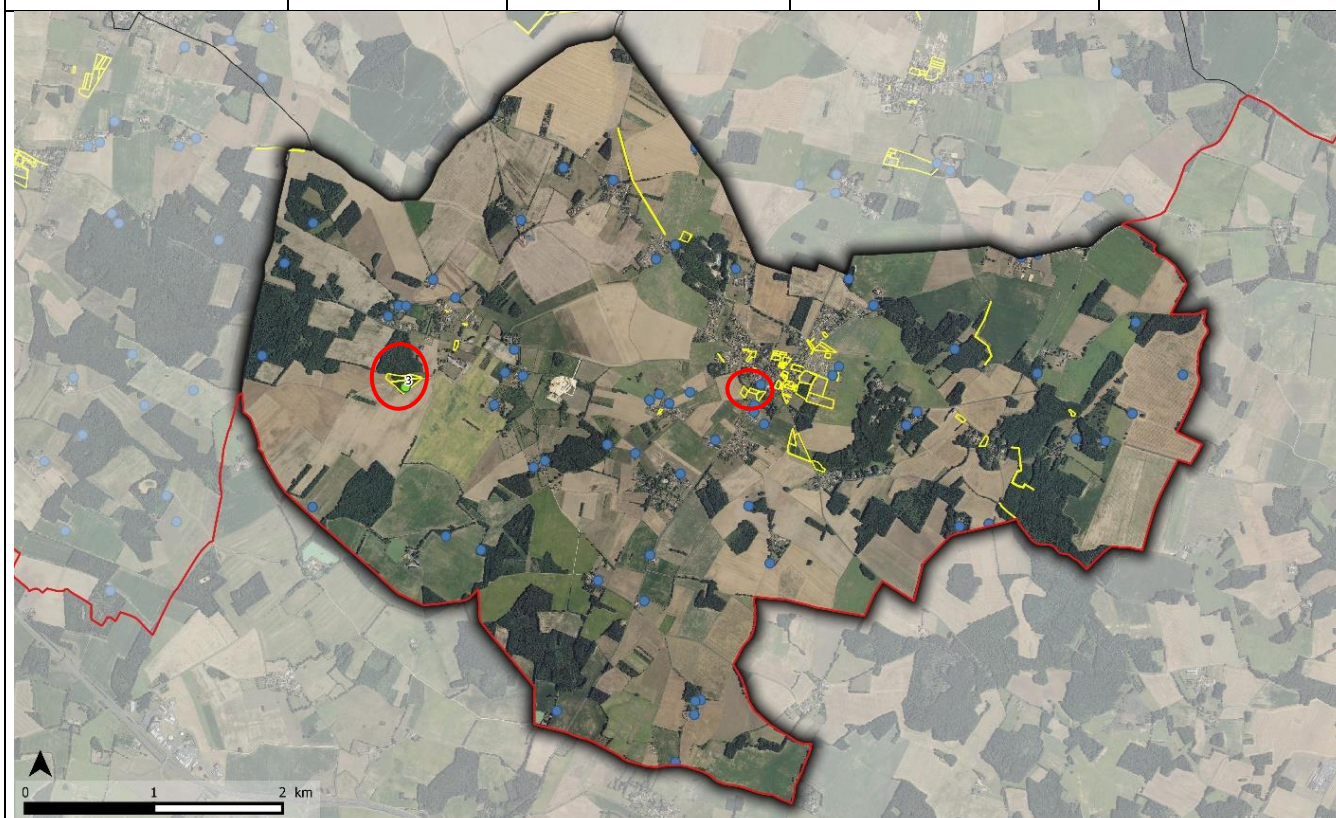
Date du relevé : 18/05/2022

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	ANNÉE
Zygotères								
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>			LC	LC		C	2022
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>			LC	LC		C	2022
Anisoptères								
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			LC	LC		C	2022

Légende : voir Tableau 4 page 18

VII.2.39. TERCE

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
61	1	9	12,86 %	2



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de TERCE

Périmètres
 Périmètre Grand Poitiers
 Limites communales
 Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune
● Mare communale
● Mare non communale

Zone de création de mare proposée

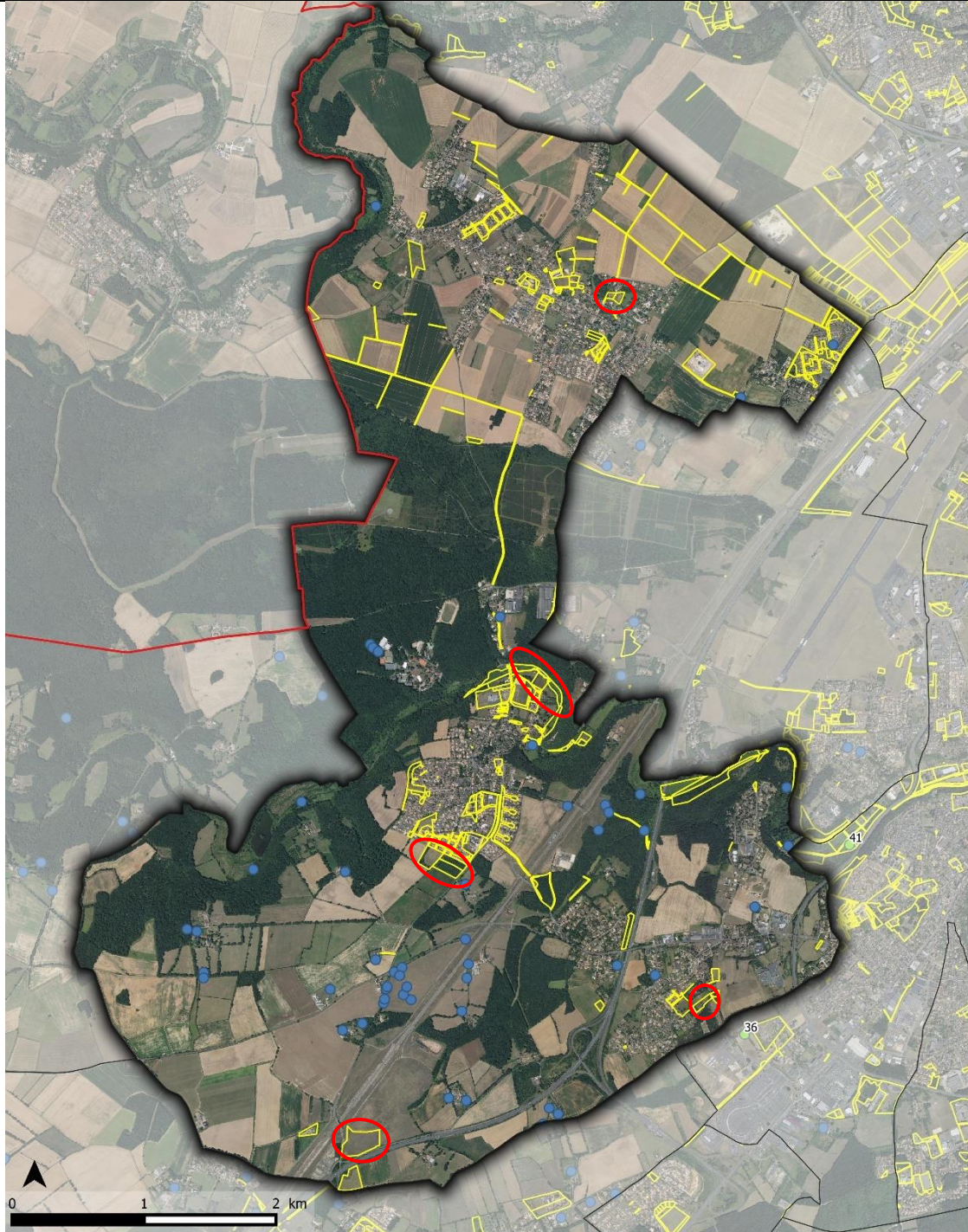


Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

	<p>Coordonnées : Long LB93 : 510348.735 Lat LB93 : 6604660.207</p>		
<p>MARE n°3 – Photo : L. TEXIER Date de visite : 21/01/2022</p> <p>Source de la donnée : Vienne Nature, 2010 (Scan25 - 2007)</p>	<p>Commune : TERCE Lieu-dit : Les communaux Référence cadastrale : 0 A 338 Typologie : Mare forestière Situation : Forêt Environnement à moins de 100 m : bois, prairies, culture, autres mares Taille : 5 à 50 m² État de conservation : Mauvais Potentialité écologique moyenne</p>		
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <p>Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm Pente : >60° Colonisation herbacée dans la mare : 0-10 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : 21 à 50 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : -</p> </td> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : Remarque : plusieurs bois morts dans la mare. Mare temporaire forestière avec plusieurs autres points d'eau à proximité</p> </td> </tr> </table>		<p>Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm Pente : >60° Colonisation herbacée dans la mare : 0-10 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : 21 à 50 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : -</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : Remarque : plusieurs bois morts dans la mare. Mare temporaire forestière avec plusieurs autres points d'eau à proximité</p>
<p>Profondeur (à la date de l'étude) : <50cm Pente : >60° Colonisation herbacée dans la mare : 0-10 % Colonisation arbustive et arborée sur les berges et au-dessus de la mare : sur toute la berge Épaisseur de vase : 21 à 50 cm Fond de la mare : naturel Berge : couvert de végétation naturelle Présence de végétation : -</p>	<p>Pollution : non Comblement (non naturel) : non Espèces envahissantes : Points noirs : Remarque : plusieurs bois morts dans la mare. Mare temporaire forestière avec plusieurs autres points d'eau à proximité</p>		

VII.2.40. VOUNEUIL-SOUS-BIARD

Nombre de mares recensées sous SIG	Nombre de mares communales	Nombre de mares disparues en 20 ans	Évaluation du pourcentage de mares disparues en 20 ans	Nombre de secteurs potentiels pour la création de mares communales
49	0	12	19,67 %	5



ABC - Grand Poitiers Communauté Urbaine
Commune de VOUNEUIL-SOUS-BIARD

Périmètres

- ▭ Périmètre Grand Poitiers
- Limites communales
- Localisation des parcelles communales

Localisation des mares sur la commune

- Mare communale
- Mare non communale

- Zone de création de mare proposée



Conception : © Vienne Nature, Juin 2023

CONCLUSION

Les mares constituent des microhabitats aquatiques nécessaires à de nombreuses espèces floristiques et faunistiques inféodées à ce type de milieu dont certaines sont considérées en déclin sur le territoire (amphibiens, odonates). Ce sont des milieux importants à prendre en compte pour la préservation de la biodiversité.

La connaissance de la localisation des mares d'un territoire permet de mieux appréhender les actions de conservation à mettre en place pour préserver la faune et la flore spécifiques à ces habitats naturels (restauration de la trame bleue), de cibler les secteurs d'intervention, et permet également de gagner en efficacité en cas d'actions de conservation ou d'inventaires sur des espèces cibles liées à ces milieux.

Toutes les mares de Grand Poitiers communauté urbaine ont été localisées sur ce territoire grâce à un logiciel de cartographie pour qu'elles puissent être prises en compte dans le PLUi en cours de révision. Au total, plus de 2200 mares ont été identifiées au sein du territoire de Grand Poitiers.

Les mares situées sur les parcelles communales ont fait l'objet d'une fiche descriptive afin d'évaluer leur état de conservation. Ce sont une 40aine de mare qui ont été décrites, dont plus d'une vingtaine ont fait l'objet d'un diagnostic écologique avec un inventaire de la faune et de la flore.

Pour que ces écosystèmes soient fonctionnels, il est souvent nécessaire de mettre en place des actions de gestion. En effet, en l'absence de gestion, les mares ont tendance à se combler naturellement et de façon plus ou moins rapide en fonction de leur localisation (milieu ouvert, milieu forestier...).

Un plan d'action communal pour les 40 communes du territoire a donc été proposé dans cette étude pour permettre de gérer et de restaurer, le cas échéant, les mares communales ayant fait l'objet d'un diagnostic écologique complet afin de garantir leur conservation. Pour compléter ce travail, 75 secteurs ont été identifiés au sein des parcelles communales où une mare ou un réseau de mares pourraient être créés. Cette action de création permettrait d'avoir un objectif de reconquête sur ces milieux aquatiques menacés et de participer au renforcement de la trame bleue du territoire.

La mise en œuvre de ces plans d'action communaux nécessitera une animation et un accompagnement technique et financier des communes.

BIBLIOGRAPHIE

BOUDOT J.-P., DOMMANGET J.-L., 2008. *Liste de référence des Odonates de France métropolitaine. Version 2-2008*. Société française d'odonatologie, Bois-d'Arcy (Yvelines), 4 pp.

Conseil des Communautés Européennes, 21 mai 1992, Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage.

LPO POITOU-CHARENTES, VIENNE NATURE, 2020. *Accompagnement à la prise en compte des continuités écologiques de son territoire dans ses politiques publiques. Grand Poitiers Communauté urbaine – Territoire Vert et Bleu de Nouvelle-Aquitaine. Poitiers, 99 p.*

POITOU-CHARENTES NATURE, 2002. *Amphibiens et Reptiles du Poitou-Charentes - Atlas préliminaire*. Coll. Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Poitiers, 112 p.

POITOU-CHARENTES NATURE (Ed), 2009. *Libellules du Poitou-Charentes*. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte. 256 p.

POITOU-CHARENTES NATURE, 2016. *Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Amphibiens et Reptiles*. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 14p.

POITOU-CHARENTES NATURE, 2017. *Suivi 2016 des mares de compensation en Poitou-Charentes dans le cadre de la LGV SEA – Rapport de suivi – Résultats 2016*. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 107 p.

POITOU-CHARENTES NATURE, 2017. *Suivi 2016 des mares de compensation en Poitou-Charentes dans le cadre de la LGV SEA – Annexe – Fiches mares*. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 277 p.

POITOU-CHARENTES NATURE (Coord.), 2018a. *Espèces animales déterminantes de Poitou-Charentes*. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 91p.

POITOU-CHARENTES NATURE, 2018b. *La Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Odonates*. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 14 p.

UICN France, MNHN, SHF, 2015. *La Liste rouge des espèces menacées en France – Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine*. UICN, MNHN, SHF, Paris, 8 p.

UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016. *La Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Libellules de France métropolitaine*. Paris, France, 12 p.

VIENNE NATURE, 2009. *Inventaire et caractérisation des points d'eau de la Communauté d'Agglomération de Poitiers*. Vienne Nature, Poitiers, 72 p.

VIENNE NATURE, 2010. *Inventaire des mares et des étangs du département de la Vienne à partir de l'analyse cartographique des Orthophotos 2007*

VIENNE NATURE, 2020. *Inventaires des Amphibiens et des Reptiles de la Vienne – État des connaissances au 31/12/2019*. Vienne Nature, Poitiers, 56 p.

VIENNE NATURE, 2021. *Massif forestier de Verrières — 86 — Diagnostic des mares, évaluation des enjeux amphibiens et préconisations de gestions*. Vienne Nature, Fontaine-le-Comte, 51 p.

VIENNE NATURE, 2022. *Statuts et indices de distribution de la faune dans la Vienne*. Fontaine-le-Comte, 19 p.

ANNEXES

Annexe 1. Descriptif de la couche SIG « Localisation_mares_Grand_Poitiers_VienneNature_2022_VF »

Annexe 2. Descriptif de la couche SIG « Mare_communales_ABC_Grand_Poitiers »

Annexe 3. Liste des espèces végétales par mares

Annexe 4. Liste des amphibiens observés par mares en 2023 et leurs statuts

Annexe 5. Liste des odonates observés par mares en 2022 et leurs statuts

Annexe 6. Poster Recensement des mares

Annexe 1. Descriptif de la couche SIG « Localisation_mares_Grand_Poitiers_VienneNature_2022_VF »

Géoréférencement de la couche SIG : Lambert 93

Toutes les mares cartographiées sont associées à une table de données, dont les renseignements sont les suivants (Figure) :

Id : Numéro identifiant unique de la mare pointée

Type : Mare

COMMUNE : Nom de la commune où se situe la mare cartographiée

SOURCE_BIB : Source de la donnée permettant le pointage de la mare

NOM_P_EAU : Nom de la mare sur le Scan25

REALISATIO : VIENNE NATURE - 2022

LONG_LB93 : Coordonnées Longitude en Lambert 93

LAT_LB93 : Coordonnées Latitude en Lambert 93

MARE_COMMU : « OUI » si mare localisée sur une parcelle communale

préfixe :

section : référence cadastrale de la parcelle communale où se situe la mare

numéro :

Id	TYPE	COMMUNE	SOURCE_BIB	NOM_P_EAU	REALISAT	LONG_LB93	LAT_LB93	MARE_COMMU	préfixe	section	numero
19	813 Mare	DISSAY	VIENNE NATUR...	Fosse à la G...	VIENNE NA...	506935,733	6624915,225	NULL	NULL	NULL	NULL
20	9 Mare	SAINT-SAUVANT	VIENNE NATUR...	NULL	VIENNE NA...	477916,348	6587652,772	OUI	000	YN	45
21	10 Mare	SAINT-SAUVANT	VIENNE NATUR...	NULL	VIENNE NA...	471644,727	6587553,433	OUI	000	AH	1
22	38 Mare	SAINT-SAUVANT	VIENNE NATUR...	NULL	VIENNE NA...	473210,937	6588817,165	OUI	000	XL	19
23	37 Mare	SAINT-SAUVANT	VIENNE NATUR...	NULL	VIENNE NA...	474087,921	6590904,813	OUI	000	ZM	32
24	11 Mare	SAINT-SAUVANT	VIENNE NATUR...	NULL	VIENNE NA...	476194,480	6589897,280	OUI	000	ZV	29
25	60 Mare	FONTAINE-LE-...	VIENNE NATUR...	NULL	VIENNE NA...	490722,402	6607472,903	OUI	000	AE	146

Figure. Illustration des champs de saisies pour les mares cartographiées sur QGIS.

Annexe 2. Descriptif de la couche SIG « Mare_communales_ABC_Grand_Poitiers »

Géoréférencement de la couche SIG : Lambert 93

Toutes les mares communales visitées sont associées à une table de données, dont les renseignements sont les suivants (Figure) :

- TYPE** : mare
- ID** : Numéro identifiant unique de la mare pointée
- COMMUNE** : Nom de la commune où se situe la mare cartographiée
- Lieu_dit** : Nom de la commune où se situe la mare cartographiée
- DATE_OBS** : date de visite et de description de la mare
- DISPARUE** : « OUI » si mare disparue
- source_données** : source du pointage de la mare
- Typologie** : Mare de prairie, mare forestière...
- SITUATION** : zone urbanisée, culture...
- ENV100M** : environnement proche de la mare (autre mare, tas de bois...)
- TAILLE_M2** : taille de la mare (<5m², 5 à 50m², 50 à 500m², >500m²)
- PROFONDEUR** : à la date de l'étude (<50cm, 50cm à 1m, >1m)
- PENTE** : des berges >60°, 15 à 60°, <15°
- POLLUTION** : observée (déchets divers, eaux usées, autres)
- COMBLEMENT** : anthropique observé (gravats/terre, métaux et plastiques, pneus et déchets toxiques, autres ☹)
- COMNATHERB** : colonisation herbacée dans la mare (0-10 %, 11-20 %, 21 à 50 %, >50 %)
- COMNATARB** : colonisation arbustive et arborée sur les berges (aucun, partiellement, sur toute la berge)
- VASE** : épaisseur de vase (0 à 10cm, 11 à 20cm, 21 à 50cm, >50cm)
- FOND** : de la mare (plastifié, bétonné, naturel)
- BERGE** : de la mare (bétonnée, empierrée, en terre nue, couverte de végétation naturelle)
- FLORE** : présence de végétation (roseaux, massettes, lentilles...)
- SP_ENV** : espèces floristiques envahissantes observées
- Etat_cons** : État de conservation de la mare (Bon, Moyen, Mauvais)
- POT_ECO** : Potentialité écologique de la mare (Forte, Moyenne, Faible)
- REMARQUES** : atouts, contraintes, gestion actuelle...
- Photo** : référence photo de la mare
- LONG_LB93** : Coordonnées Longitude en Lambert 93
- LAT_LB93** : Coordonnées Latitude en Lambert 93
- préfixe section numéro** : référence cadastrale de la parcelle communale où se situe la mare
- Invtr_Faune** : « OUI » si mare ayant fait l'objet d'un inventaire floristique et faunistique dans le cadre de l'ABC

TYPE	ID	COMMUNE	Lieu_dit	DATE_OBS	ISPARU	source_don	Typologie	SITUATION	ENV100M	TAILLE_M2	PROFONDEUR	BERGE	POLLUTION	COMBLEMENT	COMNATHERB	COMNATARB	VASE	FOND
Mare	1	CHAUUVIGNY	Le Mazeau	21/01/2022	NULL	Vienna Natu...	Mare de v...	zone urba...	route, culture	50 à 500 m ²	50 cm à 1 m	>60°	non	non	11-20 %	partiell...	11 à 2...	naturel
Mare	2	CHAUUVIGNY	Cayenne	21/01/2022	NULL	Vienna Natu...	Mare fore...	Forêt	bois, prairie...	5 à 50 m ²	50 cm à 1 m	15 à 60°	non	non	>50 %	sur tou...	21 à 5...	naturel
Mare	3	TERCE	Les communaux	21/01/2022	NULL	Vienna Natu...	Mare fore...	Forêt	bois, prairie...	5 à 50 m ²	<50cm	>60°	non	non	0-10 %	sur tou...	21 à 5...	naturel
Mare	4	SAVIGNY-LEVES...	La vallée	21/01/2022	NULL	Vienna Natu...	Mare de p...	zone en fri...	bois, route, ...	5 à 50 m ²	<50cm	<15°	non	non	>50 %	aucun	0 à 10...	naturel
Mare	5	SEVRES-ANXAU...	Les Bouiges	21/01/2022	NULL	Vienna Natu...	Mare fore...	Forêt	haies, bois, ...	50 à 500 m ²	50 cm à 1 m	15 à 60°	non	non	21 à 50 %	partiell...	?	naturel
Mare	6	LINIERS	La Gervaisière	21/01/2022	OUI	Vienna Natu...	NULL	zone en fri...	culture, route	NULL	NULL	NULL	NULL	NULL	NULL	NULL	NULL	NULL
Mare	7	LA CHAPELLE-...	L'étang	21/01/2022	NULL	Vienna Natu...	Mare de li...	Forêt, Prai...	haies, bois, ...	50 à 500 m ²	>1m	>60°	non	non	0-10 %	partiell...	11 à 2...	naturel
Mare	8	SAINT-SAUVANT	Bois le bon	25/01/2022	NULL	Vienna Natu...	Mare de v...	zone urba...	haies, prairi...	50 à 500 m ²	>1m	15 à 60°	non	non	11-20 %	sur tou...	11 à 2...	naturel
Mare	9	SAINT-SAUVANT	La Chevraie	25/01/2022	NULL	Vienna Natu...	Mare de ...	zone urba...	bois, prairie...	>500m ²	50 cm à 1 m	15 à 60°	non	non	11-20 %	partiell...	11 à 2...	naturel
Mare	10	SAINT-SAUVANT	La Carte	25/01/2022	NULL	Vienna Natu...	Mare de li...	bosquet	haies, bois, ...	5 à 50 m ²	50 cm à 1 m	15 à 60°	non	non	11-20 %	sur tou...	21 à 5...	naturel
Mare	11	SAINT-SAUVANT	La Brousse Port...	25/01/2022	NULL	Vienna Natu...	Mare de v...	zone urba...	haies, prairi...	50 à 500 m ²	50 cm à 1 m	15 à 60°	non	non	21 à 50 %	partiell...	0 à 10...	naturel

Figure. Illustration des champs de saisies pour les mares cartographiées sur QGIS.

Annexe 3. Liste des espèces végétales par mares

Nom scientifique	Nom vernaculaire	rang	Numéro de la mare																								Nb de mares									
			1	2	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	21	22	24	25	26	30	35	36	38	39	40	60										
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	Grand plantain d'eau, Plantain d'eau commun	ES			x															x								x								3
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne	ES																	x	x								x							3	
<i>Althaea officinalis</i> L., 1753	Guimauve officinale, Guimauve sauvage	ES																		x															1	
<i>Bolboschoenus maritimus</i> (L.) Palla, 1905	Scirpe maritime, Rouche	ES						x					x															x							3	
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh., 1789	Laïche des marais, Laïche fausse, Laïche aiguë, Laïche fausse Laïche aiguë	ES																		x								x							2	
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laïche hérissée	ES												x																					1	
<i>Carex</i> L., 1753		GN											x																						1	
<i>Carex otrubae</i> Podp., 1922	Laïche cuivrée	ES	x																								x								2	
<i>Ceratophyllum demersum</i> L., 1753	Cornifle nageant, Cornifle immergé	ES																										x							1	
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine	ES																													x				1	
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	ES		x																															1	
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	Souchet vigoureux, Souchet robuste	ES			x																														1	
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe des marais	ES												x	x													x			x	x	x		6	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	rang	Numéro de la mare																										Nb de mares
			1	2	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	21	22	24	25	26	30	35	36	38	39	40	60			
<i>Eleocharis R.Br., 1810</i>		GN																			x						1		
<i>Epilobium angustifolium L., 1753</i>	Épilobe en épi, Laurier de saint Antoine	ES												x													1		
<i>Epilobium hirsutum L., 1753</i>	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute	ES		x																	x		x		x		4		
<i>Epilobium L., 1753</i>		GN						x									x	x									3		
<i>Epilobium tetragonum L., 1753</i>	Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles	ES						x					x														2		
<i>Equisetum fluviatile L., 1753</i>	Prêle des eaux, Prêle des cours d'eau, Prêle des rivières	ES																			x						1		
<i>Fraxinus excelsior L., 1753</i>	Frêne élevé, Frêne commun	ES															x	x							x		3		
<i>Galium palustre [groupe]</i>		GR			x																						1		
<i>Geranium robertianum L., 1753</i>	Herbe à Robert	ES			x																						1		
<i>Geum urbanum L., 1753</i>	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	ES			x																						1		
<i>Glyceria R.Br., 1810</i>		GN		x																							1		
<i>Holcus lanatus L., 1753</i>	Houlque laineuse, Blanchard	ES												x											x		2		
<i>Humulus lupulus L., 1753</i>	Houblon grimpant	ES																x									1		
<i>Iris pseudacorus L., 1753</i>	Iris faux acore, Iris des marais	ES											x						x						x		3		
<i>Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffm., 1791</i>	Jonc à tépales aigus, Jonc acutiflore	ES											x														1		
<i>Juncus compressus Jacq., 1762</i>	Jonc à tiges comprimées	ES								x		x												x			3		
<i>Juncus effusus L., 1753</i>	Jonc épars, Jonc diffus	ES			x			x					x		x						x					x	x	7	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	rang	Numéro de la mare																												Nb de mares
			1	2	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	21	22	24	25	26	30	35	36	38	39	40	60					
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque	ES	x		x		x							x	x				x			x	x	x		x	x	x		12	
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune, Graceline	ES																												1	
<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	Lentille d'eau minuscule	ES		x	x						x																		6		
<i>Leucanthemum vulgare</i> [groupe]		GR																											1		
<i>Ludwigia</i> L., 1753		GN			x																								2		
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1964	Jussie rampante, Jussie	ES												x															1		
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycope d'Europe, Chanvre d'eau	ES			x											x													5		
<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753	Lysimaque nummulaire, Herbe aux écus	ES									x						x												3		
<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire	ES																											2		
<i>Melilotus</i> (L.) Mill., 1754		GN																											1		
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique, Baume d'eau, Baume de rivière, Bonhomme de rivière, Menthe rouge, Riolet, Menthe à grenouille	ES																											4		
<i>Myosotis scorpioides</i> [groupe]		GR																											1		
<i>Nymphaea alba</i> L., 1753	Nénuphar blanc, Lys des étangs	ES							x																				2		
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau, Roseau commun, Roseau à balais	ES																											1		

Nom scientifique	Nom vernaculaire	rang	Numéro de la mare																								Nb de mares
			1	2	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	21	22	24	25	26	30	35	36	38	39	40	60	
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	ES																		x					x	2	
<i>Poaceae</i> Barnhart, 1895		FM								x		x														2	
<i>Populus</i> L., 1753		GN																x								1	
<i>Potamogeton crispus</i> L., 1753	Potamot crépu, Potamot à feuilles crépues	ES											x								x					2	
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	ES																								1	
<i>Prunus</i> L., 1753		GN		x																						1	
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique	ES																			x					1	
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	ES	x	x														x	x							4	
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre	ES																			x					1	
<i>Ranunculus</i> L., 1753		GN																					x			1	
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	ES								x	x	x		x							x			x	x	7	
<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe amphibie	ES			x							x	x													3	
<i>Rubus</i> L., 1753		GN			x												x							x	x	5	
<i>Rumex</i> L., 1753		GN								x						x					x			x	x	5	
<i>Salix babylonica</i> L., 1753	Saule de Babylone, Paradis des jardiniers	ES																								1	
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres	ES																						x		1	
<i>Salix</i> L., 1753	Saules	GN	x		x	x				x			x		x						x	x	x	x	x	12	
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau	ES													x											2	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	rang	Numéro de la mare																								Nb de mares	
			1	2	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	21	22	24	25	26	30	35	36	38	39	40	60		
<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla, 1888	Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers	ES	x																					x		2		
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce amère, Bronde	ES	x		x															x						3		
<i>Sparganium</i> L., 1753		GN			x																					1		
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Massette à larges feuilles	ES	x			x	x				x	x	x			x				x	x		x		x	x	x	13
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Petit orme, Orme champêtre	ES																		x						1		
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	ES		x																x						3		
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> [groupe]		GR																							x	1		
Nombre total d'espèces par mare			7	7	15	2	7	0	7	2	11	7	10	5	3	10	9	0	5	16	13	8	8	10	8	10		

Annexe 4. Liste des amphibiens observés par mares en 2023 et leurs statuts

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	Numéro de la mare																								nb de mare
								1	2	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	21	22	24	25	26	30	35	36	38	39	40	60	
Urodèles																																
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	N		LC	LC		C																							x	x	
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	N	A ₂ , A ₄	NT	NT	D	AC																x									
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	N	A ₄	NT	NT	D	C						x	x		x																
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	N		LC	LC		TC	x	x	x			x	x	x	x						x		x		x		x	x	x	x	
Triton de Blasius	<i>Triturus hyb. Blasius</i>	N		-	NA	D	AR							x																		
Anoures																																
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	N	A ₄	LC	NT		AC					x				x																
Pélobate ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	N		LC	NT	D	AC																							x	x	
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	N		LC	LC		TC									x	x	x											x			
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	N	A ₄	NT	NT	D	C																							x		
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	N	A ₄	LC	LC		TC				x	x					x		x	x						x		x	x	x		
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	N	A ₅	LC	NA		TC							x			x	x									x		x	x		
Grenouille verte indéterminée	<i>Pelophylax sp.</i>	N		-	-	-	-	x		x			x						x	x										x	x	
Nombre total d'espèces par mares								2	1	2	1	5	1	4	2	2	5	3	2	1	2	0	2	1	4	0	3	5	2	3	3	

PN : Protection nationale : N

DH : Directive Habitat : A₂ annexe II, A₄ annexe IV, A₅ annexe V de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore »

LRN : Liste rouge nationale (2015) : CR danger critique d'extinction, EN en danger, VU vulnérable, NT quasi menacée, LC préoccupation mineure, DD données insuffisantes, NA non applicable

LRPC : Liste rouge Poitou-Charentes (2016) : CR danger critique d'extinction, EN en danger, VU vulnérable, NT quasi menacée, LC préoccupation mineure, DD données insuffisantes, NA non applicable

ZNIEFF : Espèce déterminante (2018) : D en Poitou-Charentes, D86 en Vienne

IDD : Indice de distribution départemental (2022) : TC Très Commun, C commun, AC assez commun, PC Peu Commun, AR assez rare, R rare,

TR très rare, E Exceptionnel, NR Non Revu, D disparu, I Introduit

Nb de mares : Nombre de mares où l'espèce a été observée sur les 24 mares suivies

Annexe 5. Liste des odonates observés par mares en 2022 et leurs statuts

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LRPC	ZNIEFF	IDD	Numéro de la mare																								nb de mare	
								1	2	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	21	22	24	25	26	30	35	36	38	39	40	60		
Zygoptères																																	
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>			LC	LC		TC			x						x										x							3
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>			LC	LC		AC			x																							1
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>			LC	LC		TC	x									x		x	x						x						5	
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>			LC	LC		C					x					x									x	x			x		5	
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>			LC	LC		C	x			x	x					x	x	x						x		x		x			9	
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>			LC	LC		AC					x					x															2	
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>			LC	LC		C	x		x	x	x		x			x	x	x	x					x		x	x	x	x		14	
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>			LC	NT		AC										x	x							x							3	
Anisoptères																																	
Aesche printanière	<i>Brachytron pratense</i>			LC	NT		PC																									1	
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>			LC	LC		C			x	x							x	x								x		x			6	
Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>			LC	LC		AC																									1	
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>			LC	NT	D	AC			x																						1	
Libellule quadrimaculée	<i>Libellula quadrimaculata</i>			LC	NT		AC	x		x								x	x	x												5	
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			LC	LC		C	x		x	x	x		x				x	x	x	x				x	x		x	x	x		14	
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>			LC	LC		C												x													1	
Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i>			LC	LC		C																								x	1	
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>			LC	LC		C			x																						1	
Nombre total d'espèces par mares								5	0	8	4	4	0	3	0	1	6	9	5	5	1	0	1	4	0	7	3	4	0	2	1		

PN : Protection nationale : N

DH : Directive Habitat : A₂ annexe II, A₄ annexe IV, A₅ annexe V de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore »

LRN : Liste rouge nationale (2016) : CR danger critique d'extinction, EN en danger, VU vulnérable, NT quasi menacée, LC préoccupation mineure, DD données insuffisantes, NA non applicable

LRPC : Liste rouge Poitou-Charentes (2018) : CR danger critique d'extinction, EN en danger, VU vulnérable, NT quasi menacée, LC préoccupation mineure, DD données insuffisantes, NA non applicable

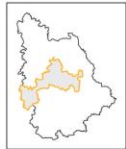
ZNIEFF : Espèce déterminante (2018) : D en Poitou-Charentes, D86 en Vienne

IDD : Indice de distribution départemental (2022) : TC Très Commun, C commun, AC assez commun, PC Peu Commun, AR assez rare, R rare, TR très rare, E Exceptionnel, NR Non Revu, D disparu, I Introduit

Nb de mares : Nombre de mares où l'espèce a été observée sur les 24 mares suivie

Annexe 6. Poster Recensement des mares

Atlas de Biodiversité Communale de Grand Poitiers Recensement des mares



Grand Poitiers
Communauté urbaine



Vienne Nature, 14 rue Jean Moulin, 86240 Fontaine-le-Comte
05 49 88 99 04 - www.vienne-nature.fr



Vienne Nature s'est engagée aux côtés de Grand Poitiers dans un Atlas de Biodiversité Communale (ABC).

Lancés par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre du plan France Relance, les ABC ont vocation à acquérir et diffuser de nouvelles connaissances naturalistes à l'échelle d'un territoire, établir une cartographie des enjeux de biodiversité et les intégrer dans les politiques publiques, sensibiliser les élus et les citoyens à la biodiversité et à sa préservation.

Projet

Les mares sont de petites étendues d'eau stagnante façonnées par l'homme, indépendantes des réseaux hydrographiques et alimentées par les eaux pluviales. Malgré leur faible superficie (< 2 000 m²), ces milieux aquatiques sont considérés aujourd'hui comme de véritables îlots de biodiversité.

Autrefois utilisées pour de multiples fonctions (abreuvoir, rouissage, réserve de poissons, etc.), l'urbanisation, les modifications des pratiques agricoles et, à terme, leur abandon sont les principales causes de leur disparition.

En 2022 et 2023, Vienne Nature a mené un travail de recensement des mares du territoire de Grand Poitiers communauté urbaine à l'aide de photos aériennes et a proposé un plan d'action de restauration et de création de mares.

Photo : le Triton marbré est un hôte discret des mares du territoire.



Mare située à Fontaine-le-Comte



Phragmites en bord de mare



Méthodologie

- À partir des dernières campagnes de photos aériennes (2020), Vienne Nature a actualisé le pointage et la cartographie des mares du territoire de Grand Poitiers à l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG).

- Grâce à ce recensement et à la collaboration des services techniques, les mares communales ont fait l'objet d'une visite et d'une description détaillée afin d'évaluer leur état de conservation et définir des actions à mettre en œuvre pour leur restauration. Certaines mares ont fait l'objet d'un diagnostic écologique (inventaire de la flore, des amphibiens et des libellules).

- Au sein de parcelles communales identifiées grâce aux services techniques, des expertises ont également été réalisées pour identifier les possibilités de création de mares ou réseau de mares.

Photo : la Libellule à quatre taches affectionne les mares riches en végétation aquatique.



Résultats

- 2 235 mares recensées et cartographiées sur le territoire de Grand Poitiers Communauté Urbaine à partir de l'analyse des photos aériennes.

- Environ 10 % des mares ont disparu en 20 ans.

- Le territoire de Grand Poitiers comprend 40 mares communales. Toutes ont fait l'objet d'une visite afin d'évaluer leur état de conservation et définir des actions à mettre en œuvre pour leur restauration.

- 22 espèces d'Odonates (libellules et demoiselles) ont été recensées sur ces mares. Les trois espèces les plus recensées sont l'Agrion jouvencelle, la Libellule à quatre taches et l'Agrion à larges pattes.

- 11 espèces d'Amphibiens (grenouilles, crapauds, tritons, salamandres) ont été répertoriées sur le territoire.

Grand Poitiers, Communauté Urbaine
Nombre de mares par commune

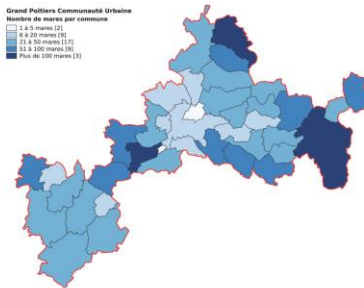
0 à 5 mares (12)

6 à 20 mares (22)

21 à 50 mares (13)

51 à 100 mares (9)

Plus de 100 mares (1)



Les communes qui comptent plus de 100 mares sur leur territoire sont : Beaumont-Saint-Cyr (riveraie de la Réserve du Pinaill), Chauvigny et Fontaine-le-Comte. Un grand nombre de mares ont été créées sur cette dernière dans le cadre des mesures compensatoires suite à la réalisation de la ligne LGV-SEA.

Grand Poitiers, Communauté Urbaine
Nombre de mares disparues par commune

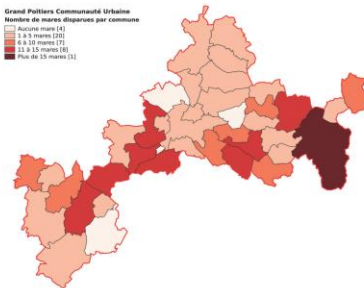
Aucune mare (6)

1 à 5 mares (20)

6 à 20 mares (15)

21 à 15 mares (8)

Plus de 15 mares (1)



Environ 10 % des mares ont disparu en 20 ans sur le territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine.

Réalité par



Avec le soutien de



Réalisation : Caroline Lemenicier, Lucie Texier (Vienne Nature), 2023.
Crédits photos : Alain André, Samuel Ducept, Miguel Galledrad,
Antonin Jules, Caroline Lemenicier.
Cartes : Lucie Texier (Vienne Nature), 2023.
Impression : SIPAP Oudin (Poitiers) – www.sipap-oudin.fr